

2007-2013



Donnons un avenir à notre fleuve

SCHÉMA DIRECTEUR DE RÉHABILITATION DES LÔNES ET DES MARGES ALLUVIALES SUR LE SECTEUR DU VIEUX RHÔNE DE DONZÈRE MONDRAGON

*Entretiens avec les acteurs et
compléments de diagnostic*

« RAPPORT DE PHASE 2 »

01 juin 2012



SCHÉMA DIRECTEUR DE RÉHABILITATION DES LÔNES ET DES MARGES ALLUVIALES SUR LE SECTEUR DU VIEUX RHÔNE DE DONZÈRE MONDRAGON

Entretiens avec les acteurs et compléments de diagnostic

« RAPPORT DE PHASE 2 »

01 juin 2012

SOMMAIRE

1	PRÉAMBULE	5
2	ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE	6
2.1	OBJECTIFS ET MÉTHODE DE RÉALISATION DES ENTRETIENS	6
2.2	SYNTHÈSE DES ATTENTES DES ACTEURS.....	10
2.3	ACTIONS ATTENDUES PAR LES ACTEURS	23
2.4	SYNERGIES ET ANTAGONISMES ENTRE ACTIONS IDENTIFIÉES PAR LES ACTEURS.....	43
2.5	RISQUES ET FREINS IDENTIFIÉS PAR LES ACTEURS.....	44
2.6	GOVERNANCE ET POSITIONNEMENT DES ACTEURS.....	46
2.7	MODALITÉS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION SOUHAITÉES PAR LES ACTEURS	51
2.8	RÉUNION PARTICIPATIVE AVEC LES ACTEURS, 1 ^{ER} FÉVRIER 2012 À PIERRELATTE	52
3	SYNERGIES ET ANTAGONISMES DES ATTENTES AVEC LES ENJEUX DE RÉHABILITATION DÉFINIES EN PHASE 1	55
3.1	RAPPEL DES ENJEUX RÉHABILITATION DU TERRITOIRE	55
3.2	CONFRONTATION DES ATTENTES DES ACTEURS AUX ENJEUX DE RÉHABILITATION IDENTIFIÉES LORS DU DIAGNOSTIC DE PHASE 1.....	57
4	PREMIÈRE ÉVALUATION DES CONNAISSANCES COMPLÉMENTAIRES À OBTENIR	63
4.1	DÉFICIT DE CONNAISSANCE ET ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES À ENVISAGER	63
4.2	AUTRES ACTIONS	67
5	EVOLUTIONS ET MISES À JOUR DU RAPPORT DE PHASE 1	69
5.1	EVOLUTIONS RELATIVES AUX ÉTUDES ET DOCUMENTS	69
5.2	EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES	69
6	ANNEXES	70
6.1	ANNEXE 1 : LA RÉORGANISATION DES INTERCOMMUNALITÉS ET POSITIONNEMENT DES COMMUNES RENCONTRÉES	70
6.2	ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN.....	80
6.3	ANNEXE 3 : SYNTHÈSES DES ENTRETIENS DES ACTEURS.....	81

1 PRÉAMBULE

Ce rapport fait suite au rapport de diagnostic (« phase 1 »), présenté séparément, et complète les éléments déjà recueillis et analysés. Sa lecture ne peut être dissociée du rapport de diagnostic, dans lequel sont par ailleurs présentés le cadre et les méthodes de réalisation du schéma directeur.

Ce document correspond à la deuxième phase de l'élaboration du schéma directeur de réhabilitation du Vieux Rhône entre Donzère et Mondragon, au cours de laquelle les acteurs du territoire ont été rencontrés.

Il présente donc le point de vue des acteurs et leurs souhaits d'action, sans préjuger de la pertinence d'intégrer ou non ces actions dans le futur schéma directeur.

2 ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

2.1 Objectifs et méthode de réalisation des entretiens

2.1.1 Objectifs

En complément du diagnostic préalable à l'établissement des scénarios de réhabilitation, des entretiens auprès d'un certain nombre d'acteurs du territoire ont été menés afin :

- De compléter l'état des lieux : missions des acteurs et de leurs projets sur le territoire d'étude, leurs usages du Vieux Rhône, des lônes et marges alluviales ;
- D'identifier les attentes des acteurs du territoire quant aux enjeux de réhabilitation et des actions de réhabilitation des lônes et marges alluviales ;
- D'identifier le rôle qu'ils sont susceptibles de jouer dans la mise en œuvre du Schéma Directeur.

2.1.2 Méthode pour la réalisation des entretiens

Guide d'entretien Afin que les informations recueillies auprès des acteurs soient homogènes, un guide d'entretien, présenté en annexe, a été établi.

Acteurs rencontrés Les acteurs à rencontrer dans ce cadre ont été identifiés avec l'appui de la CNR et des membres du comité de suivi.

Les acteurs rencontrés sont de plusieurs natures :

- Services de l'Etat et établissements publics sous tutelle de l'Etat ;
- Collectivités territoriales : Régions, Départements, Communes ;
- Gestionnaires de milieux naturels ;
- Associations de riverains, de protection de la nature, de chasse et de pêche.

Comme cela est rappelé dans le rapport de diagnostic (première phase d'établissement du schéma directeur), le schéma directeur couvre trois régions et quatre départements ; cela a conduit à rencontrer une cinquantaine d'acteurs dont la liste est présentée ci-après.

Réalisation des entretiens Les entretiens ont été conduits entre avril et septembre 2011, individuellement ou en groupe, en fonction des rôles et missions des interlocuteurs, mais également en tenant compte de leurs disponibilités.

Selon les organismes rencontrés et leur rôle sur le territoire ou dans la société civile, certaines questions du guide d'entretien ont pu ne pas être posées car non pertinentes.

A l'issue de chaque entretien, une synthèse a été réalisée et transmise pour validation aux personnes rencontrées. Ces synthèses sont présentées en annexe.

Entité	Nom et fonction	Date de l'entretien
Services de l'Etat et établissements publics sous tutelle de l'Etat		
Agence de l'Eau RMC	Patrice PAUTRAT , Chef de projet, Direction des interventions et des actions de bassin Unité Grand Milieu Rhône	29 avril 2011
DREAL Rhône Alpes	Olivier NOROTTE et Nicolas VIAUD , Mission Rhône Cyril BOURG , Service Ressource, Energie, Milieux et Prévention des Pollutions (SERMPP)/ Milieux Aquatiques et hydroélectricité en charge de la qualité des milieux aquatiques Denis FELIX , Service Ressource, Energie, Milieux et Prévention des Pollutions / Biodiversité et Ressources Minérales, chargé de mission biodiversité	15 juin 2011 Entretien en groupe
DDT du Vaucluse	J.M. COURDIER , Responsable unité milieux Naturel M. BRUN , chargé de mission Natura 2000 Biodiversité	22 juin 2011 Entretien en groupe avec CG 84
DDTM du Gard	M. BRAUD , Chef du service eau et milieux aquatiques	29 juillet Entretien en groupe avec CG 30
DDT de la Drôme	Lisiane FERMOND-VARNET , Responsable des Espaces Naturels	15 juin 2011
DDT de l'Ardèche	Alain TUFFERY , Directeur du service Urbanisme et Territoire et Risques	6 juin 2011
Chambre d'Agriculture du Gard	M LESCUYER , chargé de mission Inondation	22 juin 2011 Entretien en groupe
Chambre d'Agriculture du Vaucluse	Mme BRUN , chargée de mission Gestion de l'eau- M INVERNON , en charge des études de diminution de la vulnérabilité des exploitations	
Chambre d'Agriculture de l'Ardèche	Mme BOFFELI , chargée de mission Gestion de l'eau	
Chambre d'Agriculture de la Drôme	Mme BIDAULT , chargée de mission Inondation - excusée, représentée par Mme BRUN	
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Département Vaucluse	M. CHUZEVILLE	9 septembre 2011 Entretien en groupe
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Département Ardèche	M. MENDRAS	
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Département Drôme	M. BOUCANSAUD	

Entité	Nom et fonction	Date de l'entretien
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Région Rhône Alpes	M. ROCHE	
Collectivités territoriales		
Région Rhône Alpes	Agnès HOLLANDE , Chargée de mission Fleuve Rhône	11 mai 2011 Entretien en groupe
Région Provence Alpes Côte d'Azur	Robert GENTILI , Chargé de mission Milieux aquatiques	
Région Languedoc Roussillon	Agnès PAILLET , Chargée de mission Inondation	
Conseil Général Drôme	Sophie THOMINE , Chargée de mission ENS locaux et projet locaux	15 juin 2011
Conseil Général Ardèche	Robert ROCHE , Directeur du Développement Durable	6 juin 2011
Conseil Général Vaucluse	G. BRIERE , Chef de service Rivière et Espaces Naturels	22 juin 2011 Entretien en groupe avec DDT 84
Conseil Général Gard	M. FOUSSARD , du service eau et rivière	29 juillet 2011 Entretien en groupe avec DDTM 30
Commune de Lapalud	J. P. LAMBERTIN , Maire de Lapalud/ vice président du CG84	21 juin 2011 Entretien en groupe
Commune de Mondragon	C. PEYRON , Maire de Mondragon/ Président du SIAERH NV	
Commune de Lamotte du Rhône	M. SABATIER , Maire de Lamotte du Rhône	
Commune de Pierrelatte	M. LE BELLEC , Maire de Pierrelatte	24 juin 2011 Entretien groupé
Commune de Donzère	M. LANTHEAUME , Adjoint au Maire de Donzère	
SIAGAR (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion des Abords du Rhône)	M. BERTAND , Président du SIAGAR	
Collectif des riverains du Rhône	M. PIALLA , Président du collectif des riverains du Rhône	
Granulats Vicat (Invité par les intervenants)	M. ZABLOCKI , Dir. Régional Opérationnel Granulats Vicat (Invité par les intervenants)	
Commune de Saint Just	Mme PUJUGUET , Maire de Saint Just M. ROCHE , adjoint au Maire de Saint Just	22 juin 2011 Entretien en groupe
Commune de Saint Marcel d'Ardèche	M. BOUCHON , adjoint au Maire de Saint Marcel d'Ardèche	
Commune de Bourg Saint Andéol	M MARTINEZ , Maire de Bourg Saint Andéol	22 juin 2011

Entité	Nom et fonction	Date de l'entretien
	M GREGOIRE , adjoint au Sport et à la Jeunesse M SURREL , conseiller délégué aux travaux de la ville	
Commune de Saint Montan	M. CARRARO , Maire de Saint Montan	24 juin 2011 Entretien en groupe
Commune de Viviers	M. LOUVET , Maire de Viviers Mme BORBOEF : délégué au port de Viviers	
Commune de Saint Alexandre	M. DOUHAIZENET - Maire de Saint Alexandre	20 juin 2011 Entretien en groupe
Commune de Vénéjan	M. UGHETTO - Maire de Vénéjan	
Commune de Pont Saint Esprit	M. DECORNET - Conseiller municipal de la mairie de Pont Saint Esprit	
 Gestionnaires de milieux et associations		
Parc Naturel Régional de Camargue	Mme L. DAMI , chargée de mission Natura 2000, secteur Rhône Aval	26 juillet 2011
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	M. D. ROUX , membre de l'ONCFS, Représentant de l'opérateur du site Natura 2000 de l'île Vieille	
Association des amis de Viviers	M. L. JACOB , président de l'association, Membre du comité scientifique de la réserve de chasse de Donzère Mondragon, administrateur du CORA (Centre d'Ornithologie Rhône Alpes), membre de la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature)	
Association Castor et Homme Drôme et Ardèche	M. S. PENEL , membre de l'association	
Groupe des Associations Donzéroises Agissant Pour l'Environnement (GADAPE)	M. J.P BROCARD , responsable du GADAPE	1 ^{er} août 2011 Entretien en groupe
Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Anguille Donzéroise	M. A. LOGER , responsable de l'animation de l'APPMA	
Association des amis de la platière	M. L. RASPAIL , chargé de mission Natura 2000 des sites de l'Ile de la Platière et du Rhône aval.	
Fédération de Pêche de Vaucluse	C. CHALDEFAUX , Chargé de Mission M. PAROLA , agent de développement	20 juil. 2011 Entretien en groupe
Fédération de pêche de l'Ardèche	H. WATT , directrice de la Fédération R. RARD , secrétaire de la fédération	
Associations de pêche du bassin du Rhône	P. PALLES , président de la brème Teilloise	
Fédération de pêche de la Drôme	C. BRELY , trésorier et vice-président de la fédération	
AAPPMA Gaule Pierrelattine	T. JOUFFRET , trésorier de l'AAPPMA Gaule	

Entité	Nom et fonction	Date de l'entretien
	Pierrelattine	
Fédération de chasse du Vaucluse	Mme SAVELLI, directrice M. ROBERT, technicien supérieur, en charge d'études des milieux et de la faune	1 ^{er} août 2011 Entretien en groupe
Fédération de chasse de la Drôme	M RIX, directeur Général. M. MACAIRE administrateur. M. MATHEZ, technicien.	

Figure 1: tableau des entretiens réalisés

Nota bene Le Service de la Navigation Saône-Rhône, ainsi que les DREAL des régions Languedoc-Roussillon et Provence Alpes Côte d'Azur ont été sollicités pour participer à cette phase d'enquête. Le Service de la Navigation Saône-Rhône n'a pas pris part à la démarche. Les DREAL quant à elles, ont exprimé leur intérêt pour la démarche et souhaitent être informées de la poursuite de l'étude, mais n'ont pas participé à l'enquête.

2.1.3 Présentation des résultats des entretiens

Les résultats des entretiens, notamment les attentes des acteurs ou les propositions d'actions qu'ils ont faites, sont présentés de la façon la plus objective et la plus fidèle possible. **A ce stade de l'étude, les auteurs ont souhaité présenter l'ensemble des retours et suggestions, sans juger de leur pertinence par rapport au futur schéma directeur.**

Le présent chapitre a pour objet de lister de façon exhaustive les propositions faites par les acteurs lors des entretiens, sans préjuger du fait qu'elles pourront être intégrées dans le schéma directeur.

Dans l'étape suivante, les propositions des acteurs seront analysées et celles qui répondent à l'objectif de réhabilitation des marges alluviales et des lônes seront identifiées et intégrées dans le schéma directeur.

2.2 Synthèse des attentes des acteurs

Dans un premier temps, sont présentées les attentes de chaque acteur concernant les objectifs du schéma directeur et les cibles prioritaires de réhabilitation attendues, puis sont présentées, par complexe de lônes et marges alluviales, les actions précises attendues.

Les actions attendues sur le débit réservé du Vieux Rhône et les digues (des syndicats, cf. détail dans le tableau de la liste des attentes) sont également listées afin de porter à connaissance ces attentes et d'en tenir compte dans le cadre d'autres programmes d'actions.

2.2.1 Synthèse des attentes par acteur

Services de l'Etat et établissements publics **Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

L'Agence de l'Eau souhaite :

- que les actions du schéma directeur participent à faire évoluer la perception du fleuve et sa réappropriation à l'échelle du secteur Donzère-Mondragon et à l'échelle du Rhône. Pour cela, l'Agence de l'Eau souhaite que le schéma directeur contribue à :
 - Réaliser des actions de réhabilitation écologiques qui peuvent participer à une valorisation sociale du fleuve ;
 - Fédérer et mobiliser les collectivités locales pour qu'elles soient moteurs et fassent émerger des projets de valorisation (Parcours pédagogiques, éducation à l'environnement, Plans de gestion,...), et qu'elles fassent la promotion du schéma directeur auprès des riverains.
- que le schéma directeur fasse émerger des projets novateurs qui visent à une réhabilitation « naturelle » du fleuve, sans action anthropique récurrente.
- que les lônes ayant fait l'objet d'une réhabilitation antérieure soient étudiées au même niveau que les autres : de nouvelles actions peuvent s'avérer nécessaires sur les lônes déjà traitées.
- que des aménagements qui puissent être réalisés dès 2012-2013 soient identifiés.
- que les actions de remobilisation des marges alluviales n'augmentent pas le risque d'inondation (s'impose au schéma directeur).
- que les actions écologiques ne forcent pas la renaturation des milieux : des actions de mises en valeur peuvent fortement contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux.

DREAL Rhône-Alpes Mission Rhône

La Mission Rhône de la DREAL Rhône Alpes souhaite :

- que le schéma directeur soit un support scientifique permettant d'aboutir à un consensus d'actions de réhabilitation avec les acteurs du territoire.
- qu'il suscite le portage d'actions par des acteurs locaux.
- qu'il participe à démontrer le bénéfice des actions visant à favoriser le retour des eaux de crue dans le fleuve.
- qu'il mette en exergue le potentiel de réhabilitation des lônes hors DPF pour, le cas échéant, servir de support aux porteurs de projets à la justification de l'utilité publique de leurs opérations.
- qu'il contribue à la continuité écologique et à la préservation des haltes migratoires :
 - Il ne doit pas conduire à la création de réserves de biodiversité

cloisonnées.

- Il doit s'inscrire dans les démarches Réseau Ecologique Rhône-Alpes (RERA), trames verte et bleue (TVB) et Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) des Régions.

DREAL Rhône-Alpes SERMPP¹ et DDT

Les autres services de l'Etat rencontrés souhaitent:

- que le schéma directeur favorise la continuité des milieux pour la petite faune et qu'il prévoi des haltes migratoires pour les oiseaux ; qu'il privilégie la protection et la mise en valeur des secteurs riches en biodiversité : la renaturation n'est pas une solution à mettre en œuvre systématiquement.
- que l'enjeu de biodiversité des milieux soit retranscrit par un objectif de diversité dans le type de réhabilitation des lînes. Il est souhaitable, selon leur nature et leur qualité actuelle, que l'on ait une diversité d'espaces comme :
 - des lînes avec de l'eau en permanence,
 - d'autres qui soient des mares temporaires,
 - d'autres qui soient interconnectées entre elles.
- que les effets éventuels des actions sur les sites Natura 2000 et autres secteurs sensibles soient pris en compte le plus en amont possible.
- que le schéma directeur serve de support de présentation aux services instructeurs de la démarche globale sur le territoire pour faciliter la concertation inter-administrative et l'instruction ultérieures des demandes d'autorisations propres à chaque action.
- que les actions au profit de la biodiversité et de la continuité des milieux ne dégradent pas le risque d'inondation.

Etablissements Publics de l'Etat Chambres d'Agricultures

- Les Chambres d'Agriculture souhaitent que les actions du schéma directeur favorisent une inondation plus calme et progressive de la plaine, ainsi que le ressuyage de la plaine, de manière à diminuer les dommages sur les terres agricoles.
- Pour cela, les Chambres d'Agriculture souhaitent que de manière générale des actions de remobilisation des marges alluviales et de curage des lînes soient réalisées.
- Une étude de recensement des fossés pourrait également être réalisée afin d'établir un diagnostic de l'écoulement des eaux sur la plaine et définir un plan d'actions de réhabilitation et de gestion des fossés.

¹ Service Ressource, Energie, Milieux et Prévention des Pollutions

Services départementaux de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

Les services départementaux des ONEMA rencontrés souhaitent :

- que le schéma directeur participe à améliorer la qualité de la ressource en eau. Pour cela, il serait souhaitable de curer les lônes pour les remettre plus ou moins en eau et augmenter le débit de l'écoulement des eaux. Ces actions permettraient d'éviter la sédimentation, d'améliorer l'oxygénation et l'autoépuration, et de lutter contre les espèces invasives. La période de remise en eau naturelle des lônes peut se limiter à la période de reproduction et de retour au fleuve des alevins.
- que les actions sur les lônes et marges alluviales n'augmentent pas le risque d'inondation des terres.

Collectivités territoriales Conseils régionaux

- Les Régions souhaitent que le schéma directeur :

 - aboutisse à un bon fonctionnement général des annexes du Vieux Rhône,
 - permette de fédérer les acteurs locaux pour la mise en œuvre d'actions de réhabilitation,
 - participe à valoriser le patrimoine écologique du fleuve.
- La Région Rhône Alpes souhaite en particulier que le schéma directeur participe à mobiliser les acteurs locaux via des actions de valorisation du patrimoine. Il conviendrait donc :

 - d'identifier les actions et équipements existants à valoriser,
 - d'identifier de nouvelles actions et nouveaux projets,
 - de réaliser des études de potentiel du territoire pour identifier la pertinence des actions locales.
- La Région Provence Alpes Côte d'Azur souhaite en particulier que les actions du schéma directeur soient compatibles avec les politiques des Régions :

 - compatibilité avec les politiques environnementales (politique de développement soutenable, schéma régional de cohérence écologique (trame bleue))
 - compatibilité avec les politiques de gestion de la ressource en eau (plan de gestion de la ressource en eau, nombreux projets d'irrigation en cours en région PACA)
- La Région Languedoc Roussillon souhaite en particulier que :

 - que la mise en œuvre du schéma directeur favorise, dans la mesure du possible, l'apport de sédiments vers le littoral pour lutter contre son érosion.
 - que les actions, y compris celles au profit de la biodiversité et de la continuité des milieux, ne dégradent pas le risque d'inondation sur la zone d'étude et en aval de celle-ci.

Conseils généraux

Les Départements souhaitent :

- que la mise en œuvre du schéma directeur favorise la continuité des corridors écologiques et la protection de la faune et la flore existante.
- qu'elle participe à préserver les terres agricoles qui peuvent constituer des milieux propices au développement de la biodiversité (prairies), et à lutter contre les espèces invasives.
- que l'enjeu de biodiversité des milieux soit retranscrit par un objectif de diversité dans le type de réhabilitation des lînes. Il est souhaitable, selon leur nature et leur qualité actuelle, que l'on ait une diversité d'espaces comme :
 - des lînes avec de l'eau en permanence,
 - d'autres qui soient des mares temporaires,
 - d'autres qui soient interconnectées entre elles.
- que la mise en œuvre du schéma directeur contribue à améliorer le bon écoulement des eaux de crues dans le Rhône.

Communes

- L'ensemble des communes du secteur de l'étude souhaitent que les actions du schéma directeur participent à améliorer le ressuyage de la plaine et au ralentissement de la montée des eaux de crues par leur remplissage par l'aval via des actions :
 - de curage des lînes,
 - de reconnexion des lînes au Rhône.

Il s'agit d'une attente forte compte tenu des enjeux humains et économiques sur le secteur.

Certaines communes souhaitent également que les points durs (épis Girardon) et certains bancs de graviers dans le lit du Vieux Rhône soient enlevés et que les marges alluviales soient remobilisées de façon à élargir son lit en vue d'une amélioration des conditions de son écoulement.

- La grande majorité des communes souhaite que le schéma directeur participe à améliorer la qualité du patrimoine écologique des lînes et marges alluviales, notamment par des actions d'entretien. Elles souhaitent également que la remise en eau des lînes participe à freiner les phénomènes d'envasement et à lutter contre le développement d'espèces invasives (comme la Jussie).
- La majorité des communes en rive droite du Vieux Rhône (de Bourg Saint Andéol à Vénéjan) souhaitent que le schéma directeur soit une opportunité pour améliorer la qualité du patrimoine écologique des lînes et marges alluviales, et pour développer des projets de loisir de nature :
 - Promenade le long des lînes et des berges sur les chemins de halages ;
 - Parcours pédagogiques en lien avec la biodiversité et le patrimoine historique du secteur ;

- Activité nautiques (principalement à Bourg Saint Andéol) ;
- Pratique de la chasse et de la pêche.

Pour les communes en rive gauche du Vieux Rhône, les actions en faveur du loisir de nature sont également importantes, mais restent secondaires. En effet, les communes de Lapalud, Lamotte du Rhône et Mondragon disposent d'équipements de loisirs nautiques attractifs sur leur territoire, notamment sur d'anciennes gravières.

Gestionnaires de milieux Les gestionnaires de milieux naturels souhaitent :

- que la mise en œuvre du schéma directeur permette de restaurer la dynamique fluviale du Vieux Rhône et de ses annexes : marges alluviales, lônes, roselières, pour, d'une part, rééquilibrer l'écologie des milieux fluviaux, et d'autre part, pour contribuer à la gestion du risque inondation. Pour cela, ils souhaitent que certaines actions, qui ne doivent pas impacter l'aval, soient réalisées :
 - Reconnexion des lônes au Rhône
 - Enlèvement des épis Girardon
 - Remobiliser par charruage les sédiments des marges alluviales
 - Que les actions du schéma permettent de conserver une diversité de lônes (courantes, lenticques, stagnantes, eutrophes,...) aux caractéristiques écologiques variées de façon à contribuer à la richesse de la biodiversité.
 - que la remise en eau de certaines lônes participe à
 - lutter contre le développement des plantes envahissantes, telles la Renouée du Japon et la Jussie,
 - limiter l'envasement,
 - améliorer la qualité de l'eau.
 - que les modalités de gestion et d'entretien de la ripisylve soient améliorées et qu'elles tiennent davantage compte de la saisonnalité et de la faune qui la peuple.
 - que le rejet de polluants agricoles vers les eaux des lônes diminue.
 - que le potentiel touristique des lônes soit exploité tout en respectant l'environnement

Société civile **Association de riverains**

L'association de riverains rencontrée, le Collectif des Riverains du Rhône et ses Affluents, a des attentes qui rejoignent celle des communes et du Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion des abords du Rhône (SIAGAR) :

- Elle souhaite que les actions du schéma directeur participent à améliorer le ressuyage de la plaine et au ralentissement de la montée des eaux de crues par leur remplissage par l'aval via des actions :
 - de curage des lônes,
 - de reconnexion des lônes au Rhône.

Il s'agit d'une attente forte compte tenu des enjeux humains et économiques sur le secteur.

- D Elle souhaite également que les points durs (épis Girardon) et certains bancs de graviers dans le lit du Vieux Rhône soient enlevés et que les marges alluviales soient remobilisées de façon à élargir son lit en vue d'une amélioration des conditions de son écoulement.

Associations de protection de la nature

Les attentes des associations de protection de la nature rejoignent celles des gestionnaires des milieux. En effet, elles souhaitent également :

- D que la mise en œuvre du schéma directeur permette de restaurer la dynamique fluviale du Vieux Rhône et de ses annexes : marges alluviales, lônes, roselières, pour, d'une part, rééquilibrer l'écologie des milieux fluviaux, et d'autre part, pour contribuer à la gestion du risque inondation. Pour cela, elles souhaitent que certaines actions, qui ne doivent pas impacter l'aval, soient réalisées :
 - Reconnexion des lônes au Rhône
 - Enlèvement des épis Girardon
 - Remobiliser par charruage les sédiments des marges alluviales
- D que les actions permettent de conserver une diversité de lônes (courantes, lenticques, stagnantes, eutrophes,...) aux caractéristiques écologiques variées de façon à contribuer à la richesse de la biodiversité.
- D que la remise en eau de certaines lônes participe à
 - lutter contre le développement des plantes envahissantes, telles la renoncule et la Jussie,
 - limiter l'envasement,
 - améliorer la qualité de l'eau.
- D que la gestion des ripisylves soit améliorée et que la faune qui la peuple soit davantage prise en compte.
- D que le rejet de polluants agricoles vers les eaux des lônes diminue.
- D que le potentiel touristique des lônes soit exploité tout en respectant l'environnement.

Fédérations de pêche et Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

Les fédérations de pêches et APPMA souhaitent:

- D que dans le cadre du schéma directeur les lônes soient remises en eau et que le débit y soit augmenté de façon à :
 - améliorer la vie piscicole : développer des zones de frayères et des itinéraires de circulation pour les poissons,
 - limiter les dépôts sédimentaires,
 - freiner le développement d'espèces invasives, comme la Jussie.
- D que des zones d'accès sécurisé soient maintenues et créées pour favoriser la pratique de la pêche

- que le lit des lônes soit entretenu et que la végétation qui s'y développe soit faucardée
- que des zones enherbées soient créées le long des lônes pour servir de zone tampon vis-à-vis des zones agricoles et ainsi améliorer la qualité de l'eau
- que les épis Girardon soient végétalisés pour y créer des zones de fraie
- que les lônes soient reconnectées au Vieux Rhône pour favoriser le ressuyage de la plaine.

Fédérations de chasse

Les fédérations de chasse souhaitent:

- que les lônes constituent de nouveau un chemin préférentiel de décharge de l'eau vers le Rhône ; pour ce faire, elles souhaitent que des actions de curage des lônes et de reconnexion de lônes au Vieux Rhône soient effectuées.
- que les lônes soient remise en eau, voire que le débit y soit augmenté, pour permettre la réhabilitation écologique de ces milieux ; la remise en eau permet de lutter contre les phénomènes d'eutrophisation, de développement de plantes invasives (Jussie, Renouée du Japon, Robinier dit Faux Acacia, notamment), de dépôts de sédiments et de comblement.
- que le schéma directeur serve à maintenir l'attachement et l'implication des riverains pour ces milieux.
- que les actions de réhabilitation des milieux naturels consistent en des travaux légers.
- que des accès aux lônes utiles aux travaux d'entretiens soient maintenus et créés.
- que la ripisylve fasse l'objet d'un plan de gestion afin d'éviter sa fermeture et d'en assurer une gestion sylvicole favorable à la faune et en particulier la faune cynégétique. Elles souhaitent également que l'entretien de la végétation rivulaire tienne compte des périodes de sensibilités de la faune (reproduction, niche...), afin d'en limiter les impacts.

2.2.2 Synthèse des attentes par thème

Les attentes des acteurs concernant le rôle du schéma directeur convergent parfois et peuvent être classées en quatre thématiques :

- **La majorité des acteurs rencontrée a exprimé des attentes portant sur :**
 - la biodiversité
 - l'hydraulique
- **Un tiers des acteurs rencontré a exprimé des attentes portant sur :**
 - La qualité de la ressource en eau
 - Les usages et les loisirs de nature

Les attentes et les demandeurs sont présentés ci-après par thématique.

Biodiversité Pour cette thématique, les acteurs souhaitent que le schéma puisse contribuer à :

- préserver le potentiel écologique du secteur, favoriser la continuité

écologique des milieux et la préservation des haltes migratoires.

- maintenir et développer une diversité de milieux : lûnes sèche, en eau pérenne, mares temporaires, interconnexion etc.
- lutter contre le développement d'espèces invasives (comme la Jussie).
- améliorer la vie piscicole, développer des zones de frayères et des itinéraires de circulation pour les poissons.

Le tableau ci-après permet d'identifier les acteurs ayant ces attentes, ainsi que l'ordre de priorité (allant de 1 à 4) qu'ils assignent à la thématique Biodiversité par rapport aux autres thématiques.

Rang de priorité assigné par les acteurs à la thématique Biodiversité par rapport aux autres thématiques	Préserver le potentiel écologique du secteur, favoriser la continuité écologique des milieux et la préservation des haltes migratoires	Maintenir et développer une diversité de milieux : lînes sèche, en eau pérenne, mares temporaires, interconnexion, etc.	Lutter contre le développement d'espèces invasives (comme la Jussie).	Améliorer la vie piscicole : développer des zones de frayères et des itinéraires de circulation pour les poissons.
Services de l'Etat et établissements publics				
DDT du Vaucluse		1		
DDTM du Gard	1			
DDT de la Drôme	1			
Collectivités territoriales				
Conseil Général Drôme	1		2	
Conseil Général Vaucluse		1		
Conseil Général Gard	1			
Commune de Lapalud	2			
Commune de Mondragon	2			
Commune de Lamotte du Rhône	2			
Gestionnaires de milieux et associations				
GADAPE		1	1	
APPMA Anguille Donzéroise		1	1	
Association des amis de la platière		1	1	
Fédération de Pêche de Vaucluse			1	2
Fédération de pêche de l'Ardèche			1	2
Associations de pêche du bassin du Rhône			1	2
Fédération de pêche de la Drôme			1	2
Parc Naturel Régional de Camargue		1		
ONCFS		1		
Association des amis de Viviers		1		
Association Castor et Homme		1		
AAPPMA Gaule Pierrelattine			2	2
Fédération de chasse du Vaucluse			2	2
Fédération de chasse de la Drôme			2	2

Hydraulique Pour cette thématique, les acteurs souhaitent que le schéma puisse contribuer à :

- Une montée des eaux plus lente et progressive en cas de crue dans la plaine,
- L'amélioration du phénomène de ressuyage de manière à diminuer les dommages sur les terres inondées (agricoles notamment),
- Des travaux dans le lit du Vieux Rhône en vue d'une amélioration des conditions de son écoulement : élimination des points durs (épis Girardon), de certains bancs de graviers dans le lit du Vieux Rhône et remobilisation des marges alluviales.

Le tableau ci-après permet d'identifier les acteurs ayant ces attentes, ainsi que l'ordre de priorité (allant de 1 à 4) qu'ils assignent à la thématique Hydraulique par rapport aux autres thématiques.

Rang de priorité assigné par les acteurs à la thématique Hydraulique par rapport aux autres thématiques	Une montée des eaux plus lente et progressive en cas de crue dans la plaine	Amélioration du phénomène de ressuyage de manière à diminuer les dommages sur les terres inondées (agricoles notamment)	Travaux dans le lit du Vieux Rhône en vue d'une amélioration des conditions de son écoulement [...]
■ Services de l'Etat et établissements publics			
Chambre d'Agriculture du Gard	1	1	
Chambre d'Agriculture du Vaucluse	1	1	
Chambre d'Agriculture de l'Ardèche	1	1	
Chambre d'Agriculture de la Drôme	1	1	
■ Collectivités territoriales			
Conseil Général Drôme		3	
Commune de Lapalud		1	
Commune de Mondragon		1	
Commune de Lamotte du Rhône		1	
Commune de Saint Just		1	
Commune de Saint Marcel d'Ardèche		1	
Commune de Vénéjan		1	
Commune de Pierrelatte	1	1	
Commune de Donzère	1	1	
Commune de Bourg Saint Andéol		2	
Commune de Pont Saint Esprit		2	
SIAGAR	1	1	
■ Gestionnaires de milieux et associations			
Collectif des riverains du Rhône	1	1	
AAPPMA Gaule Pierrelattine		1	
Fédération de chasse du Vaucluse		1	
Fédération de chasse de la Drôme		1	
GADAPE		3	
APPMA Anguille Donzéroise		3	
Association des amis de la platière		3	

Qualité Pour cette thématique, les acteurs souhaitent que le schéma puisse contribuer à :

- l'amélioration de la qualité de la ressource en eau et des milieux : éviter l'envasement/eutrophisation des milieux, améliorer l'oxygénation et l'autoépuration.
- La réduction des rejets de polluants agricoles et rejets diffus vers la ressource : élimination de point de rejet, recréation de zones tampon enherbé pour épuration.

Le tableau ci-après permet d'identifier les acteurs ayant ces attentes, ainsi que l'ordre de priorité (allant de 1 à 4) qu'ils assignent à la thématique Qualité de la ressource en eau par rapport aux autres thématiques.

Rang de priorité assigné par les acteurs à la thématique Qualité par rapport aux autres thématiques	L'amélioration de la qualité de la ressource en eau et des milieux : éviter l'envasement/eutrophisation des milieux, améliorer l'oxygénation et l'autoépuration.	La réduction des rejets de polluants agricoles et rejets diffus vers la ressource : élimination de point de rejet, recréation de zones tampon enherbé pour épuration.
■ Services de l'Etat et établissements publics		
DDT de l'Ardèche	1	
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Département Vaucluse	1	
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Département Ardèche	1	
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Département Drôme	1	
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Région Rhône Alpes	1	
■ Gestionnaires de milieux et associations		
Fédération de Pêche de Vaucluse	1	
Fédération de pêche de l'Ardèche	1	
Associations de pêche du bassin du Rhône	1	
Fédération de pêche de la Drôme	1	
AAPPMA Gaule Pierrelattine	2	
Fédération de chasse de Vaucluse	2	
Fédération de chasse de la Drôme	2	
Groupe des Associations Donzéroises Agissant Pour l'Environnement (GADAPE)		2
Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Anguille Donzéroise		2
Association des amis de la platière		2

Usage et loisirs Pour cette thématique, les acteurs souhaitent que le schéma puisse contribuer à :

- A développer le potentiel touristique des lônes tout en respectant l'environnement.
- Au développement des activités de loisir « nature » avec zones d'accès sécurisé : activités nautiques, pratique de la chasse et de la pêche.

- A favoriser la réappropriation du Rhône : Promenade le long des lînes et des berges sur les chemins de halages, parcours pédagogiques en lien avec la biodiversité et le patrimoine historique du secteur.

Le tableau ci-après permet d'identifier les acteurs ayant ces attentes, ainsi que l'ordre de priorité (allant de 1 à 4) qu'ils assignent à la thématique Usages et Loisirs par rapport aux autres thématiques.

Rang de priorité assigné par les acteurs à la thématique Usages et Loisirs par rapport aux autres thématiques	développer le potentiel touristique des lînes tout en respectant l'environnement.	développement des activités de loisir « nature » avec zones d'accès sécurisé : activités nautiques, pratique de la chasse et de la pêche.	favoriser la réappropriation du Rhône : Promenade le long des lînes et des berges sur les chemins de halages, parcours pédagogiques en lien avec la biodiversité et le patrimoine historique du secteur.
► Collectivités territoriales			
Commune de Bourg Saint Andéol	1	1	
Commune de Pont Saint Esprit	1		1
Commune de Saint Just	2	2	
Commune de Saint Marcel d'Ardèche	2	2	
Commune de Vénéjan	2		2
► Gestionnaires de milieux et associations			
AAPPMA Gaule Pierrelattine			3
Fédération de chasse du Vaucluse			3
Fédération de chasse de la Drôme			3
Fédération de Pêche de Vaucluse		3	
Fédération de pêche de l'Ardèche		3	
Associations de pêche du bassin du Rhône		3	
Fédération de pêche de la Drôme		3	
Groupe des Associations Donzéroises Agissant Pour l'Environnement (GADAPE)	4		
Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Anguille Donzéroise	4		
Association des amis de la platière	4		

2.2.3 Conclusion

L'ensemble des volontés exprimées participent à définir les orientations du schéma directeur, en vue d'un choix d'actions et d'une programmation qui soient partagées par le plus grand nombre et qui suscitent la mobilisation des acteurs et la promotion du schéma directeur.

En outre, il ressort certaines spécificités qu'il est important de souligner car celles-ci accompagneront la démarche d'élaboration du schéma :

- ▶ **Volontés que certains aménagements puissent être réalisés dès 2012-2013**
- ▶ **Intégration dans l'analyse des lînes ayant déjà fait l'objet d'une réhabilitation antérieure afin d'identifier d'éventuelles nouvelles actions peuvent s'avérer être nécessaires sur les lînes déjà traitées.**
- ▶ **Emergence de projets novateurs qui visent à une réhabilitation naturelle du fleuve, sans action anthropique récurrente.**
- ▶ **Proposition d'actions de réhabilitation de type « travaux légers » avec une gestion/entretien des milieux adaptés aux espèces naturels présentes.**
- ▶ Mise en exergue du potentiel de réhabilitation des lînes hors DPF pour, le cas échéant, servir de support aux porteurs de projets à la justification de l'utilité publique de leurs opérations.

2.3 Actions attendues par les acteurs

Les cartes ci-après présentent : la localisation des lînes et marges alluviales (figures 2 et 3) puis les attentes d'actions formulées par les acteurs rencontrés pour chaque secteur (figure 4).

Le tableau qui suit synthétise, par secteur et par acteur rencontré, les actions sur les lînes et marges alluviales attendues.

Les actions attendues sur le débit réservé du Vieux Rhône et les digues (cf. tableau précisant le détail) sont également listées afin de porter à connaissance ces attentes et d'en tenir compte dans le cadre d'autres programmes d'actions.

Certaines demandes d'actions ont été formalisées par le passé ou via d'autres démarches sur le secteur. Afin de rendre compte de cet historique et de la mobilisation des acteurs, ces informations viennent compléter la liste des actions demandées recueillies lors de nos entretiens : elles figurent dans le tableau en italique et la source de la demande est indiquée dans la colonne « commentaires ».

Ce tableau a pour objet de lister de façon exhaustive les propositions faites par les acteurs lors des entretiens, sans préjuger du fait qu'elles pourront être intégrées dans le schéma directeur.

Dans l'étape suivante, les propositions des acteurs seront analysées et celles qui répondent à l'objectif de réhabilitation des marges alluviales et des lînes seront identifiées et intégrées au(x) scénario(s) de schéma puis au schéma directeur.

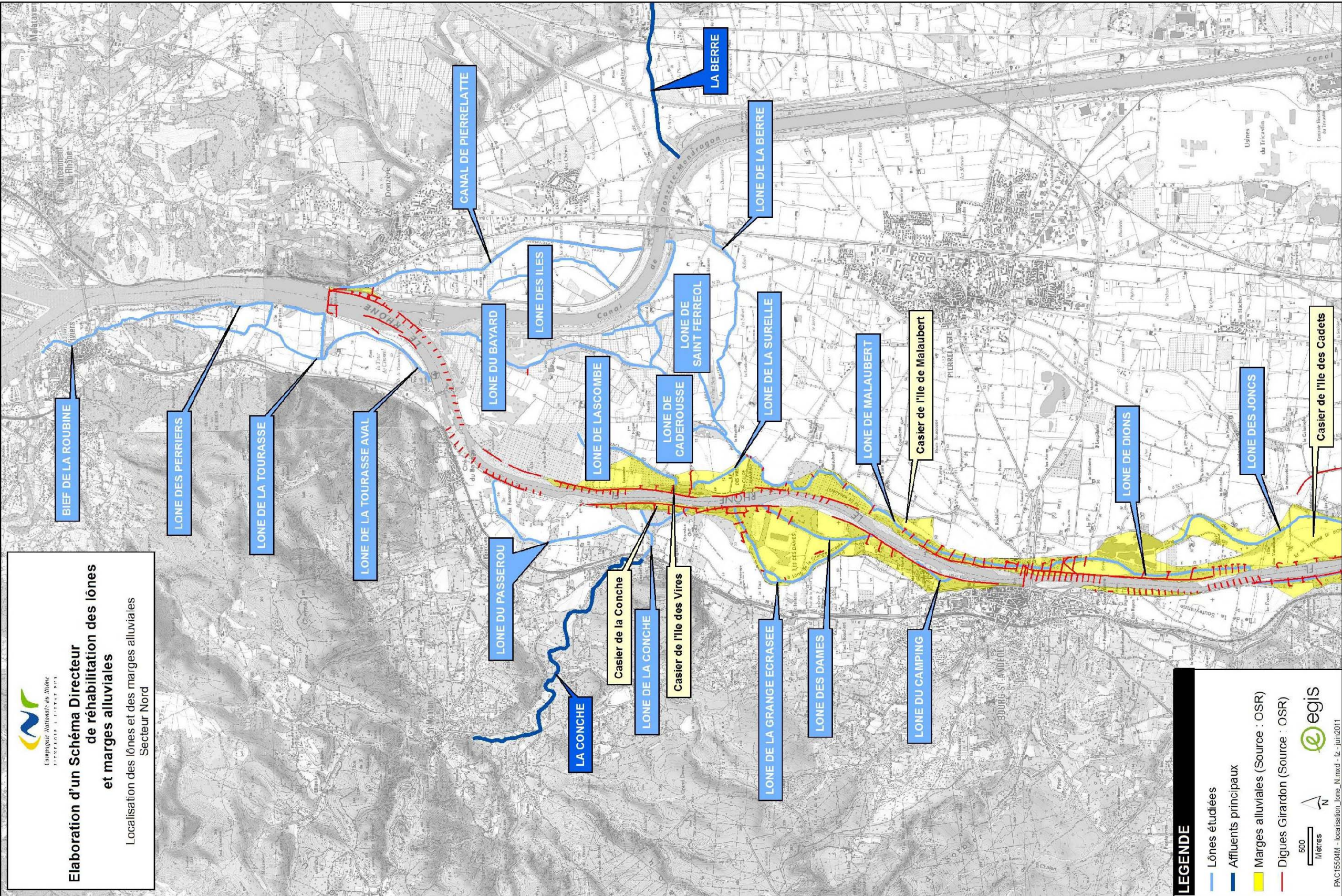


Figure 2 : cartes de localisation des lônes et marges alluviales – secteur nord

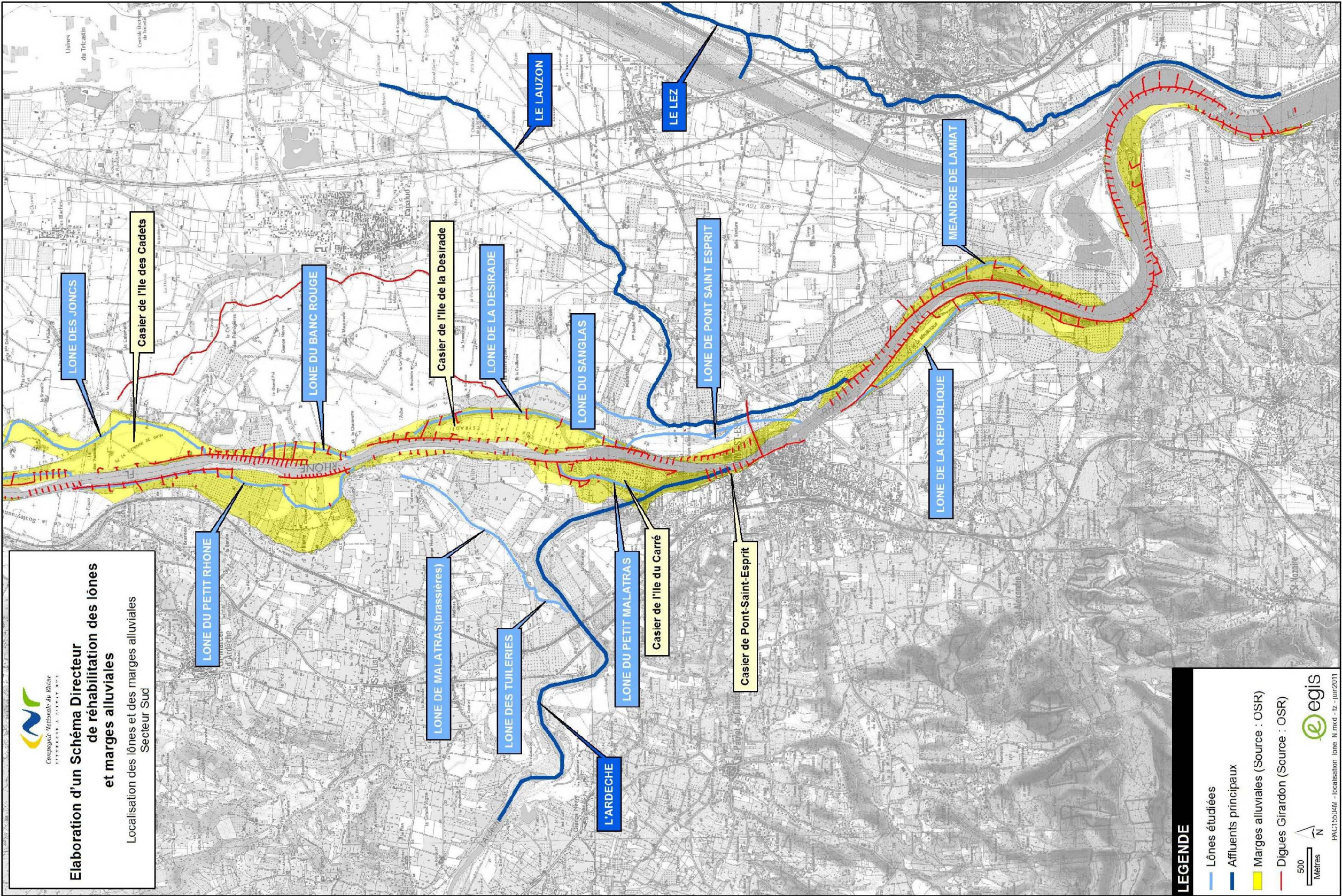


Figure 3 : cartes de localisation des lônes et marges alluviales – secteur sud



Figure 4 : cartes de synthèse des attentes des acteurs

Secteur concerné	Description de l'attente	Demandeurs	Commentaire
2.3.1 Marges alluviales	- Réaliser des travaux de charriage des sédiments des marges alluviales pour élargir le lit du fleuve - Réaliser au préalable une étude d'incidence sur l'aval	GADAPE, Les Amis de Viviers, Association des amis de la Platière	
	Supprimer les épis et marges alluviales pour élargir le lit du fleuve	Commune de Pierrelatte Commune de Donzère SIAGAR Collectif des riverains du Rhône	
	L'ONEMA est pour des travaux légers de charriage sur les marges alluviales, mais elle est contre des travaux lourds de suppression des marges sans apport compensatoire en amont.	ONEMA	
2.3.2 Le complexe Bief de Roubine – Lône des Perriers – Lônes de Tourasse			
<i>Bief de Roubine</i>	Pas d'attente exprimée lors des entretiens sur ce secteur		
<i>Ile et Lône des Perriers</i>	- Préserver et valoriser l'espace naturel (accueil du public, cheminement doux) - Réaliser une étude de faisabilité de "Préservation et de mise en valeur des zones humides - Ile et lône des Perriers"	Commune de Vivier	Source : CREN - Etude d'identification de sites "orphelins de gestion", avril 2010 Des études en cours pour: le classement du site du défilé de Donzère et plaine et contreforts de Viviers

Secteur concerné	Description de l'attente	Demandeurs	Commentaire
			- un arrêté de protection préfectoral de biotope sur les milieux alluviaux de Viviers
<i>Lônes de la Tourasse amont et de la Tourasse aval</i>	Pas d'attente exprimée lors des entretiens sur ce secteur		
2.3.3 Le complexe lône du Passarou et lône de la Conche			
<i>Lône du Passarou</i>	- Realiser un état des lieux de la lône (en lien avec atterrissement) - Mettre en place une démarche de gestion de la lône - Autres actions à définir dans le cadre du SD de réhabilitation	Commune de Saint Montan	Source : CREN - Etude d'identification de sites "orphelins de gestion", février 2011
<i>Lône de la Conche</i>	Pas d'attente exprimée lors des entretiens sur ce secteur		
2.3.4 Le complexe Lône de la Grange Ecrasée, de la lône des Dames et leur casier			
<i>Lône de la Grange Ecrasée</i>	Valoriser le potentiel d'activité de loisir de la commune par des actions sur la lône qui seront complétées à terme par une base de loisir (échéance 20 ans, suite à la restitution d'une carrière dont les dossiers d'autorisation sont en cours d'élaboration) : Reconnecter la lône au Vieux Rhône par l'amont et la curer en aval pour avoir un courant suffisant permettant l'activité de	Commune de Bourg Saint Andéol	

Secteur concerné	Description de l'attente	Demandeurs	Commentaire
	kayak. Augmenter le débit dans la lône participera également à éliminer la Jussie.		
	Reconnecter la lône au fleuve. Les épis Girardon à l'amont de la lône de la Grange Ecrasée devront être supprimés, si cela s'avère nécessaire pour la reconnexion au Rhône.	Association des amis de Viviers Association castors et hommes PNRC ONCFS	
<i>Lône des Dames</i>	Diversifier les espèces halieutiques, notamment les carpes	AAPPMA Gaule Pierrelattine	
<i>Casier de la Grange Ecrasée</i>	Pas d'attente exprimée lors des entretiens sur ce secteur		
2.3.5 Lône du Camping	Pas d'attente exprimée lors des entretiens sur ce secteur		
2.3.6 Lône du Petit Rhône et son casier	- Surveiller de l'évolution fonctionnelle de la lône (comblement) - Cette lône doit être considérée avec la lône de Malatras comme un espace sensible orphelin à restaurer (atterrissement, envasement, assèchement, espèces invasives, pollution agricole, destruction de boisements alluviaux par les activités de défrichement et les activités agricoles, travaux d'entretiens inadaptés)	Commune Saint Marcel d'Ardèche Agriculteur (Sylvain Sabatier)	Source : CREN - Etude d'identification de sites "orphelins de gestion", mars 2010

Secteur concerné	Description de l'attente	Demandeurs	Commentaire
2.3.7 Lône de Malatras, du Petit Malatras et le casier de l'Île du Carré			
<i>Lône de Malatras</i>	Curer la lône jusqu'à l'Ardèche pour retirer le bouchon en son milieu et participer à la gestion des crues, notamment en cas de crue concomitante de l'Ardèche et du Rhône (actuellement se remplit des deux côtés)	Commune de Saint Just Commune de Saint Marcel d'Ardèche	
	- Valoriser la lône par un sentier pédagogique - Cette lône doit être considérée avec la lône du Petit Rhône comme un espace sensible orphelin à restaurer (atterrissement, envasement, assèchement, espèces invasives, pollution agricole, destruction de boisements alluviaux par les activités de défrichement et les activités agricoles, travaux d'entretiens inadaptés)	Commune Saint Marcel d'Ardèche Agriculteur	Source : CREN - Etude d'identification de sites "orphelins de gestion", mars 2010
<i>Casier de l'Île du Carré</i>	Pas d'attente exprimée lors des entretiens sur ce secteur		
<i>Lône du Petit Malatras</i>	- Déboucher la lône pour que l'eau s'évacue vers l'Ardèche: action de curage et/ou de fauchage de la végétation - Améliorer les cheminements piétons le long de la lône	Commune de Saint Just Commune de Saint Marcel d'Ardèche	
2.3.8 Lône de la République et casier de l'Île de la République			

Secteur concerné	Description de l'attente	Demandeurs	Commentaire
<i>Lône de la République</i>	- Valoriser la faune et la flore sur cette lône - En cas de creusement de la lône la Chambre d'Agriculture souhaite que des refuges sur les terres agricoles adjacentes puissent être intégrés à l'opération (des demandes d'autorisation de création de refuges ont été refusées par les services de l'Etat car les projets ne prévoyaient pas de compensation de volumes inondables soustraits)	Chambre d'agriculture du Gard	
	- Créer un circuit pédestre le long du Rhône qui intègre cette lône - Rendre cette lône accessible aux loisirs de famille (sport, promenade d'agrément, petits aménagements légers) - Entretenir la lône au regard de la grande quantité de bois qui y échoue	Commune de Pont Saint Esprit	
	Une fois restaurée, étudier l'opportunité d'intégrer la lône dans la ZPS Marais de l'Ile Vieille et alentour et au SIC Rhône aval	DDT 84	
<i>Casier de l'Ile de la République</i>	Pas d'attente exprimée lors des entretiens sur ce secteur		

Secteur concerné	Description de l'attente	Demandeurs	Commentaire
2.3.9 Lône des Iles et Canal de Pierrelatte			
<i>Lône des Iles</i>	- Renforcer les actions contre la progression de la Jussie - Aménager des berges pour y maintenir une zone de biodiversité - Garantir la réalisation de bandes enherbées par les agriculteurs le long de la lône Lors de la réunion, GADAPE remet les fiches projets qu'elle a déjà émis dans le cadre du Projet de Schéma de Gestion du Rhône Moyen, et renouvelle par la même occasion ses attentes : - Mettre en valeur de la lône des Iles via: - Un aménagement des berges pour y maintenir une zone de biodiversité - Une garantie de réalisation de bandes enherbées par les agriculteurs le long de la lône - Un suivi de l'évolution qualitative du cours d'eau - Un peuplement de poissons nobles: truites fario de souche - Un aménagement du lit pour y créer des frayères En complément des actions précédentes, les demandes suivantes ont été recueillies par le CREN : - Préserver le canal de Pierrelatte et la lône des Iles (ou lône de Planaris) et en faire un espace de détente - Mettre en place un projet de réhabilitation, préservation et	GADAPE Les Amis de Viviers Association des amis de la Platière GADAPE Commune de Donzère GADAPE	Source : Fiche Projet Schéma de Gestion Rhône Moyen, mai 2011 Les demandes concernant le peuplement et la création de frayères ont également été formalisées par courrier à la CNR en janvier 2011 Source : CREN - Etude d'identification de sites "orphelins de gestion", juin 2010

Secteur concerné	Description de l'attente	Demandeurs	Commentaire
	<i>valorisation du secteur</i> ▶ <i>Mener des actions de sensibilisation des propriétaires et agriculteurs</i> ▶ <i>Mener des actions d'animation foncière</i> ▶ <i>Mettre en place une zone tampon entre la lône et les zones agricoles (éventuellement par des acquisitions foncières)</i>		
Canal de Pierrelatte	▶ Remettre en eau du canal via la création d'une reconnexion au Rhône ▶ Curer la lône si nécessaire ▶ Aménager les berges pour y maintenir une zone de biodiversité ▶ Garantir la réalisation de bandes enherbées par les agriculteurs le long de la lône Lors de la réunion, GADAPE remet les fiches projets qu'elle a déjà émis dans le cadre du Projet de Schéma de Gestion du Rhône Moyen, et renouvelle par la même occasion ses attentes : ▶ <i>Remettre en eau le canal et mettre en valeur les berges:</i> ▪ <i>Réaliser une prise d'eau pour augmenter le débit dans le canal à un niveau adéquat pour la vie piscicole</i> ▪ <i>Curer le lit pour retirer la vase polluée et aménager des frayères</i> ▪ <i>Effectuer un suivi qualitatif et quantitatif de la faune et la flore</i> En plus de la remise en état de la prise d'eau et du suivi scientifique, GADAPE a formulé les attentes suivantes à la	GADAPE Les Amis de Viviers Association des amis de la Platière GADAPE	Source : Fiche Projet Schéma de Gestion Rhône Moyen, mai 2011

Secteur concerné	Description de l'attente	Demandeurs	Commentaire
	CNR : ▶ Aménager les berges (signalisation, marquage) pour favoriser la découverte du milieu naturel par le public ▶ Rétablir la continuité des itinéraires piscicoles En complément des actions précédentes, les demandes suivantes ont été recueillies par le CREN : ▶ Préserver le canal de Pierrelatte et la lône des Iles (ou lône de Planaris) et en faire un espace de détente ▶ Mettre en place un projet de réhabilitation, préservation et valorisation du secteur ▶ Mener des actions de sensibilisation des propriétaires et agriculteurs ▶ Mener des actions d'animation foncière ▶ Mettre en place une zone tampon entre la lône et les zones agricoles (éventuellement par des acquisitions foncières)	GADAPE Commune de Donzère GADAPE	Source : Courrier à la CNR, janvier 2011 Source : CREN - Etude d'identification de sites "orphelins de gestion", juin 2010
	En compensation aux travaux de protection au vent sur le canal de Donzère, l'ONEMA souhaite que la CNR mène sur le canal les actions suivantes : ▶ Restaurer le lit ▶ Réhabiliter des frayères à brochets	ONEMA	Source : Courrier à DREAL PACA dans le cadre de l'instruction du projet CNR de travaux de protection au vent sur le canal de Donzère, janvier 2011

Secteur concerné	Description de l'attente	Demandeurs	Commentaire
2.3.10 Le complexe lônes de Bayard, de Saint-Ferréol, de la Berre, de Caderousse, de Malaubert, de Dions et le casier de l'Île de Malaubert			
<i>Lône de Bayard</i>	- Reconnecter la lône au fleuve pour qu'elle joue son rôle de ressuyage - Réaliser des études et des travaux de réhabilitation fonctionnelle	Commune de Pierrelatte Commune de Donzère SIAGAR Collectif des riverains du Rhône	Ces demandes ont également été formulées par le SIAGAR dans des Fiche Projet Schéma de Gestion Rhône Moyen, mai 2011
	Réaliser une étude hydraulique sur le potentiel de ressuyage de crue par l'aval des lônes du Bayard et de Saint Ferréol	GADAPE, Les Amis de Viviers, Association des amis de la Platière	
	- Effectuer une réhabilitation écologique de la lône: - Lancer un état des lieux de la biodiversité - Quantifier l'état d'avancement de la Jussie et définir un plan d'action pour stopper son évolution et inverser la situation - Aménager les berges pour y maintenir une zone de biodiversité, - Garantir la réalisation de bandes enherbées par les agriculteurs le long de la lône - Effectuer un suivi qualitatif et quantitatif de la faune et la flore	GADAPE	Source : Fiche Projet Schéma de Gestion Rhône Moyen, mai 2011

Secteur concerné	Description de l'attente	Demandeurs	Commentaire
	- Travaux de délimitation du domaine privé et du domaine public - Suivi scientifique, notamment sur les plantes envahissantes		Source : Courrier à la CNR, janvier 2011
<i>Lône de Malaubert</i>	Réaliser des études et des travaux de réhabilitation fonctionnelle	SIAGAR	Source : Fiche Projet Schéma de Gestion Rhône Moyen, mai 2011
	Connexion amont de la lône avec le vieux Rhône pour les raisons de débits constants, la diminution de dépôt de sédiments, la continuité piscicole et éviter les problèmes d'eutrophisation.	APPMA La Gaule Pierrelattine	
<i>Lône de Caderousse</i>	- Réaliser des études et des travaux de réhabilitation fonctionnelle - Reconnecter la lône au fleuve pour qu'elle joue son rôle de ressuyage - Réaliser une économie d'échelle en associant Granulat Vica en lui permettant de réutiliser les matériaux de curage pour combler ses gravières.	Commune de Pierrelatte Commune de Donzère SIAGAR Collectif des riverains du Rhône Granulat Vica	Le SIAGAR a également formulé la demande de réhabilitation fonctionnelle dans une Fiche Projet Schéma de Gestion Rhône Moyen, mai 2011
<i>Lône de Dions</i>	Réaliser des actions d'entretien pour favoriser l'écoulement des eaux de ruissellement	Commune de Pierrelatte, via les chambres d'agricultures	
<i>Lône de la Berre</i>	Reconnecter la lône au fleuve pour qu'elle joue son rôle de ressuyage	Commune de Pierrelatte Commune de Donzère SIAGAR Collectif des riverains du Rhône	

Secteur concerné	Description de l'attente	Demandeurs	Commentaire
<i>Lône de Saint Ferréol</i>	Reconnecter la lône au fleuve pour qu'elle joue son rôle de ressuyage	Commune de Pierrelatte Commune de Donzère SIAGAR Collectif des riverains du Rhône	
	Réaliser une étude hydraulique sur le potentiel de ressuyage de crue par l'aval des lônes du Bayard et de Saint Ferréol	GADAPE, Les Amis de Viviers, Association des amis de la Platière	
	- Effectuer une réhabilitation écologique de la lône: - Lancer un état des lieux de la biodiversité - Quantifier l'état d'avancement de la Jussie et définir un plan d'action pour stopper son évolution et inverser la situation - Aménager les berges pour y maintenir une zone de biodiversité - Garantir la réalisation de bandes enherbées par les agriculteurs le long de la lône - Effectuer un suivi qualitatif et quantitatif de la faune et la flore - Réaliser des travaux de délimitation du domaine privé et du domaine public - Effectuer un suivi scientifique, notamment sur les plantes envahissantes	GADAPE	Source : Fiche Projet Schéma de Gestion Rhône Moyen, mai 2011 Source : Courrier à la CNR, janvier 2011
<i>Le casier de l'Ile de Malaubert</i>	Pas d'attente exprimée lors des entretiens sur ce secteur		

Secteur concerné	Description de l'attente	Demandeurs	Commentaire
2.3.11 Lône de Lascombe et lône de la Surelle, casier de l'île des Vires			
<i>Lône de Lascombe</i>	Reconnecter la lône au fleuve pour qu'elle joue son rôle de ressuyage	Commune de Pierrelatte Commune de Donzère SIAGAR Collectif des riverains du Rhône	
	Réaliser des études et des travaux de réhabilitation fonctionnelle	SIAGAR	Source : Fiche Projet Schéma de Gestion Rhône Moyen, mai 2011
<i>Lône de la Surelle, casier de l'île des Vires</i>	Pas d'attente exprimée lors des entretiens sur ce secteur		
2.3.12 Lône des Joncs et casier de l'île des Cadets			
<i>Lône des Joncs</i>	Curer la lône qui a tendance à s'envaser, en vue d'améliorer le ressuyage de la plaine suite aux crues	Commune de Lapalud Commune de Mondragon Commune de Lamotte du Rhône	
	Reconnecter la lône au fleuve pour qu'elle joue son rôle de ressuyage Réaliser une économie d'échelle en associant Granulat Vica en lui permettant de réutiliser les matériaux de curage pour combler ses gravières.	Commune de Pierrelatte Commune de Donzère SIAGAR Collectif des riverains du Rhône Granulat Vica	

Secteur concerné	Description de l'attente	Demandeurs	Commentaire
	Un projet de réhabilitation de la lône est en cours piloté par l'association de chasse communale: acquisition foncière, réhabilitation de ZH	Commune de Pierrelatte Association de chasse communale	Source : CREN - Etude d'identification de sites "orphelins de gestion", mars 2010
Casier de l'Ile des Cadets	Pas d'attente exprimée lors des entretiens sur ce secteur		
2.3.13 Lône du Banc Rouge	Curer la lône qui a tendance à s'envaser, en vu de participer à la gestion des crues	Commune de Lapalud Commune de Mondragon Commune de Lamotte du Rhône	
2.3.14 Lône de la Désirade et casier de l'Ile de la Désirade	Curer la lône qui a tendance à s'envaser, en vue d'améliorer le ressuyage de la plaine suite aux crues	Commune de Lapalud Commune de Mondragon Commune de Lamotte du Rhône	
2.3.15 Lône en rive gauche de Pont-Saint-Esprit	Réaliser des actions de valorisation écologique et visuelle de la lône	Commune de Lapalud Commune de Mondragon Commune de Lamotte du Rhône	La CNR a programmé de réaliser des travaux et des aménagements en 2012 pour répondre à cette attente. Source : Direction de l'Exploitation, septembre 2011
2.3.16 Lône du Sanglas	Pas d'attente exprimée lors des entretiens sur ce secteur		
2.3.17 Méandre de Lamiat	Pas d'attente exprimée lors des entretiens sur ce secteur		

Secteur concerné	Description de l'attente	Demandeurs	Commentaire
------------------	--------------------------	------------	-------------

Secteur concerné	Description de l'attente	Demandeurs	Commentaire
2.3.18 Attentes sur des lônes en dehors du périmètre d'étude			
<i>Lône de Sainte Foy</i>	► Réaliser des études et des travaux de réhabilitation fonctionnelle	SIAGAR	Fiche Projet Schéma de Gestion Rhône Moyen, mai 2011
<i>Méandre de la Miat</i>	► Une fois restaurée, étudier l'opportunité d'intégrer la lône dans la ZPS Marais de l'Ile Vieille et alentour et au SIC Rhône aval	DDT 84	
2.3.19 Attentes sur le Vieux Rhône			
<i>Débit réservé</i>	► Investiguer la possibilité d'augmenter le débit réservé pour améliorer la circulation de l'eau et éviter l'envasement des lônes	Commune de Lapalud Commune de Mondragon Commune de Lamotte du Rhône Commune de Viviers Commune de Saint Montan	
<i>Epis Girardon</i>	► Supprimer des digues et épis Girardon dans le lit mineur du Vieux Rhône pour améliorer la dynamique fluviale	Commune de Pierrelatte Commune de Donzère SIAGAR Collectif des riverains du Rhône	Le SIAGAR a formulé cette demande dans une Fiche Projet Schéma de Gestion Rhône Moyen, mai 2011, et a précisé la zone d'enlèvement des points durs dans le lit du fleuve : du PK 179 à 184

Secteur concerné	Description de l'attente	Demandeurs	Commentaire
		GADAPE Les Amis de Viviers Association des amis de la Platière ONEMA	
<i>Berges et Chemin de halage</i>	- Créer sur les berges et le chemin de halage un circuit pédestre en lien avec la ViaRhôna - Jalonner un itinéraire le long du fleuve et valoriser le patrimoine bâti historique pour favoriser le développement de la promenade pédagogique	Commune de Pont Saint Esprit <i>Communauté de commune du Rhône aux Gorges de l'Ardèche</i> Commune de Vénéjan	<i>Egalement demandé par la Communauté de commune par courrier à la CNR, juin 2011</i>
<i>Bancs de graviers dans le lit du fleuve</i>	- Retirer la péniche échouée à l'aval de Bourg Saint Andéol qui est un point dur et favorise l'accumulation de matériaux dans le lit du fleuve. L'épave devient potentiellement dangereuse vis-à-vis de la sécurité publique - Retirer le banc de graviers dans le lit du Rhône à l'aval du pont de Bourg Saint Andéol causé par l'échouage de cette péniche	Commune de Pont Saint Esprit Commune de Pierrelatte Commune de Donzère SIAGAR Collectif des riverains du Rhône	<i>Le SIAGAR a formalisé la demande d'enlèvement de la péniche et du banc de gravier dans une Fiche Projet Schéma de Gestion Rhône Moyen, mai 2011</i>
<i>Actions d'entretien et d'amélioration de l'existant</i>	- Couper les grands peupliers en bordure du Rhône qui menacent de tomber. - Remplacer les passages à gué par des passerelles. Les passages à gué sont inondés lors de la montée des eaux.	Association des amis de Viviers Association castors et hommes	

Secteur concerné	Description de l'attente	Demandeurs	Commentaire
	Entretenir les buses qui sont rapidement obstruées par des sédiments et autres embâcles charriés et tassés par les crues. Elles sont parfois même détruites par les forts courants.	PNRC ONCFS	
	Réaliser une étude de recensement des fossés à l'échelle de la plaine	Chambres d'agricultures	
	Creuser des chemins préférentiels pour l'eau entre les étangs existants au Nord du secteur afin de les reconnecter au Rhône et entre eux en période de hautes eaux	GADAPE, Les Amis de Viviers, Association des amis de la Platière	
2.3.20 Attentes sur les digues			
<i>Secteur de Pierrelatte</i>	Pouvoir utiliser les digues CNR comme refuge pour le matériel agricole en cas de crue.	Chambre d'agriculture du Vaucluse	
<i>Secteur de l'île aux faisant</i>	Renforcer les digues, sous gestion de l'ASA locale, et améliorer leur entretien	Commune de Vénéjan	
2.3.21 Attentes sur l'île Saint Georges	Doublement de la porte d'écluse pour diminuer la durée de submersion des terres en cas d'inondation	Chambre d'agriculture du Gard	
2.3.22 Attentes sur l'Arnavé et Rieu Primen	- Réaliser un diagnostic de l'écoulement des eaux dans la plaine de Pont Saint Esprit - Saint Alexandre - Définir et mettre en œuvre les travaux de réhabilitation des berges et l'Arnavé et du Rieu Primen pour favoriser l'écoulement des eaux - Réaliser des buses sous la RD pour favoriser l'écoulement des eaux.	Chambre d'agriculture du Gard	

2.4 Synergies et antagonismes entre actions identifiées par les acteurs

2.4.1 Synergies et antagonismes par type d'action

Dans cette partie sont synthétisés les synergies et antagonismes de certaines actions souhaitées par les acteurs.

Les antagonismes identifiés pourront faire l'objet d'investigation ultérieure, lors de l'analyse ou de la définition plus précise (stade avant-projet) du programme, afin de les limiter ou de les supprimer.

Développement du loisir nature	- La valorisation de la biodiversité des milieux peut favoriser l'attractivité du secteur et le développement des loisirs de nature - En revanche, la fréquentation de ces milieux par le public ne doit pas mener à leur dégradation.
Remobilisation de marges alluviales	- La remobilisation des marges alluviales (enlèvement des points durs) participera à l'élargissement du lit du fleuve. - En théorie, cette action en tant que telle pourrait conduire à un abaissement du niveau de la nappe, et à une modification des conditions d'inondation en aval qui serait fonction de l'efficacité de la remobilisation.
Via Rhôna et chemins pédestres	- Le projet de Via Rhôna est structurant pour les territoires le long du Rhône. Il constitue une opportunité pour le développement de cheminement et d'équipements de loisirs en lien avec la piste cyclables. - En revanche, certains acteurs s'inquiètent des modalités <u>éventuelles</u> de réalisation de la Via Rhôna sur le secteur du fait de la modification des berges et suppression de boisements (dont la ripisylve) le long du tracé.
Création de frayères dans les casiers Girardon	- Les casiers et épis Girardon sont des milieux favorables à la création de frayères, moyennant des actions de végétalisation. - En revanche, l'amélioration de la gestion du risque inondation peut nécessiter des actions de suppression de certains épis Girardon, actions prépondérantes sur les actions de création de frayères.
Augmentation du débit réservé	- L'augmentation du débit réservé du Vieux Rhône au 1/20^{ème} du débit réservé n'aura probablement pas d'effet significatif sur la circulation de l'eau dans les îlots en raison de la nature « perchées » de ces milieux.¹ - L'augmentation du débit réservé du Vieux Rhône ne doit pas modifier les conditions de fonctionnement de la prise d'eau dans le canal, nécessaire à l'exploitation de la centrale de production d'électricité du Tricastin (dont le refroidissement des systèmes).

¹ Cet aspect débit réservé n'est pas inclus dans le schéma directeur de réhabilitation des îlots et marges alluviales. Il est pris en compte dans le cadre d'autres études complémentaires.

2.5 Risques et freins identifiés par les acteurs

2.5.1 Pollution des sédiments

- La remobilisation des marges alluviales et le curage de certaines lônes peut concerner des sédiments pollués. Du fait du coût des opérations de traitement des sédiments et des autorisations administratives à obtenir, la présence de matériaux pollués peut être un frein à la mise en œuvre d'actions de réhabilitation, comme c'est le cas actuellement sur d'autres secteurs du Rhône.
- Une expérimentation est en cours avec le BRGM sur le site du Vieux Rhône de Péage du Roussillon pour définir une méthode transférable à d'autres sites, en vue de
 - caractériser les sédiments dans un casier Girardon
 - définir si possible, en cas de remise au fleuve des sédiments, une approche globale du flux des sédiments et de la concentration en polluants associés sur l'ensemble de la longueur du fleuve.

2.5.2 Présence d'espèces protégées

- La présence d'espèces protégées et/ou patrimoniales peut s'avérer de nature à redéfinir les enjeux de biodiversité et conduire à maintenir certains milieux en l'état présent. Les études complémentaires lors de la poursuite du schéma directeur permettront de préciser les enjeux.

2.5.3 Domanialité

- L'implantation de certaines lônes sur des parcelles privées peut être un frein à la mise en œuvre de certaines actions de réhabilitation, comme c'est le cas sur d'autres secteurs du Rhône. Les limites du domaine public fluvial sont présentées dans le diagnostic (rapport « de Phase 1 »).
- Ce sujet est d'autant plus sensible sur le secteur nord de la commune de Pierrelatte, où il y a une forte attente de réalisation d'actions de réhabilitation et où la domanialité est en discussion depuis de nombreuses années avec les particuliers et fait l'objet d'un jugement¹. Les communes et association du secteur ont sollicité à de nombreuses reprises les services de l'Etat sur l'importance d'intégrer ces lônes dans le domaine public afin d'y réaliser des travaux d'intérêt général.
- Les acteurs qui abordent le sujet de la domanialité souhaitent qu'une stratégie de la maîtrise foncière soit définie au regard de la nécessité de réhabiliter les lônes.

2.5.4 Mobilisation des acteurs locaux

Coordination des acteurs locaux

- Il n'existe pas, à l'échelle du Vieux-Rhône, de coordination des acteurs et un interlocuteur unique pour porter des actions sur le territoire d'étude. Sur d'autres secteurs du Rhône, la mise en œuvre de la réhabilitation des lônes

¹ Au moment des entretiens, le jugement a été reporté à septembre 2011

et marges alluviales n'auraient pas pu se faire sans la fédération des communes, soit au sein d'un syndicat intercommunal, comme au Péage du Roussillon, soit au sein d'un regroupement de communes, comme à Montélimar.

Coordination des actions

- Actuellement, sur le territoire de Donzère Mondragon, les milieux naturels sont gérés par plusieurs structures spécifiques de type associative, sans lien avec les structures porteuses de la compétence "milieux aquatiques" gérée par des syndicats. Pourtant, les liens étroits existants en termes d'échelle (bassin versant), et d'outil de gestion « des milieux naturels » et « des milieux aquatique » nécessiteraient la mise en place d'une politique commune pour une meilleure cohérence de gestion des milieux. Ainsi, notamment sur le territoire de Donzère Mondragon, une structure unique porteuse des compétences milieux naturels et milieux aquatique serait plus appropriée. Cette structure aurait un périmètre d'intervention suffisamment important pour permettre la mise en place d'actions efficaces et pour être économiquement viable.

Réforme territoriale - projets de SDCI

- La réforme des collectivités territoriales relative à l'intercommunalité engendrera de fortes modifications du périmètre géographique et des compétences des intercommunalités et des syndicats de gestion des eaux.
- Il y a un risque que les communes et intercommunalités ne se positionnent pas sur des actions dans l'attente de l'entrée en vigueur des SDCI en 2013. Une annexe spécifique présente les projets de SDCI connus à ce jour, ainsi que le positionnement des communes rencontrées.

Lisibilité du Schéma Directeur

- La multiplicité d'acteurs et de démarches (Schéma Rhône moyen, Schéma Rhône aval, ...) rend difficile la lisibilité de chaque démarche, y compris celle du schéma directeur. Le manque de clarté sur les objectifs et les moyens de mise en œuvre du schéma directeur peut être un frein à la mobilisation des acteurs.

2.5.5 Concertation interadministrative et instruction des dossiers

- Les milieux ont un intérêt écologique fort, ce qui nécessite la réalisation d'investigations écologiques afin de concevoir le projet de moindre impact. De fait, quels que soient les espèces et habitats présents et leur statut de protection, les investigations conduisent fréquemment à des évolutions des projets pour permettre une meilleure intégration. La présence d'espèces ou d'habitats protégés nécessite une instruction réglementaire en vue d'obtenir une autorisation de dérogation à l'obligation de protection et de pouvoir réaliser les travaux, par arrêté préfectoral¹
- La présence d'espèces ou d'habitats d'espèces protégées peut rendre nécessaire la mise en place de mesures destinées à éviter, réduire ou compenser les effets des projets. Ces mesures, dont la nature est difficile à évaluer tant que les inventaires ne sont pas réalisés, peuvent avoir des conséquences significatives sur les projets (caractéristiques techniques et financières).
- La concertation en amont avec les services instructeurs permet de mieux définir le contenu des études puis des dossiers. Les délais d'investigation

¹ Cette procédure est abordée dans le diagnostic (rapport « de phase 1 »).

(une année biologique) et d'instruction sont incompressibles.

2.5.6 Modalités de réalisation des travaux

- Les modalités de réalisation des opérations du schéma directeur doivent être prises en compte dès le stade des études de faisabilité : elles doivent limiter les perturbations des milieux (intensité et durée) et favoriser la réhabilitation des milieux sur le long terme

2.6 Gouvernance et positionnement des acteurs

Il ressort des entretiens que le degré de mobilisation varie d'un acteur à un autre : il peut s'agir de portage de projets en maîtrise d'ouvrage, de participation financière ou d'appui technique. A ce stade, les acteurs ne se sont pas tous prononcés à ce sujet. Ainsi, les positionnements exprimés et présentés ci-après peuvent évoluer avec l'avancement du schéma directeur.

2.6.1 Maîtrise d'ouvrage potentielle

Globalement, pour les acteurs rencontrés, la maîtrise d'ouvrage des actions est à identifier dans le cadre du schéma directeur.

Sont listés ci-dessous les acteurs cités lors des entretiens comme pouvant être des maîtres d'ouvrages potentiels d'actions.

Etat Dans le nord de la zone d'étude, certains acteurs souhaitent que l'Etat soit maître d'ouvrage des actions de réhabilitation suivantes, en partenariat avec la CNR :

- Réalisation d'études et de travaux de réhabilitation fonctionnelle de lônes ;
- Enlèvement des points durs dans le lit du fleuve du PK 179 à 184 ;
- Enlèvement d'un banc de graviers dans le lit du Rhône à l'aval du pont de Bourg-Saint-Andéol (causé par l'échouage d'une péniche).

CNR Certains acteurs souhaitent que la CNR soit maître d'ouvrage des actions suivantes sur le DPF :

- Renforcement des actions de lutte contre le développement des espèces invasives ;
- Aménagement des berges pour y maintenir une zone de biodiversité ;
- Contrôle de la réalisation de bandes enherbées par les agriculteurs le long de la lône.

Communautés de communes Les maîtres d'ouvrages potentiels les plus souvent cités sont les communautés de communes pour des projets liés au loisir de nature : création de cheminements pédestres, de jalonnements pédagogiques (patrimoine écologique et bâti), de remise en eau de la lône de la Grange écrasée pour la pratique du kayak.

Association de pêche et de protection des milieux aquatiques Les APPMA envisagent la possibilité de prendre la maîtrise d'ouvrage de projets concernant strictement la mise en valeur des milieux halieutiques et l'activité de pêche.

- (APPMA)** Elles signalent qu'elles peuvent être forces de proposition pour l'élaboration de projets de réhabilitation et de valorisation des milieux aquatiques. Elles concentrent notamment des moyens humains et des connaissances techniques mobilisables.
- Associations Syndicales Autorisées de l'Ile Saint Georges** L'ASA de l'Ile Saint Georges pourrait être maître d'ouvrage du projet de doublement de la porte de l'ouvrage servant de barrage sur le polder (suivi par la chambre d'agriculture), à condition qu'un soutien financier pour l'investissement et la gestion puisse être trouvé.
- Syndicat de gestion de l'Arnavé** Le Syndicat pourrait être maître d'ouvrage des actions attendues sur l'Arnavé et le Rieu Primén (suivies par la chambre d'agriculture), à condition qu'un soutien financier pour l'investissement et la gestion puisse être trouvé.

2.6.2 Pilotage d'actions

- Groupement des associations donzéroises agissant pour l'environnement (GADAPE)** Pour toutes les actions que GADAPE demande, sans que la maîtrise d'ouvrage soit clairement identifiée à ce stade, l'association propose de piloter leur mise en œuvre et leur gestion. Elle propose que son intervention soit encadrée par un cahier des charges :
- Avec la CNR, l'ONEMA et Fédération des pêcheurs de la Drôme pour la lône des Iles
 - Avec la CNR, l'Agence de l'Eau, Fédération des pêcheurs de la Drôme pour le canal de Pierrelatte
 - Avec l'Opérateur Natura 2000 concerné et les propriétaires des parcelles pour la lône de Saint Ferréol et celle du Bayard
- Pour l'ensemble de ces actions, en plus de ceux cités précédemment, elle souhaite que les partenaires suivants soient mobilisés : l'APPMA locale, les riverains, le Département, la Région

2.6.3 Gestion

- Gestionnaires de milieux** Une fois les actions de réhabilitation réalisées, certains acteurs proposent que des lônes puissent être intégrées dans des périmètres d'espaces naturels faisant l'objet d'une politique de gestion.
- Les conseils généraux évoquent cette possibilité dans le cadre d'espaces naturels sensibles (ENS).
- La DDT84 propose que certaines lônes réhabilitées puissent être intégrés dans la zone Natura 2000 Rhône aval, ainsi que dans la ZPS du Marais de l'Ile Vielle. La DDT84 a d'ores et déjà présenté cette proposition au Parc Naturel de Camargue, opérateur du site Natura 2000 Rhône aval.¹

¹ Cette proposition, en date du 23 juin 2011, a été effectuée à l'issue de la phase d'enquête.

2.6.4 Intervention de communes à définir

La mobilisation de certains acteurs rencontrés est ressentie comme plus forte, du fait de l'antériorité de leurs attentes, et des enjeux socio-économiques importants portés par leurs demandes :

- La commune de Bourg Saint Andéol pour le projet de base de loisir sur le secteur de la lône de la Grange écrasée
- Les communes de Pierrelatte, Donzère, le SIAGAR, le collectif des riverains du Rhône pour l'amélioration du fonctionnement hydraulique des lônes sur leur territoire.

Il convient de noter que ces trois communes collaborent étroitement à l'aménagement du territoire en vue d'une cohérence des actions sur les deux rives du Vieux Rhône. Pour cela, elles ont constitué un groupe de travail auquel participent le SIAGAR et le collectif des riverains du Rhône.

Ces acteurs souhaitent participer à la mise en œuvre des actions de réhabilitation, sans que leur rôle soit clairement défini, mais à ce stade, ils ne souhaitent pas être maître d'ouvrage par manque de moyens financiers.

Dans une phase ultérieure de mise en œuvre du schéma directeur, la mobilisation de ces acteurs peut être une opportunité pour créer une dynamique sur l'ensemble du territoire d'étude.

2.6.5 Sources de financement possibles

Plan Rhône Dans le cadre d'un volet « Qualité-Ressource-Biodiversité » du Plan Rhône, le Vieux Rhône de Donzère à Mondragon est un site prioritaire pour sa réhabilitation. Les projets éligibles au Plan Rhône pourront faire l'objet d'aides financières au titre du CPER 2007-2013, sous réserve que les budgets soient engagés avant la fin du CPER.

Par ailleurs, le volet « Inondations » du Plan Rhône pourra soutenir la réalisation de certaines actions du schéma directeur portant sur les marges alluviales, la suppression des points durs, les actions contribuant à la mise en eau des lônes par l'aval puis au ressuyage des terrains, les études de faisabilité d'impacts hydrauliques,...

Certains acteurs rencontrés s'inquiètent de l'échéance proche de ce dispositif et souhaitent connaître les sources de financement possibles pour la mise en œuvre du schéma directeur.

En préambule à ce qui suit, certains acteurs rappellent l'entrée en vigueur prochaine d'une loi imposant un autofinancement de 20 % minimum pour des projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage publique.

Conseils Généraux

- Le droit de préemption dans le cadre de leur politique d'ENS (espace naturel sensible) est un axe d'intervention et de financement potentiel de projets de réhabilitation.
- Les Conseil Généraux soutiennent les actions des communes et des

syndicats locaux. Une fois les actions de réhabilitation identifiées, ils sont disposés à identifier les dispositifs de financement des Départements possibles pour ces projets.

En plus des dispositifs ci-dessus, le Gard précise :

- Qu'il souhaite être davantage impliqué dans des projets de réhabilitation du Rhône, principalement pour des projets concernant la ressource en eau superficielle du département.
- Le syndicat mixte départemental (SMD) appelé également Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques du Gard, est un outil de financement important des opérations sur le risque inondation et les milieux aquatiques. Le Conseil Général, à l'origine de la création de ce syndicat, en est membre. Les communes choisissent d'y adhérer ou pas. Le SMD participe directement au financement des projets en association avec l'Agence de l'eau. La part globale de financements peut aller à hauteur de 80 %. Le reste étant financé par les maîtres d'ouvrage directement.
- Depuis le 1er janvier 2007, les CG gèrent la politique routière départementale. A ce titre, le Conseil Général pourrait également participer au financement de projets de réhabilitation dans le cadre du projet de Via Rhôna.

Communautés de communes Globalement, les communes et certains acteurs rencontrés citent les Communautés de communes comme étant les plus à même d'être maître d'ouvrage et financeur de projet.

Les Présidents des communautés de communes n'ont pas été rencontrés dans le cadre de l'enquête. Il conviendrait de voir auprès d'eux le portage potentiel en MOA avec des solutions de soutiens financiers envisageables.

Communes La commune de Saint Marcel est la seule commune à s'être positionnée clairement sur la possibilité de participer financièrement à des actions de réhabilitation, dans les mêmes conditions que pour la lône de Malatras.

Fédérations de chasse Les fédérations souhaitent consulter les différentes ACCA pour identifier les difficultés et attentes des chasseurs. Le niveau d'investissement humain et financier des fédérations serait décidé, en fonction de l'intérêt des chasseurs pour les projets proposés.

Acteurs économiques locaux Pour les actions souhaitées par les communes de Pierrelatte, Donzère, le SIAGAR et le collectif des riveraines du Rhône, les carriers peuvent participer et contribuer à réaliser des économies d'échelles. Par exemple, Granulat Vica est prêt à participer financièrement à des actions de réhabilitation leur permettant de récupérer et valoriser les matériaux dans leurs anciennes gravières.

2.6.6 Conclusion

Une des attentes des partenaires du Plan Rhône au travers du schéma directeur est de susciter l'intérêt des acteurs locaux pour les lônes et marges alluviales et de les mobiliser afin de les inciter à participer activement à la réalisation des actions du schéma directeur.

Cependant, à ce stade, peu d'acteurs se portent volontaires pour être maître d'ouvrage d'opérations de restauration : il s'agit de gestionnaires de milieux (association ou syndicat), moyennant un soutien financier et/ou technique. La majorité des autres acteurs souhaitent que les actions de réhabilitation soient effectuées sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat ou de la Compagnie Nationale du Rhône. Enfin, la maîtrise d'ouvrage de petits aménagements en faveur du loisir de nature peut être recherchée du côté des communautés de communes.

Une association (GADAPE) propose de piloter la mise en œuvre d'action de réhabilitation, sans pour autant que leur maîtrise d'ouvrage et leur financement soient clairement définis. Elle identifie néanmoins la CNR, l'ONEMA, l'agence de l'eau, les communes et les fédérations de pêcheur comme des partenaires essentiels.

En ce qui concerne le financement des actions, les conseils généraux considèrent que certaines actions de réhabilitation du schéma directeur peuvent entrer dans leurs dispositifs en faveur des espaces naturels sensibles et de la gestion de la ressource en eau. Une fois les actions définies, elles devront être étudiées au cas par cas, afin de préciser ces opportunités.

Les fédérations de chasses, la commune de Saint Marcel d'Ardèche, l'exploitant de la gravière Granulat Vica proposent de participer financièrement à quelques actions de réhabilitation pour lesquelles elles ont un intérêt et dans la mesure de leurs moyens.

Les autres acteurs font appel au Plan Rhône et aux communautés de commune pour soutenir financièrement les actions du schéma directeur.

Enfin, les communes du nord du secteur d'étude sont fortement en attente d'action de réhabilitation : Bourg Saint Andéol pour des actions en faveur du loisir nautique, et Pierrelatte et Donzère se mobilisent en faveur de l'amélioration du fonctionnement hydraulique des lônes sur leur territoire. Ces trois communes qui collaborent étroitement dans l'aménagement du secteur souhaitent participer à la mise en œuvre des actions de réhabilitation, sans que leur rôle soit clairement défini. Mais à ce stade, elles ne souhaitent pas être maître d'ouvrage par manque de moyens financiers.

Dans la suite de la démarche, notamment lors de la définition précise des actions retenues dans le schéma directeur, pour favoriser la réalisation d'actions, il conviendra de revoir les acteurs et de rencontrer les communautés de communes, afin de préciser les modalités d'intervention de chacun.

Des présentations plus générales (réunions avec les acteurs) sont d'ores et déjà prévues pour informer sur l'avancement du schéma directeur.

2.7 Modalités d'information et de concertation souhaitées par les acteurs

2.7.1 Concertation

Les acteurs rencontrés souhaitent être plus qu'informés : ils souhaitent être associés (notamment par de la concertation) aux différentes étapes de mise en place du schéma directeur : partager et échanger lors de la définition du contenu et des modalités de mise en œuvre des actions.

Réunions dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur

Tous les acteurs rencontrés dans le cadre de la Phase 2 souhaitent être invités aux réunions de suivi du schéma directeur. Cela nécessite donc d'élargir la liste des invités établie lors de la réunion de lancement de l'étude du 16 décembre 2010.

Certains acteurs souhaiteraient que ces réunions puissent être organisées à proximité de leur territoire (sur leur communauté de commune, par exemple).

Attentes sur la concertation

Tous les acteurs rencontrés souhaitent être concertés, et que le public soit également associé, pour participer à la définition des actions.

De plus :

- Les services instructeurs des demandes d'autorisations administratives (DDT, DREAL, ONEMA,...) souhaitent être concertés en amont:
 - Pour, d'une part, que le schéma directeur leur soit présenté dans son ensemble, de façon à faciliter leur compréhension de la démarche et l'instruction des dossiers d'instructions propre à chaque projet,
 - Et d'autre part, que les impacts éventuels des actions soient discutés, afin d'améliorer le contenu et les modalités de réalisation des projets.
- L'ONEMA, l'ONCFS, les associations de protection de l'environnement, les gestionnaires de milieux, les associations de chasse et de pêche souhaitent être concertés pour :
 - apporter leurs connaissances techniques, scientifiques, écologiques
 - alerter en amont sur les effets éventuels des actions sur l'environnement, de façon à améliorer le contenu des projets.
- Les communes et association de représentant des riverains souhaitent être concertés pour :
 - connaître les modalités de réalisations des actions (MOA, montant, financements)
 - pouvoir communiquer avec les riverains

Sur la base du retour d'expérience d'opérations antérieures de réhabilitation, notamment celle en rive gauche de Pont Saint Esprit, certains acteurs alertent sur la nécessité d'améliorer les modalités de concertation du public.

- Les messages délivrés doivent être davantage pédagogiques et doivent favoriser la compréhension du public sur les points suivants:
 - l'ordre de priorité des actions sur le secteur (pour certains riverains et agriculteurs, la suppression des atterrissements dans le fleuve et la réduction du risque d'inondation est prioritaire à toute autre action en faveur de la biodiversité) ;
 - la nécessité de curer certaines lônes aujourd'hui remblayées et cultivées ;
 - l'ordre de priorité de traitement des lônes les unes par rapport aux autres,
 - Les objectifs et de l'intérêt des projets (fonctionnement hors période de crue et en période de crue, par exemple)

- La concertation doit être renforcée avant le démarrage des travaux :
 - pour expliquer les modalités de réalisation et les impacts éventuels, et temporaires, sur leurs parcelles (accès de chantier) ou sur les terrains voisins,
 - pour pouvoir anticiper les interfaces administratives et techniques qui en découlent.

2.8 Réunion participative avec les acteurs, 1^{er} février 2012 à Pierrelatte

Une réunion publique de travail (réunion participative) s'est tenue avec les acteurs à l'issue de la phase 2 de cette étude.

Les principaux points à retenir sont présentés ci-dessous.

Les invitations ont été lancées à l'ensemble des acteurs rencontrés en entretien, ainsi qu'aux acteurs représentés lors de la réunion publique initiale (décembre 2010).

Sur une centaine d'invités, une cinquantaine ont répondu présents.

La réunion d'environ 2h30 s'est déroulée en deux parties avec deux temps d'échanges.

Un des objectifs de cette réunion était justement de permettre l'expression des participants sur la conduite des entretiens, la présentation des enjeux et des ébauches d'actions.

Lors de cette réunion, des exemples d'actions et de mise en œuvre ont été présentées (notamment la démarche de la commune de Rochemaure sur le Vieux Rhône de Montélimar).

Les interventions de la salle, environ une quinzaine, provenaient majoritairement du monde associatif.

Bien que présentes dans la salle (environ la moitié des communes concernées par le schéma directeur étaient représentées), les communes sont peu intervenues : une seule a pris la parole lors des échanges.

2.8.1 Thématiques abordées

Gouvernance

- Les partenaires du Plan Rhône interpellent les acteurs présents en mettant en exergue l'importance de leur appropriation du schéma directeur et leur implication active dans réalisation d'actions pour que le schéma directeur puisse être mis en œuvre.
- Ce message central lié à l'importance du portage d'actions par les décideurs locaux a été relayé par la salle : les associations, qui souhaitent voir réaliser des actions rapidement sur le secteur (dès 2013), font écho à l'appel du comité de suivi et souhaitent que les élus locaux se mobilisent auprès

d'elles et des partenaires du Plan Rhône pour que des actions se concrétisent. [3 interventions].

- D Les **associations** rappellent qu'elles agissent quotidiennement sur le terrain (souvent en bénévolat), qu'elles ont besoin de soutien. Elles sont mobilisables dans le cadre du schéma directeur pour apporter une **assistance technique** en phase d'étude ou aider à la **mise en œuvre opérationnelle** d'actions. [4 interventions].
- D Le **retour d'expérience** de la commune de Rochemaure qui pilote la réhabilitation des lônes au sud de Montélimar est **fortement apprécié** : la gouvernance sous forme de groupement de commande de six communes et de la communauté de commune de Montélimar apparaît suffisamment flexible pour voir se concrétiser des actions. En effet, il est basé sur une clé de répartition innovante et perçue comme équitable pour le rapport coût/service rendu :

 - 1/3 en fonction du linéaire de berge ou du linéaire du projet
 - 1/3 en fonction de la population de chaque commune
 - 1/3 en fonction du potentiel fiscal de chaque commune.
- D Une association souhaite que la prochaine réunion soit une réunion de formalisation de la gouvernance locale des actions du Schéma Directeur.
- D Le SIAGAR expose les collaborations existantes entre les communes des deux rives du Vieux Rhône dans le nord de la plaine. Il s'inquiète quant à la réforme des collectivités en cours et des projets de schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) qui vont à l'encontre de regroupements interdépartementaux. La Région PACA se veut rassurante : sur son territoire, les syndicats sont reconnus et sont faiblement impactés par les projets de SDCI.

Les enjeux du schéma directeur

- D La réunion de travail a permis de présenter et de valider les enjeux de réhabilitation des lônes et marge alluviales.
- D Les participants ont parfois rappelé certaines de leurs demandes (exprimées lors des entretiens) mais ont peu exprimé de nouveaux souhaits. Les synthèses transmises aux interviewés retranscrivaient correctement leurs demandes.
- D En marge de la réunion (communication informelle), une personne a mentionné un projet de bassin d'eaux vives à Bourg-Saint-Andéol.

Actions du schéma directeur

La majorité des intervenants s'accordent sur la nécessité de concilier la préservation de l'environnement, la pêche, la chasse, l'agriculture et le tourisme sur le secteur.

Certains acteurs souhaitent rappeler l'urgence ou l'importance de certaines actions qu'ils souhaitent voir réaliser (dans l'ordre d'occurrence des sujets):

Sur la thématique Hydraulique :

- D Reconnecter les lônes au Rhône pour améliorer le ressuyage de la plaine [4 interventions]. La Chambre d'Agriculture du Gard précise les secteurs qui lui semblent prioritaires à traiter sur son territoire:
- D Doublement de la porte de l'ouvrage de retenu du « polder » de l'Ile Saint

Georges

- Amélioration des écoulements des eaux dans les plaines de Pont Saint-Esprit – Saint Alexandre
- Enlever les épis Girardon et élargir le Rhône pour améliorer l'écoulement du Vieux Rhône en cas de crue [1 intervention]

Sur la thématique Biodiversité :

- Lutter contre les espèces invasives, notamment la Jussie, en particulier sur la lône de Malaubert et la lône des Joncs [1 intervention].
- Constituer un corridor écologique et créer des zones de repos pour la faune, et en particulier préserver la ripisylve et assurer sa continuité [1 intervention].

Sur la thématique Loisir de nature

- Améliorer l'accès au Rhône et aux lônes pour l'activité de la pêche [1 intervention]
- Créer des cheminements pédestres pédagogiques pour mettre en valeur le patrimoine écologique et historique du site, notamment dans le secteur de Pont Saint Esprit [1 intervention]
- Bassin d'eaux vives à Bourg-Saint-Andéol (communication informelle en marge de la réunion)

Sur la thématique de la qualité de l'eau :

- Augmenter le débit des lônes et lutter contre l'eutrophisation des milieux, en particulier sur la lône de Malaubert et la lône des Joncs [1 intervention]
- L'association de pêche de Pierrelatte souhaite alerter sur l'impact d'une éventuelle reconnexion en aval de la lône des Joncs avec le Rhône. En effet, cette lône est actuellement alimentée par une vanne, et l'eau rejoint le Rhône par infiltration. Elle craint qu'une ouverture de la lône sans augmentation de son alimentation risque de l'assécher plus rapidement, d'augmenter son eutrophisation et le développement de la Jussie.

Poursuite de l'étude

- Certains acteurs alertent sur l'existence de données nouvelles probablement intéressantes pour l'étude (inventaire de sites orphelins de gestion, suivi scientifique faune-flore et qualité des eaux, projets en synergie...). [3 interventions] L'assemblée est donc invitée à remettre à la CNR toute donnée qu'elle jugerait utile à valoriser dans le cadre du Schéma Directeur ou qui pourrait servir aux études techniques à suivre.
- Il est par ailleurs précisé à l'assemblée que dans la poursuite de l'étude, certaines attentes exprimées seront reformulées pour s'intégrer au mieux au Schéma Directeur, et que les attentes antagonistes avec les enjeux du Schéma Directeur ne pourront pas être retenues.

3 SYNERGIES ET ANTAGONISMES DES ATTENTES AVEC LES ENJEUX DE RÉHABILITATION DÉFINIES EN PHASE 1

3.1 Rappel des enjeux réhabilitation du territoire

L'analyse de l'état des connaissances scientifiques et les expertises de terrains effectuées en première phase de l'étude (rapport de phase 1) ont permis de dégager par thèmes les enjeux s'imposant au schéma directeur. Ces enjeux ont été sectorisés ce qui a permis d'identifier les premières cibles potentielles de réhabilitations des milieux.

Les enjeux identifiées lors de la Phase 1 ont été cartographiés et sont rappelés ci-dessous.

Thématique biodiversité : 4 enjeux

- Amélioration de la biodiversité
- Réhabilitation ou création de corridors écologiques
- Réduction des espèces invasives
- Réhabilitation ou création de frayères / Favoriser une reconquête piscicole

Thématique hydraulique / hydromorphologique : 6 enjeux

- Faciliter les écoulements et le ressuyage
- Remobilisation des sédiments
- Restauration de la continuité hydraulique
- Assurer une mise en eau pérenne
- Facilité de remplissage par l'aval en période de crue
- Réouverture de la lône par l'aval

Thématique qualité des eaux : 2 enjeux

- Amélioration de la qualité des eaux
- Réduction du phénomène d'eutrophisation

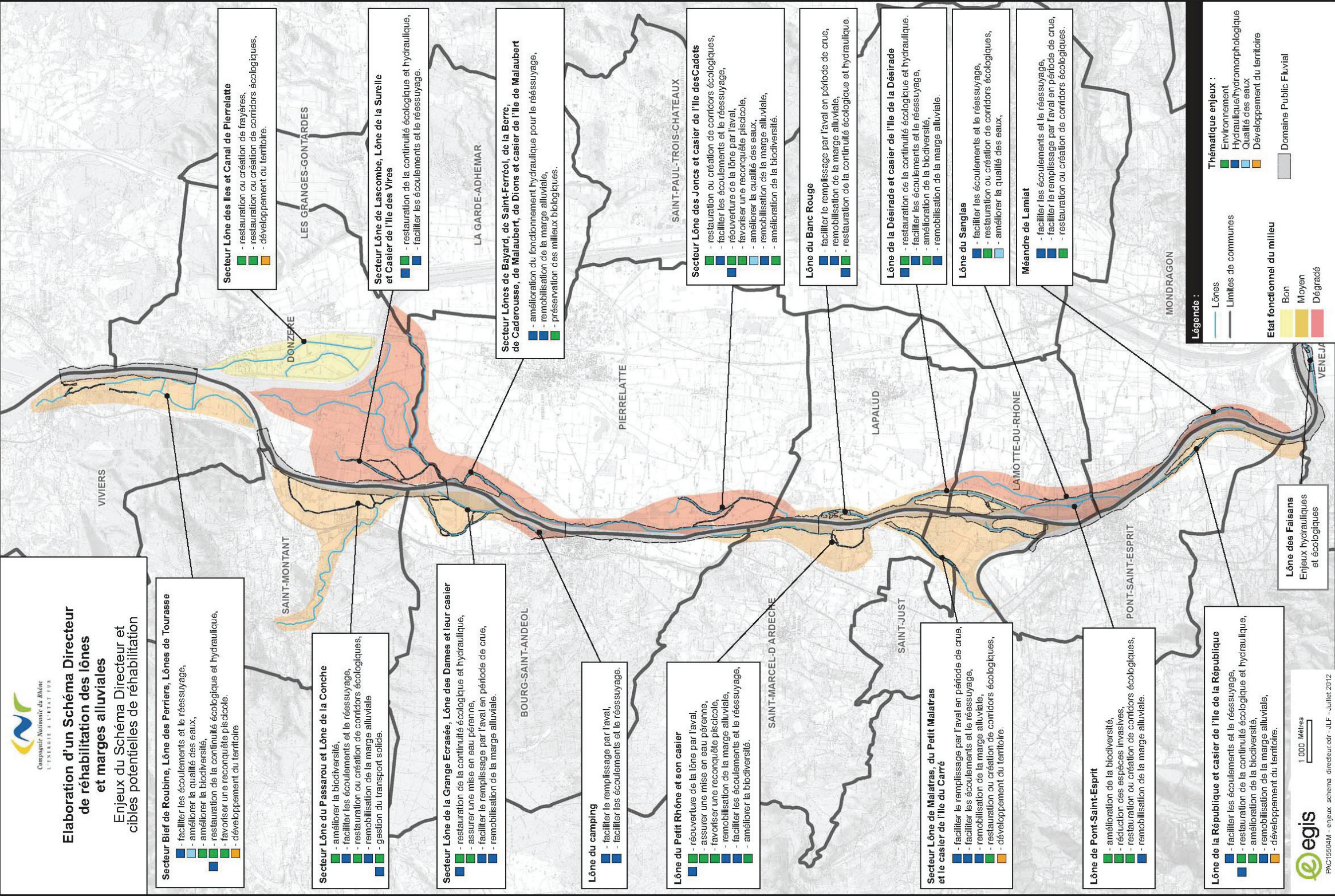


Figure 5: cartographie des enjeux (telle que présentée en réunion publique le 1^{er} février 2012)

3.2 Confrontation des attentes des acteurs aux enjeux de réhabilitation identifiées lors du diagnostic de phase 1

3.2.1 Convergence des attentes et des enjeux de Phase 1

Globalement, les cibles potentielles de réhabilitation et les attentes des acteurs présentes des objectifs communs.

Le rappel des volontés des acteurs (issues des entretiens) et des enjeux de réhabilitation identifiés lors du diagnostic sont présentés ci-dessous par thème :

	Souhaits des acteurs interviewés	Enjeux de réhabilitation par thème issues du diagnostic du territoire
Biodiversité	- Préserver le potentiel écologique du secteur, favoriser la continuité écologique des milieux et la préservation des haltes migratoires. - maintenir et développer une diversité de milieux : lônes sèches, en eau pérenne, mares temporaires, interconnexion etc. - lutter contre le développement d'espèces invasives (comme la Jussie). - améliorer la vie piscicole : développer des zones de frayères et améliorer les continuités écologiques piscicoles.	- Amélioration de la biodiversité - Restauration ou création de corridors écologiques - Réduction des espèces invasives - Réhabilitation ou création de frayères / Favoriser une reconquête piscicole
Hydraulique / hydromorphologie	- Une montée des eaux plus lente et progressive en cas de crue dans la plaine, - Le phénomène de ressuyage de manière à diminuer les dommages sur les terres inondées (agricoles notamment), - Travaux dans le lit du Vieux Rhône en vue d'une amélioration des conditions de son écoulement : élimination des points durs (épis Girardon), de certains bancs de graviers dans le lit du Vieux Rhône et la remobilisation des marges alluviales	- Faciliter les écoulements et le ressuyage - Remobilisation des sédiments (des marges alluviales) - Restauration continuité hydraulique - Assurer une mise en eau pérenne - Facilité de remplissage par l'aval - en période de crue - Réouverture de la lône par l'aval

Qualité des eaux	D l'amélioration de la qualité de la ressource en eau et des milieux : éviter l'envasement/eutrophisation des milieux, améliorer l'oxygénation et l'autoépuration. D La réduction des rejets de polluants agricoles et rejets diffus vers la ressource : élimination de point de rejet, recréation de zones tampon enherbé pour épuration.	- Amélioration de la qualité des eaux - Réduire le phénomène d'eutrophisation
-------------------------	---	--

3.2.2 Antagonisme entre les attentes et les enjeux de Phase 1

Les souhaits des acteurs trouvent en grande partie une réponse dans les cibles visées par le schéma directeur.

Les quelques demandes d'acteurs susceptibles d'être antagonistes avec des enjeux de réhabilitation sont présentées par thème lorsqu'elles sont d'ordre général, ou par secteur, lorsqu'elles concernent une lône en particulier.

Loisirs de nature Les antagonismes pourraient concerner certaines actions de développement des usages et des loisirs sur le territoire, par exemple lorsqu'elles sont situées dans des zones écologiques particulièrement sensibles :

- D développer le potentiel touristique des lônes
- D développer des activités de loisir « nature » avec zones d'accès sécurisé : activités nautiques, pratique de la chasse et de la pêche.
- D favoriser la réappropriation du Rhône : Promenade le long des lônes et des berges sur les chemins de halages, parcours pédagogiques en lien avec la biodiversité et le patrimoine historique du secteur.

Or, les souhaits de mise en valeur patrimoniale des lônes et du Vieux Rhône peuvent constituer des actions complémentaires et synergiques aux actions de réhabilitation écologique et fonctionnelle des milieux (lônes et Vieux Rhône).

Pour limiter les possibles antagonismes, le programme d'action, qui sera sectorisé, devra intégrer les incidences des actions de développement touristique et de réappropriation du Vieux Rhône sur les actions de renaturation des milieux.

Rôle des lônes dans la gestion des crues

Le traumatisme des populations locales suite aux crues exceptionnelles successives sur le secteur est prégnant. C'est pourquoi les acteurs expriment une attente forte sur la performance des actions de réhabilitation des lônes sur la gestion des crues. Ils souhaitent en effet que ces actions participent, d'une part, à une montée des eaux plus lente et progressive en cas de crue dans la plaine, et d'autre part, à une amélioration du ressuyage de manière à diminuer les dommages sur les terres inondées (agricoles notamment).

Ainsi, en phase de concertation, il conviendra de (re)définir avec précision, et de façon compréhensible par tous, le rôle attendu des lônes et les objectifs des actions. Ce travail pédagogique devra être mené afin d'expliquer en quoi les lônes ont un rôle lors des crues du Rhône. La vocation de ce schéma directeur, qui cible en priorité le volet qualité, ressources et biodiversité du Plan Rhône, devra

également être rappelée pour faciliter l'appropriation des actions.

Pour ne créer ni « frustration » ni démobilisation, il conviendra de rappeler les autres démarches et actions mises en œuvre sur le territoire, via notamment le volet inondation du Plan Rhône.

Il s'agit notamment de bien différencier les rôles complémentaires du schéma directeur de réhabilitation des lônes et marges alluviales et du schéma de gestion des inondations du Rhône aval. C'est une des raisons pour lesquelles il est précisé que les actions du présent schéma ne doivent pas aggraver le risque inondation. En effet, les actions entreprises dans le cadre du volet qualité, ressources et biodiversité n'ont pas pour objectif premier de réduire les risques inondation, bien qu'elles puissent largement y contribuer. La complémentarité des deux schémas et leurs différences devront être soulignées afin de ne pas créer de fausses attentes sur le volet inondations, sources de déceptions lors de la mise en œuvre du volet qualité, ressources et biodiversité.

Du fait de la complémentarité des deux démarches, des financements au titre du volet « Inondation » pourront être mobilisés pour la mise en œuvre du schéma directeur, notamment pour évaluer les impacts d'actions d'envergures (enlèvement de points durs et d'épis Girardon).

Phasage des actions de suppression des épis et de remobilisation des marges alluviales

Dans la continuité de ce qui précède, les attentes concernant des travaux dans le lit du Vieux Rhône en vue d'une amélioration des conditions de son écoulement sont également fortes.

Cependant des actions d'envergure d'aménagement du lit mineur par élimination des points durs (épis Girardon) et de remobilisation des marges alluviales ne pourraient être menées tant que les actions sur le territoire du Rhône aval ne sont pas réalisées (schéma de gestion des inondations du Rhône Aval).

Il conviendra donc de préciser et de justifier le phasage nécessaire de ce type d'actions : des actions ponctuelles sans incidence sur l'aval pourraient être menées à court-moyen terme, et celles de plus grandes envergures seraient temporisées. Dans ce cadre, il serait souhaitable d'apporter des éléments de phasage sur les actions à plus long terme par rapport aux actions à mener sur l'aval.

Il sera également nécessaire de vérifier la cohérence des secteurs qui feront l'objet d'intervention de remobilisation des marges alluviales puisqu'ils engendreront le relargage de sédiments fin dans le Rhône. Ces opérations pourraient effectivement être antagonistes vis-à-vis des opérations de charriages des atterrissements dans le Rhône.

Actions d'amélioration du fonctionnement hydraulique des lônes

Le point développé ici concerne la majorité des complexes en rive gauche du Vieux Rhône :

- Le complexe lônes de Bayard, de Saint-Ferréol, de la Berre, de Caderousse, de Malaubert, de Dions et le casier de l'Ile de Malaubert
- Lône des Joncs et casier de l'Ile des Cadets
- Lône du Banc Rouge
- Lône de la Désirade et casier de l'Ile de la Désirade

A l'issue du diagnostic, la réhabilitation de ces lônes peut viser une amélioration de leur fonctionnement hydraulique, ce qui peut se traduire par une reconnexion

au fleuve.

Les acteurs locaux souhaitent également que des actions de curage de ces lônes soient réalisées.

Suite à l'analyse multicritère et au choix des actions qui composeront le schéma directeur, il conviendra d'être attentif à l'explication des enjeux et à la teneur des actions envisageables : le curage des lônes n'est pas forcément la meilleure solution pour améliorer le bon fonctionnement hydraulique et peut même engendrer des incidences négatives sur la qualité écologique des milieux.

Le complexe Lône de la Grange Ecrasée, de la lône des Dames et leur casier

Sur ce complexe, deux axes d'amélioration sont visés par les acteurs interviewés et à l'issue du diagnostic : une réhabilitation hydraulique de la lône de la Grange écrasées et une amélioration de son remplissage par l'aval.

Ces axes répondent en partie de l'attente de la commune de Bourg Saint Andéol qui consiste à remettre en eau la lône. Cependant, son attente vise à augmenter le débit dans la lône de manière significative pour pouvoir y pratiquer des loisirs nautiques comme le kayak.

Dans le cadre de l'analyse multicritère et l'élaboration du schéma directeur, une priorisation des objectifs pourra être définie. Si ces cibles sont compatibles et sont retenues, il conviendra de définir en phase pré-opérationnelle le débit optimal, et les travaux qui en découlent, permettant d'assurer ces différentes fonctions.

Lône de la République et casier de l'Ile de la République

La lône de la République est un site ayant un potentiel pour une réhabilitation écologique et où les demandes en ce sens sont abondantes.

Certains acteurs souhaitent que la lône puisse être ouverte au public pour la promenade, et que des petits aménagements soient réalisés en ce sens (cheminements en stabilisé, par exemple).

Il conviendra d'être attentif à l'explication des enjeux et à la teneur des actions envisageables pour qu'elles soient compatibles avec les cibles de réhabilitation.

3.2.3 Conclusion

Globalement, les enjeux de réhabilitation identifiés en phase de diagnostic, rappelés précédemment, répondent en grande partie aux attentes des acteurs.

Les antagonismes entre les enjeux de réhabilitation et les attentes des acteurs portent sur des conflits d'usages des milieux, des actions attendues qui ne seront pas forcément des réponses à l'amélioration attendue, ou des actions perçues comme urgentes par les acteurs mais qui nécessitent que d'autres actions préalables soient réalisées.

En phase de partage du schéma directeur avec les acteurs, afin de favoriser leur adhésion au programme d'actions, il conviendra de mener un travail d'explication portant sur la nature des actions pertinentes répondant aux enjeux de restauration et sur la priorisation des actions.

Dans le cadre de la Phase 3, le panel d'actions potentielles de réhabilitation à mettre en œuvre sera défini. Il est issu :

- **Des enjeux du territoire identifiés lors de la phase 1, correspondant à des actions spécifiques au volet qualité, ressources et biodiversité ;**
- **Des enjeux identifiés par les acteurs rencontrés en entretien lors de la Phase 2, correspondant soit à des actions spécifiques au volet Qualité-Ressources-Biodiversité, soit à des actions complémentaires sur des**

thématiques de valorisation socio-économique du territoire.

L'analyse multicritère réalisée dans le cadre de la Phase 3 permettra de retenir les actions pertinentes pour composer le schéma directeur.

4 PREMIÈRE ÉVALUATION DES CONNAISSANCES COMPLÉMENTAIRES À OBTENIR

4.1 Déficit de connaissance et études complémentaires à envisager

4.1.1 Gouvernance

Niveau de connaissance Une des attentes des partenaires du Plan Rhône au travers du schéma directeur est de susciter l'intérêt des acteurs locaux pour les lônes et marges alluviales, et de les mobiliser afin de les inciter à participer activement à la réalisation des actions du schéma directeur.

Les entretiens ont permis de définir des positionnements potentiels des acteurs rencontrés : soit en tant que maître d'ouvrage, co-financeur, appui technique, gestionnaire.

Compléments nécessaires Pour avancer sur cette thématique, une concertation avec les acteurs concernés sur chacun des projets permettra de consolider le périmètre précis de leur intervention et de confirmer les outils locaux de financement à leur disposition.

Les acteurs pourront notamment compléter et affiner les informations transmises lors des entretiens lorsque les précisions sur le schéma directeur leur seront présentées : ensemble des actions retenues, modalités de mise en œuvre, etc. Ces échanges auront lieu lors de la mise en œuvre du schéma directeur.

4.1.2 Hydraulique

Niveau de connaissance Les données relatives au fonctionnement hydraulique et hydrologique du Rhône et du Vieux Rhône de Donzère-Mondragon sont connues et récentes.

Les données plus spécifiques au fonctionnement hydraulique des systèmes de lônes sont mal connues.

Compléments nécessaires Les compléments nécessaires pour la définition et la validation d'actions doivent être fait à deux échelles :

A l'échelle de la lône ou du système de lône

Les actions envisagées pour l'amélioration des écoulements des lônes et sur les marges alluviales devront faire l'objet d'une analyse des impacts attendus sur le fonctionnement hydraulique local. Cette analyse permettra de vérifier et de garantir l'absence d'impact hydraulique autour et en aval immédiat.

Il est alors nécessaire de disposer de données sur le fonctionnement en terme d'échange nappes/lône et en terme d'écoulement de la lône : niveaux piézométriques actuels de la nappe sur chaque lône visée par une action, débits et hauteurs de la ligne d'eau (étiages, débit biennal, décennale et centennale).

Des données de topographie récentes seront également indispensables pour calibrer aux mieux les interventions.

La construction d'un modèle hydraulique de type filaire sur les lônes nécessitant des interventions ponctuelles d'enlèvement de petit obstacle hydraulique au sein de lône ou de modification géomorphologique de leur lit des lônes permettra l'analyse de l'impact des aménagements envisagés et facilitera le dimensionnement des mesures de conception.

Pour les actions de plus grande envergure comme les actions sur les épis Girardon, ouverture aval sur le Rhône de lônes etc. Un modèle hydraulique plus conséquent (2D) sera nécessaire pour vérifier les impacts sur les terrains limitrophe et à l'aval.

A l'échelle du fleuve

Le schéma directeur permettra la réalisation de plusieurs actions sectorisées. Une analyse des impacts hydrauliques de type « impacts cumulés » devra être réalisée pour garantir la cohérence des actions à l'échelle du Vieux Rhône et identifier les conséquences sur la gestion des crues du secteur et des territoires situés en aval. Ce modèle devra être compatible avec le modèle PROLOG existante sur le Rhône qui intègre les digues.

Les données existantes (topographie, hydrologie et régime hydraulique) devront faire l'objet d'une actualisation afin de caler la situation de référence du modèle hydraulique (2D). Pourront ensuite être intégrés à ce modèle l'intégralité des actions visant la thématique « Hydromorphologique » du schéma directeur. Ce modèle permettra la définition des incidences hydrauliques (hauteur d'eau, vitesse d'écoulement etc.) pour différents niveaux de crue à l'échelle du schéma entre Donzère et Mondragon mais également à l'échelle du Rhône. Les incidences des interventions sur les digues, marges alluviales et lônes seront mises en avant. L'intérêt de chaque des actions et le gain hydraulique global sera mise en avant. Ces données permettront également de maintenir ou d'éliminer certaines actions au regard de leurs conséquences sur le secteur et à l'aval.

4.1.3 Biodiversité

Niveau de connaissance L'analyse des études existantes et les visites de terrain ont permis d'identifier les grandes composantes en termes d'habitat écologique et de végétation des milieux. Les lônes concernées par les espèces envahissantes ont été identifiées. La qualité piscicole des milieux est relativement bien connue.

Soulignons que le rapport de phase 1 fait état d'une expertise en cours sur le secteur de l'Ile Vielle, menée dans le cadre de l'élaboration du DOCOB Natura 2000.

Compléments nécessaires Des inventaires naturalistes permettant d'identifier les habitats et espèces protégés sur chaque secteur faisant l'objet d'action seront nécessaires dans les phases d'élaboration pré-opérationnelle des projets. Ces inventaires et cartographies ont pour objet d'identifier et de localiser les espèces et habitats faunistiques et floristiques en présence (statut de protection, rareté, etc.). Ils permettent également d'identifier les corridors et continuités écologiques à maintenir voire dans certains

cas à améliorer ou rétablir.

Ces inventaires sont utilisés dans le cadre des études nécessaires à la conception détaillée et à la réalisation des travaux, au même titre que pour d'autres thématiques environnementales : état initial, définition des impacts, définition des mesures de suppression, réduction, voire de compensation des impacts, suivi et bilan de l'efficacité des mesures. Ces inventaires seront à réaliser pour la phase d'avant projet et, le cas échéant, à mettre à jour ultérieurement. Ils permettront la réalisation de cartographies précises localisant les espèces et habitats patrimoniaux.

Ils permettent également d'évaluer les incidences des travaux projetés sur les sites du réseau Natura 2000 et sur les espèces et habitats protégés, puis, si nécessaire, de préparer les dossiers réglementaires correspondants : études d'impacts, dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000, dossier de police de l'eau, dossier de demande de dérogation dit « CNPN », etc.

4.1.4 Qualité et ressources

Niveau de connaissance Les visites de terrain ont identifié certaines lônes concernées par des pollutions diverses (macro-déchets et rejets). La nature et la source de ces pollutions ne sont pas connues.

Compléments nécessaires Une étude de reconnaissance des points de rejet de pollution (de type déchets ou liquide) est nécessaire pour connaître la nature, les quantités et la nocivité de ces rejets. Ce type d'étude devra localiser les points de rejet, identifier la source, évaluer la compatibilité du rejet avec les actions de réhabilitation des milieux, et définir des solutions pour éliminer ces rejets.

Cette étude portera sur les aspects techniques mais également socio-économiques et devra comporter un aspect dialogue/concertation avec la structure/personne identifiée comme source du rejet.

4.1.5 Fonctionnement sédimentaire

Niveau de connaissance Les données existantes sont à l'échelle du Rhône. Elles mettent en avant trois axes d'analyses : les flux sédimentaires, les stockages sédimentaires, les polluants.

Le schéma directeur de réactivation des marges alluviales, actuellement mené par l'OSR (P. GAYDOU), apporte des éléments clés pour le schéma directeur de réhabilitation des marges alluviales sur le secteur Donzère-Mondragon.

Ce schéma identifie l'ensemble des marges alluviales du secteur et définit les zones à remobiliser les plus pertinentes.

Ces éléments de connaissance sur les marges alluviales ont été intégrés dans l'analyse et le diagnostic des enjeux et forment donc un des éléments clés de la réflexion conduisant à la définition d'actions du schéma directeur de réhabilitation des lônes et marges alluviales.

Compléments nécessaires Les propositions d'action en faveur de la remobilisation des marges alluviales peuvent avoir des conséquences néfastes sur la gestion des crues du territoire mais également sur les activités développées à proximité (infrastructures, habitats, terres agricoles, etc.). Ainsi, la définition d'action sur les marges alluviales nécessite :

- une réalisation d'une analyse de la qualité des sédiments ;
- une étude hydraulique préalable pour permettre la vérification de la « non aggravation » du risque inondation. Cette études devra être cohérente avec le schéma directeur de réactivation des marges alluviales menée par PSR ;
- une étude de l'impact socio-économique de la réactivation des marges alluviales sur les activités développées sur ces marges alluviales.

4.1.6 Aménagement du territoire, socio-économie

Niveau de connaissance Les données bibliographiques et recueillies lors des entretiens sont suffisantes dans le cadre de l'analyse multicritère préalable à l'élaboration du schéma directeur.

Compléments nécessaires Dès la phase d'étude d'avant-projet, il conviendra d'obtenir des compléments d'information afin notamment de préciser les bénéfices socio-économiques et les impacts des actions sur le territoire.

4.1.7 Synthèse des connaissances complémentaires à obtenir

Le tableau suivant synthétise la nature des connaissances complémentaires à obtenir ainsi que l'échéance à laquelle ces connaissances doivent être acquises.

Thématique	Connaissance à acquérir	Echéance		
		Etude préliminaire	Avant-Projet	Projet
Gouvernance	Montage (MOA, financement)	X	X	
Hydraulique	Topographique – bathymétrie	X (pour définir état de référence)	X (pour la définition de solution/variantes d'intervention)	X (pour caler finement les aménagements de la solutions retenue et vérification des impacts hydrauliques)
	Débits	X		
	Hauteur de crue	X		
Biodiversité	Inventaires milieu terrestre et aquatique		X (inventaire précis)	X (vérification sur secteur aménagé)
Qualité-Ressource	Localisation points de rejet	X	X	
	Qualité eaux et sédiments		X	X
Fonctionnement sédimentaire	Nature et granulométrie		X	X
	Dynamique sédimentaire	X		
Aménagement du territoire	Bénéfices et impacts socio-économiques des actions		X	

4.2 Autres actions

4.2.1 Ateliers de travail

Des ateliers ou groupes de travail pourraient être mis en place, avec deux objectifs principaux :

- **Gouvernance** : Un objectif de mobilisation des acteurs et d'appropriation des actions proposées. Ceci répond également au souhait de certains acteurs d'être étroitement associés à la conception des actions (travaux projetés). Les organismes ciblés sont dans ce cas les collectivités territoriales, élus et citoyens (ou associations les représentant) ;
- **Scientifique** : Un objectif de participation technique de la communauté scientifique et des « sachants » au sens large. Sont notamment concernés les acteurs scientifiques (cf. ci-dessous), les associations ou organismes de protection et de conservation de la nature et les réseaux de naturalistes locaux.

En fonction des objectifs et des thématiques, les acteurs scientifique et de

gouvernance pourront être sollicités de façon commune ou séparément.

A titre d'exemple, la communauté scientifique est très active concernant la gestion de la ressource en eau et la qualité des milieux sur le Rhône. Ainsi, lors de la phase 2, le comité de suivi a souhaité qu'elle puisse être associée à l'élaboration du schéma directeur et une première réunion de présentation de l'avancement du schéma directeur a été organisée (9 décembre 2011). Lors de cette réunion, les scientifiques ont pu donner leur avis sur le contenu de la carte des actions à analyser dans le cadre de la Phase 3 (proposition de schéma directeur) de cette étude.

5 EVOLUTIONS ET MISES À JOUR DU RAPPORT DE PHASE 1

Le rapport de phase 1 a été validé à l'été 2011. Entre cette première étape et le présent rapport de phase 2, les évolutions suivantes sont à noter.

5.1 Evolutions relatives aux études et documents

5.1.1 Etudes et documents déjà identifiés

Le schéma de gestion sur le Rhône moyen est en cours de diffusion (mentionné p20 du rapport de phase 1).

5.1.2 Documents nouveaux ou à paraître

Une étude complémentaire a été remise au bureau d'études Egis en décembre 2011 : Expertise d'atterrissements sur les aménagements de Donzère et Avignon, SOGREAH, septembre 2004 (réalisé pour la DIREN de Bassin Rhône Méditerranée Corse). Certains éléments de cette étude ont été intégrés dans le schéma de gestion du Rhône moyen (et ont été à ce titre mentionnés dans le rapport de phase 1 de la présente étude). Les informations de cette étude seront intégrées dans la phase 3 (définition des actions et du schéma directeur) : elles viendront notamment affiner les actions envisagées.

Lors de la réunion publique du 1^{er} février 2012, certains acteurs ont mentionné l'existence de données nouvelles probablement intéressantes pour l'étude (inventaire de sites orphelins de gestion, suivi scientifique faune-flore et qualité des eaux, projets en synergie...). Ils ont été invités à remettre à la CNR toute donnée utile à la poursuite des études ou pouvant être valorisée dans le cadre du Schéma Directeur. Ces éléments seront intégrés lors des phases ultérieures (« avant projet » et définition technique des actions).

5.2 Evolutions réglementaires

Deux nouveaux décrets d'application de la loi 2010-788 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) viennent de paraître :

- Réforme des études d'impact (décret 2011-2019 du 29-dec-2011)
- Réforme des enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement (décret 2011-2018 du 29-dec-2011)

Ces deux textes modifient principalement le **code de l'environnement**, la réforme des enquêtes modifiant également le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Ces deux textes entrent en application au 1^{er} juin 2012 et s'appliqueront donc aux futures étapes du schéma directeur.

6 ANNEXES

6.1 ANNEXE 1 : La réorganisation des intercommunalités et positionnement des communes rencontrées

Cette annexe vise à capitaliser le positionnement des communes vis-à-vis des projets de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) et donc les synergies existantes entre les communes. La mise en œuvre du schéma directeur pourra s'appuyer sur ces synergies en place.

Il est aujourd'hui impossible de définir avec précision les conséquences –s'il y en a- de la réorganisation des intercommunalités sur le schéma directeur. Elle pourrait se traduire par un allongement des délais pour le positionnement : période d'adaptation au changement durant laquelle les nouvelles intercommunalités prendront possession de leurs éventuelles nouvelles compétences sur leur nouveau périmètre et s'organiseront en conséquence. Il est tout aussi envisageable que les nouvelles compétences offrent des opportunités de positionnement rapide.

La concertation avec les acteurs et décideurs locaux se poursuivra pour faire concrétiser les actions du schéma directeur et engager les travaux dès que possible (inscription dans les programmes d'investissement).

Avant de présenter les évolutions potentielles de périmètre des communautés de communes, voici ci-dessous le périmètre actuel des communautés de communes de notre secteur d'étude (source : CNR):

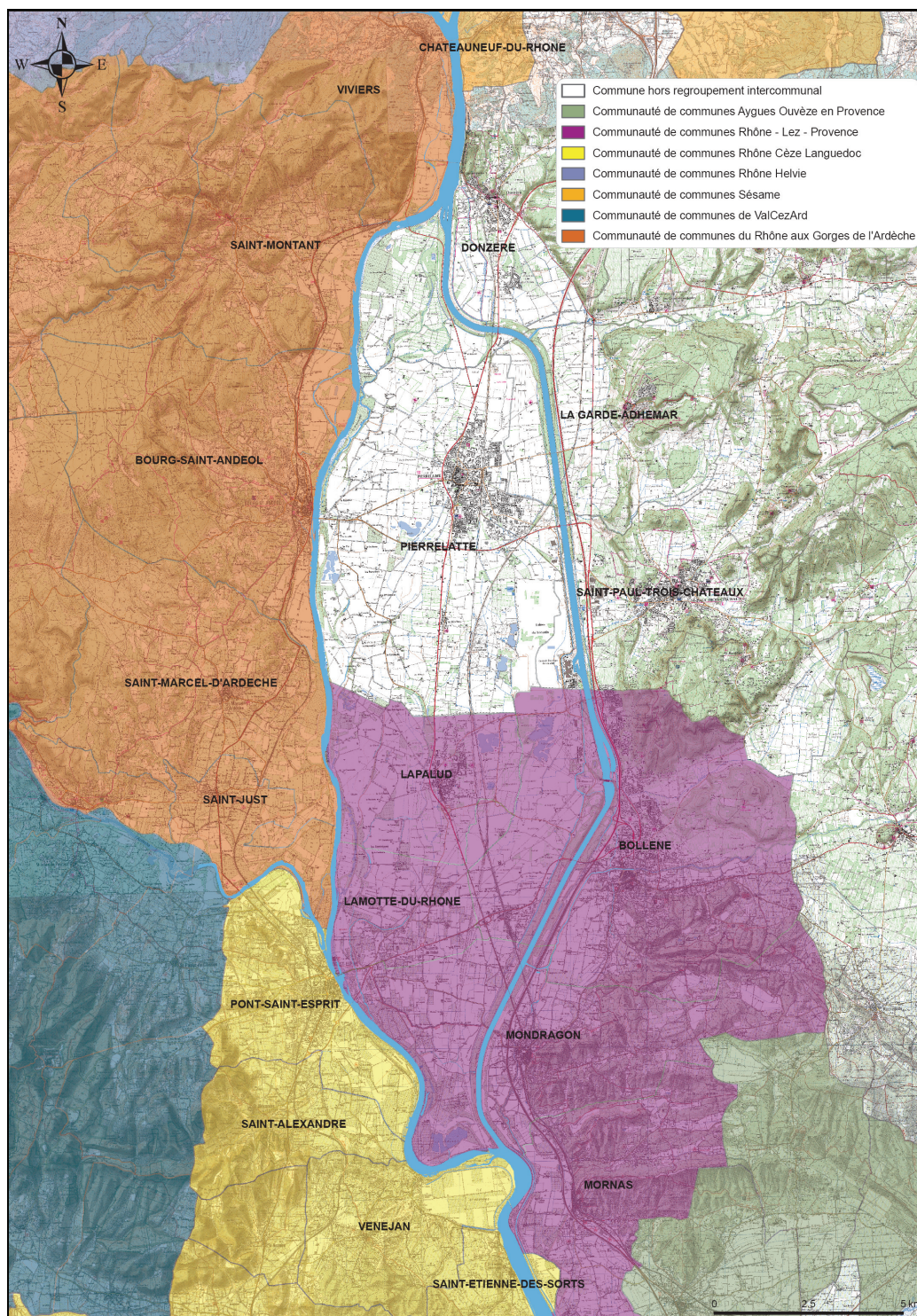


Figure 6 : représentation des intercommunalités en place lors de l'élaboration du schéma directeur

6.1.1 Les principes

La loi n°2010-1563 de réforme des collectivités territoriales va entraîner, dès 2011, une évolution significative des cartes intercommunales. Le fort développement des intercommunalités ces dernières années justifie ces objectifs d'amélioration et de rationalisation :

- Finalisation de la carte intercommunale par rattachement des communes isolées à des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ;
- Rationalisation du périmètre des EPCI ;
- Simplification de l'organisation intercommunale (ex : suppression des syndicats intercommunaux).

Les préfets définissent avant fin 2011, en collaboration avec les élus locaux, un schéma départemental de coopération intercommunale. Le processus de mise en œuvre s'achèvera mi 2013, date à laquelle les nouvelles intercommunalités devront être fonctionnelles.

6.1.2 La mise en œuvre sur le territoire d'étude

Sur le territoire d'étude, le Préfet de chaque Région a mené une concertation en vue d'établir un projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Les délais affichés par les préfets sont les suivants :

- Les SDCI seraient finalisés et arrêtés fin 2011,
- Ils seraient soumis dès janvier 2012 à l'avis des communes et des EPCI. A défaut d'avis sous trois mois, celui-ci sera réputé favorable.

A défaut d'accord, et sous réserve que les procédures de consultation soient achevées, chaque préfet pourra mettre en œuvre jusqu'en juin 2013 le projet de SDCI, après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) et par décision motivée.

Les répercussions éventuelles de cette réforme présentées ci-après sont variables selon les départements.

Ardèche Les communes concernées par notre étude appartiennent à la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche :

- Viviers
- Saint Montan
- Bourg Saint Andéol
- Saint Marcel d'Ardèche
- Saint Just d'Ardèche

La présidence est actuellement tenue par la commune de Gras.

Le projet de SDCI prévoit une fusion de la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche et de la Communauté de Communes Rhône Helvie (à l'exception de la commune de Saint-Remèze). D'après le projet de SDCI, ces deux communautés de communes présentent des liens communs, adhèrent aux mêmes structures intercommunales et ont des compétences en

commun. Ainsi, leur regroupement permettrait de conforter leur territoire en augmentant leur capacité financière et en portant des projets ambitieux sur un périmètre élargi composé de 14 communes et de 29 900 habitants.

Il convient de préciser que le projet de SDCI maintient deux communautés de communes interdépartementales dans le Nord du département dont le siège se trouve dans la Drôme.

Cependant, **lors des entretiens, les communes concernées ont exprimé lors leur souhait de se regrouper avec les communes de la rive gauche du Vieux Rhône ou les communes limitrophes du Gard avec qui les synergies sont plus fortes**, afin de maintenir le bassin de vie centré sur Bourg Saint Andéol. En effet, dans le cadre du projet de SDCI actuel, les communes craignent que la centralité se déplace vers le Nord du secteur. Ces communes sont en cours de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire afin d'identifier de potentiels rapprochements possibles avec d'autres communes

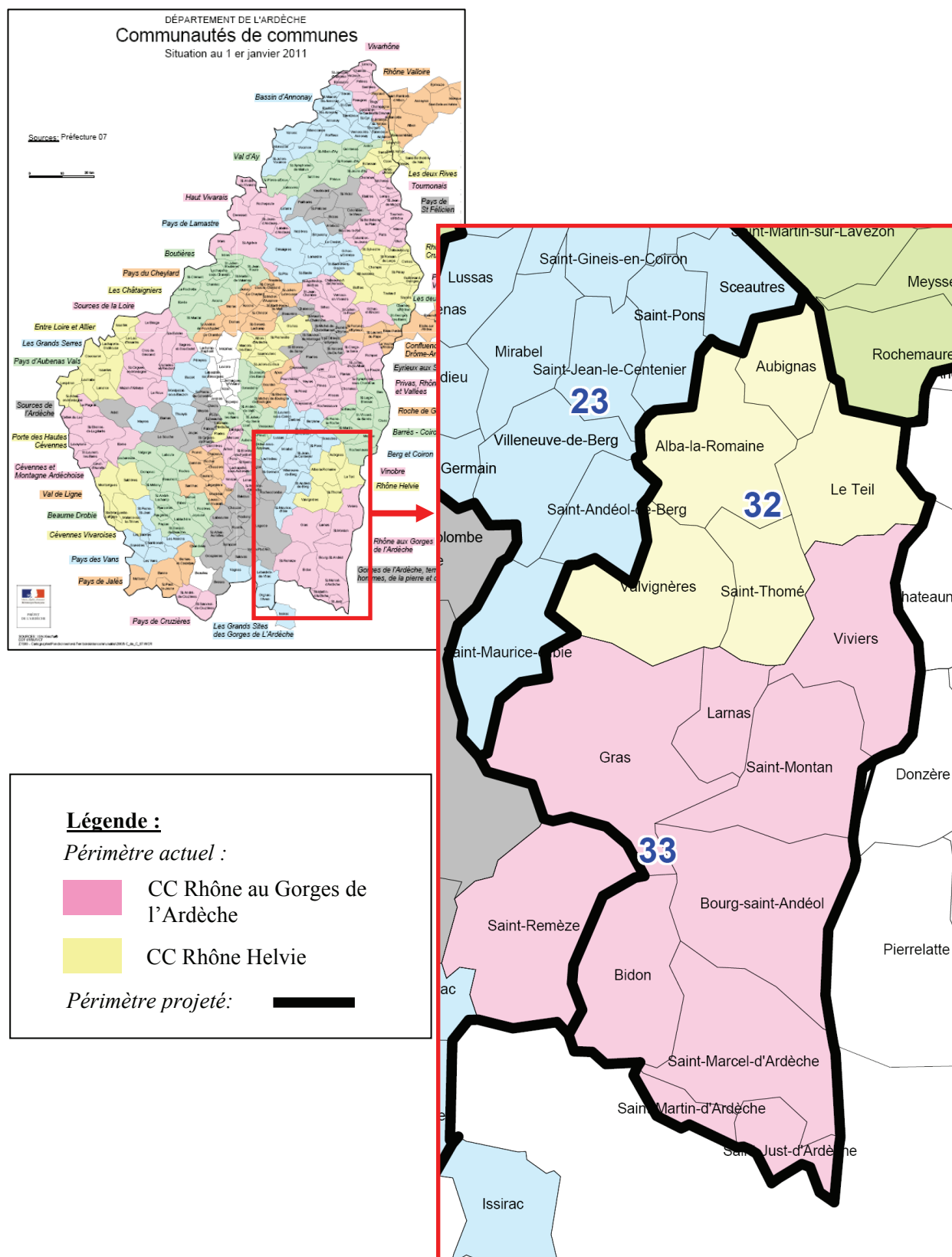


Figure 7: Evolution envisagée des périmètres des intercommunalités en Ardèche (source : SDCI Ardèche)

Gard Les communes concernées par notre étude appartiennent à communauté de commune Rhône Cèze Languedoc :

- Pont Saint Esprit,
- Saint Alexandre,
- Vénéjan.

La présidence est actuellement tenue par la commune de Laudun L'Ardoise.

Le projet de SDCI prévoit une fusion de la Communauté de Communes Rhône Cèze Languedoc avec d'autres EPCI limitrophes afin de créer une Communauté d'Agglomération dans le Gard Rhodanien ; le périmètre constitué serait ainsi de 40 communes pour une population de 65 533 habitants. Par cette création, les compétences des communes transférées seront plus larges : en plus du développement économique et de l'aménagement de l'espace communautaire, seront transférées les compétences en matière d'équilibre social de l'habitat et l'élaboration et la conduite des politiques de la ville sur l'espace communautaire. La gestion de l'eau fait partie des compétences optionnelles pouvant être transférées. Hormis certains bassins versants de certains cours d'eau gérés par des syndicats intercommunaux, le transfert de cette compétence sera connu lorsque les statuts de l'Agglomération seront établis.

Il convient de préciser qu'actuellement deux intercommunalités sont inter-départementales, dont une sur l'Ardèche et le Gard. Dans le cadre des projets de SDCI, cette interdépartementalité n'est plus envisagée : les communes du Gard rejoindront des EPCI sur le périmètre du Gard.

Lorsque le sujet de la gouvernance a été abordé lors des entretiens, les communes n'ont pas évoqué le projet de SDCI.

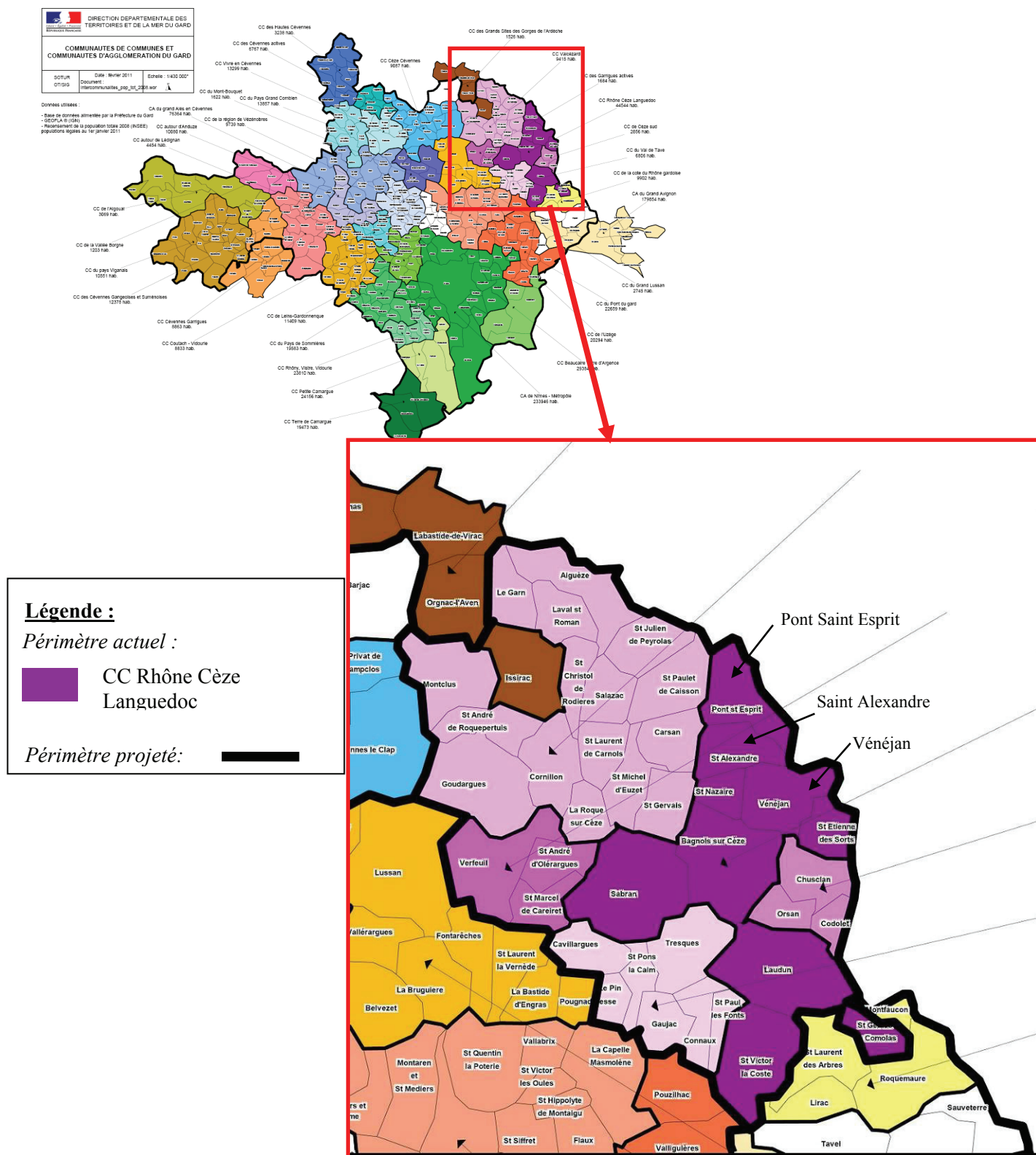


Figure 8: Evolution envisagée des périmètres des intercommunalités dans le Gard (source : SDCI Gard)

Vaucluse **Les communes concernées par notre étude appartiennent à communauté de commune Rhône Lez Provence:**

- Lapalud,
- Lamotte du Rhône,
- Mondragon.

Dans le cadre du projet de SDCI, la Communauté de Communes Rhône Lez Provence intégrerait trois communes environnantes n'appartenant à aucune intercommunalité, dont la commune de Lagarde-Péréal. Ainsi, le SDCI du Vaucluse n'aura pas d'effet sur notre étude. Dans le cadre du projet de SDCI, les compétences du syndicat Nord Vaucluse seraient transférées à la nouvelle communauté de communes.

Il convient de préciser que de nombreux liens existent entre cette communauté de communes et les communes limitrophes de la Drôme, tant sur les synergies entre leurs bassins de vies que sur leur appartenance à des syndicats communs. Ainsi, lors de l'initialisation du projet de SDCI, le Préfet du Vaucluse s'était rapproché du Préfet de la Drôme afin **d'envisager le regroupement de la communauté de communes avec les quatorze communes isolées de la Drôme**. Cependant, la réflexion concernant le SDCI n'était pas suffisamment avancée sur la Drôme pour pouvoir faire aboutir cette réflexion. **Des discussions sont en cours entre les deux départements pour définir la faisabilité de ce regroupement à moyen terme.**

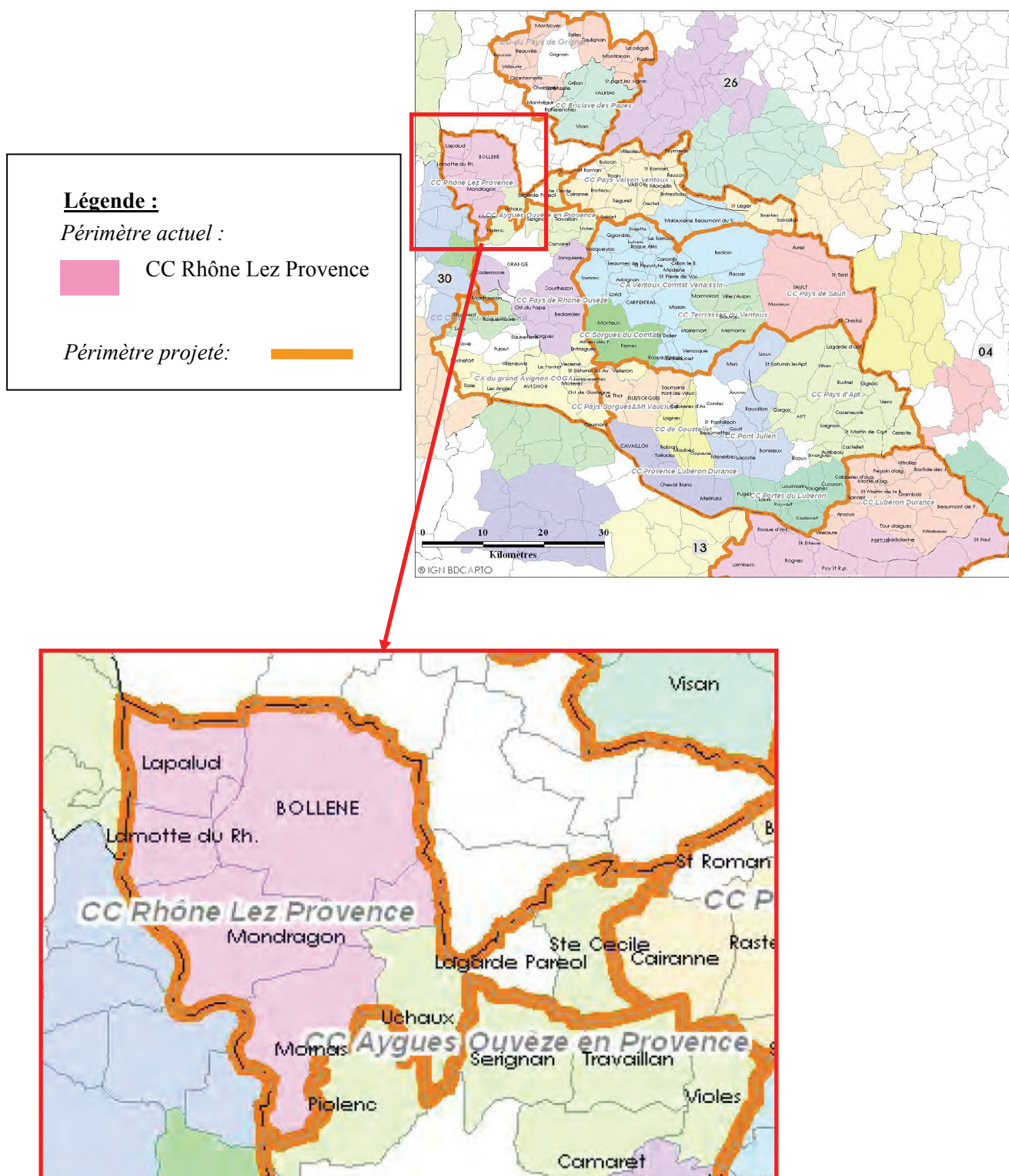


Figure 9: Evolution envisagée des périmètres des intercommunalités dans le Vaucluse (source : SDCI Vaucluse)

Drôme Les communes concernées par notre étude n'appartiennent pas à une communauté de commune:

- Donzère
- Pierrelatte

Le projet de SDCI viserait la création d'un EPCI pour regrouper les communes isolées.

Lors des entretiens, les communes ont exprimé le souhait de tirer parti de la réforme pour effectuer des regroupements dont le territoire couvert serait cohérent avec des objectifs opérationnels. Ces **regroupements visent une échelle interdépartementale**, ce qui n'est pas prévu par le projet de SDCI. Leur attente nécessite une concertation renforcée auprès des Préfets. Les communes souhaiteraient notamment que le SIAGAR intègre d'autres communes de l'Ardèche. A ce jour, le projet de SDCI sur la Drôme n'est pas suffisamment avancé pour permettre d'identifier avec certitude un potentiel porteur de projet sur la Drôme.

6.2 ANNEXE 2 : Guide d'entretien

Le guide d'entretien est présenté ci-après, non paginé.



GUIDE D'ENTRETIEN	Date	
	Personne rencontrée (nom, service, fonction)	
	Entretien réalisé par :	
	Validation	

OBJECTIF DE L'ENTRETIEN

- Compléter l'état des lieux (acteurs, leurs projets sur le territoire, leur usage du fleuve)
- Identifier les attentes quant aux actions de réhabilitation hydrauliques et environnementales
- Identifier les modalités de concertation ultérieures

1. INTRODUCTION

- Présentation du contexte global (Plan Rhône) et du contexte local
- Présentation du périmètre du projet porté par la CNR et du rôle d'Egis (rappeler les enjeux de la restauration, rappeler le planning : phase amont préalable à la mise en œuvre)
- Présentation de l'organisation en place : comité de suivi composé des financeurs, information des acteurs du Territoire (collectivités locales, associations).
- Présentation des objectifs de l'entretien

2. GUIDE D'ENTRETIEN

- Cet entretien est réalisé dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma Directeur hydraulique et environnemental de réhabilitation des îlons et marges alluviales sur le Vieux Rhône de Donzère à Mondragon.
 - Les propos recueillis serviront à préciser le programme du Schéma Directeur en tenant compte des avis et attentes du plus grand nombre, pour autant qu'ils soient compatibles avec les enjeux de restauration.
 - La démarche est portée par les acteurs du Plan Rhône. La CNR assure le portage de la maîtrise d'ouvrage. Vos points d'entrées sont :
 - Coordination du projet: Marc Zylberblat - m.zylberblat@cnr.tm.fr
 - Représentant de la DR d'Avignon : Ahmed Khaladi - a.khaladi@cnr.tm.fr
- En cas de compléments à apporter suite à l'entretien, voici nos coordonnées :
 Amélie Sebek : amelie.sebek@egis.fr et Marion Boucault : marion.boucault@egis.fr

1. Présentation de la personne rencontrée

Entretien	Analyse/Synthèse
1.1. Quel est votre poste / statut ?	
1.2. Quelle est votre fonction / mission	
1.3. Depuis quand êtes-vous au sein de votre entité ?	

2. Présentation de la structure rencontrée

2.1. Pour les services instructeurs [DDT, DREAL, ONEMA, etc]

Entretien	Analyse/Synthèse
-----------	------------------

2.1.1. Quelles sont les missions de votre institution dans le cadre du Plan Rhône et sa mise en œuvre ?

2.2. Pour les collectivités territoriales [Conseil Régional, Conseil Général, Collectivités locales]

Entretien	Analyse/Synthèse
-----------	------------------

2.2.1. Quelles sont les rapports de votre structure au Plan Rhône et sa mise en œuvre ?

2.2.2. De manière générale (en dehors du Plan Rhône), quelles sont vos missions pouvant entrer en interaction avec la restauration des îlots et marges alluviales ?

2.2.3. Quels sont les objectifs/perspective de votre structure en termes d'aménagement du territoire concerné (sur les plans environnemental, hydraulique, développement socio-économique) ?

2.2.4. Etes-vous maître d'ouvrage de projets dans le périmètre d'étude ? Lesquels ?

2.3. Pour les autres acteurs [représentants d'usagers, gestionnaires des milieux]

Entretien	Analyse/Synthèse
2.3.1. Présentez-nous votre [association, institutions, etc] :	
2.3.2. Dressez-un bref historique de la structure (idées fondatrices ? Quels ont été les fondateurs ? Quels étaient les objectifs de départ ? Quelles étaient les actions-activités proposées ?)	
2.3.3. Quelle est la taille actuelle de la structure ? Quel est son rayonnement ?	
2.3.4. Quel est le statut de la structure ? Quel est son fonctionnement ? (demander l'envoi d'une plaquette de présentation)	
2.3.5. Quelles sont les actions-activités proposées actuellement ? Périmètre ?	

3. La connaissance et la perception du territoire et des enjeux de restauration hydraulique et environnementale

Entretien	Analyse/Synthèse
3.1. Quelle image avez-vous du vieux Rhône ? (Qualité, attractivité, périmètre lits mineur et majeur ...)	
3.2. Comment pensez-vous que le vieux Rhône soit perçu par les autres?	
3.3. Quelles sont vos connaissances sur l'histoire du vieux Rhône dans cette zone ? avez-vous des anecdotes ?	
3.4. Quel est le contexte général de la restauration du vieux Rhône de Donzère à Mondragon ?	
3.5. Quelle est votre définition des îlots et de leurs rôles ?	
3.6. Quelle est votre définition des marges alluviales et de leur rôle ? Connaissez-vous les aménagements Girardon ?	

3.7. Avez-vous connaissance de projets antérieurs de restauration hydraulique et environnementale sur la zone d'étude ? Avez-vous participé à la réflexion autour de ces projets ? Pourquoi ?

3.8. Quels sont pour vous les acteurs majeurs du territoire intervenant sur les volets du Plan Rhône ? (permet de boucler sur d'autres entretiens)

3.9. Connaissez-vous et que pensez-vous des projets de restauration sur d'autres secteurs du Rhône (Haut Rhône, Vieux Rhône de Montélimar et de Péage-de-Roussillon) ?

4. Le diagnostic hydraulique, environnemental et socio-économique du territoire (au sens large)

[En préambule, demander systématiquement quels sont les études hydrauliques et environnementales, et les documents de programmation/planification disponible ou en préparation]

Entretien	Analyse/Synthèse
4.1. Quel diagnostic dressez-vous du territoire en terme de :	
4.1.1. Structure et organisation : quelles relations entre les différentes parties qui composent le territoire ? Fonctionnement institutionnel? (articulation entre la structure rencontrée et les autres acteurs du territoire)	
4.1.2. Activités économiques (agriculture, industrie, commerce...) et emplois : un territoire économiquement dynamique ?	
4.1.3. Activités de loisir (pêche, chasse, promenade, découverte de l'environnement, sport nautique,...) : un territoire tourné vers les espaces ouverts ?	
4.1.4. Fonctionnement hydraulique du Vieux Rhône : Quel est le rôle et le fonctionnement hydraulique du Vieux Rhône en période normale et en crue ?	
4.1.5. Aspect sédimentaire : quel est selon vous le rôle des sédiments ?	

4.1.6. Quelles sont les relations entre le Rhône et sa plaine ?

4.1.7. **D'intérêt écologique des milieux** (faune, flore, habitat d'espèces/ Intérêt lié à la présence du vieux Rhône et des milieux alluviales) ? **De qualité de l'eau** (sources de pollution, différence entre le vieux Rhône et les îlots) ?

4.2. Quelle analyse portez-vous sur la situation actuelle (environnement, hydraulique)? Quels sont les atouts/faiblesses, les points forts/ fragilités, opportunités / risques du territoire ?

5. Le point de vue et attentes du schéma directeur

Entretien	Analyse/Synthèse
5.1. Quels sont les enjeux et vos attentes vis-à-vis du schéma directeur ?	
5.2. Et plus particulièrement pour ce qui concerne :	
5.2.1. Le risque inondation et le fonctionnement hydraulique du fleuve et des îlots: (zone tampon pour les crues, réactivation des écoulements) ?	
5.2.2. La préservation et la mise en valeur écologique de ces milieux ?	
5.2.3. Le maintien et le développement d'activités agricoles (pâturages, filière biologique ou éco-responsable, irrigation et besoin en eau, type de culture : fruit, céréales, ...) ?	
5.2.4. Le développement d'activités de loisir ?	
5.3. Pouvez-vous les hiérarchiser ?	

5.4. Identifiez vos 5 actions prioritaires. Identifier les synergies ou antagonismes possibles.

5.5. Quelles sont les îlots et marges alluviales à traiter en priorité ? Pourquoi ?

5.6. Quels types de projet attendez-vous sur les îlots et marges alluviales ? Pourquoi ? (réponse à un défaut actuel ? pour quelle fonctionnalité, quel usage ?)

5.7. Parmi tous ces projets, dans quelle mesure seriez-vous prêt à participer à leur mise en œuvre ?

Décliner éventuellement les différents aspects de la participation (technique et/ou financière, conception/ gestion, ...)

5.8. En tant que financeur ?

6. Attentes en termes de communication sur le schéma directeur et sa mise en œuvre

Entretien	Analyse/Synthèse
6.1. Comment percevez-vous le niveau de communication/concertation ?	
6.2. Quel est le besoin d'information sur le projet ? (quel type d'information : connaissance des enjeux, de l'avancement du schéma directeur et des projets ?) quel(s) support(s) conviendraient le mieux (flyers/ lettres d'info, réunions, internet, ...) ? Une idée de la fréquence ? quel périmètre géographique ?	
6.3. Quelles sont les conditions de réussite de la mise en œuvre du schéma directeur ?	

3. POUR CONCLURE

- ▶ Présentation des perspectives à venir : rendez-vous à la rentrée
- ▶ Accord sur la transmission de l'entretien

4. DOCUMENTS REMIS LORS DE L'ENTRETIEN

- ▶
- ▶
- ▶

6.3 ANNEXE 3 : Synthèses des entretiens des acteurs

Les synthèses des entretiens avec les acteurs sont présentées ci-après, non paginées.



SYNTHESES D'ENTRETIEN	Date	29 avril 2011	
	Personne rencontrée (nom, service, fonction)	Patrice Pautrat Chef de projet - Unité Grand Milieu Rhône – Agence de l'Eau RMC	
	Entretien réalisé par :	M. BOUCAULT A. SEBEK	
	Validation		

1. Intervention de l'Agence de l'eau dans le cadre du Plan Rhône

- ▶ L'Agence de l'Eau pilote le volet « qualité des eaux, ressource et biodiversité » du Plan Rhône.
- ▶ L'Agence de l'Eau travaille en étroite collaboration avec les pilotes des autres volets dans la mise en œuvre d'actions transversales.

2. Perception du contexte et des enjeux de restauration

- ▶ Le Vieux Rhône à Donzère est le site le plus intéressant à restaurer sur le Rhône en raison de ses caractéristiques :
 - Linéaire important de 30 km,
 - Fleuve dynamique : forte pente et un débit de 60 m³/s,
 - Fort potentiel sur le plan de la biodiversité (grand nombre de îlots, espaces Natura 2000, ENS ...).
- ▶ Les îlots ont un rôle essentiel pour le fonctionnement hydraulique et écologique du Rhône :
 - Elles peuvent constituer des refuges pour certaines espèces,
 - Elles peuvent participer au bon écoulement des crues du fleuve.
- ▶ Les marges alluviales ont également un rôle important les écoulements des eaux et la biodiversité. Les aménagements historiques (épaves Girardon notamment) ont contribué à réduire ces marges alluviales et donc à avoir des impacts négatifs :
 - Le phénomène d'incision des marges aggrave les effets des crues ;
 - Le phénomène de creusement du lit déconnecte la forêt alluviale des nappes, ce qui constitue un frein au développement d'essences variées.

3. Attentes du schéma directeur de réhabilitation

- ▶ Veiller à ce que les actions de remobilisation des marges alluviales n'augmentent pas le risque d'inondation.
- ▶ Changer la perception du fleuve, favoriser la réappropriation du fleuve :
 - Utiliser la restauration écologique pour une valorisation sociale du fleuve,
 - Ne pas forcer la renaturation des milieux : des petits travaux et une bonne communication peuvent suffire.
- ▶ Fédérer et mobiliser les collectivités locales :
 - Pour qu'elles soient moteurs et soient MOA de projets : faire émerger des projets qui les valorisent (Parcours pédagogiques, éducation à l'environnement, Plans de gestion,...),
 - Pour qu'elles fassent la promotion du schéma directeur auprès des riverains.

- ▶ Réaliser des économies d'échelles (par exemple, les financements des volets Energie et Qualité des eaux sont mutualisés pour la construction d'une PCH équipée d'une passe à poisson).
- ▶ Etudier au même niveau les îlots réhabilités et celles qui ne le sont pas encore : de nouvelles actions peuvent s'avérer nécessaires sur les îlots déjà traités.
- ▶ Identifier des aménagements qui peuvent être réalisés dès 2012-2013.
- ▶ Faire émerger des projets novateurs qui visent à une restauration « naturelle » du fleuve, sans action anthropique récurrente.

4. Risques identifiés sur la mise en œuvre du schéma directeur

- ▶ Il manque une coordination des acteurs sur le territoire d'étude et un interlocuteur local unique (type syndicat ou groupement de commune).
- ▶ Les îlots et marges alluviales sont potentiellement pollués par les PCB.
- ▶ Les milieux ont un intérêt écologique fort, ce qui peut rendre difficile l'instruction des dossiers réglementaires et l'obtention des autorisations de travaux.



POINTS CLES DE L'ENTRETIEN	Date	15 juin 2011	
	Personne rencontrée (nom, service, fonction)	Nicolas VIAUD et Olivier NOROTTE – DREAL RA, Mission Rhône Cyril BOURG – DREAL RA, Service REMiPP / MAH¹, en charge de la qualité des milieux aquatiques Denis FELIX, DREAL RA – Service REMiPP / BRM², chargé de mission biodiversité	
	Entretien réalisé par :	A. SEBEK	
	Validation		

1. Intervention de la DREAL RA dans le cadre du Plan Rhône

- La Mission Rhône anime et pilote le Volet Inondation du Plan Rhône. Une coordination avec l'Agence de l'Eau est assurée pour tenir compte des interfaces entre les actions relevant du volet Inondation et celles du volet Qualité, Ressource et Biodiversité.
- Les services MAH et BRM sont sollicités sur les thématiques respectives de la qualité des milieux aquatiques et sur la faune et la flore dans le cadre de l'instruction de dossiers.

2. Perception du contexte

- La plaine de Donzère Mondragon est la plus grande zone d'expansion de crue sur le Rhône. Les zones vulnérables sont principalement constituées de terres agricoles. Les aménagements successifs dans le lit du Rhône (épis Girardon) et sur les berges (digues de protections en terre des agriculteurs) entravent le retour des eaux de crue dans le fleuve. Des actions de réduction du risque d'inondation sur le secteur pourront être engagées une fois que celles sur le Rhône aval seront mises en œuvre.

3. Attentes du schéma directeur de réhabilitation

- Le schéma directeur doit être un support scientifique permettant d'aboutir à un consensus d'actions de réhabilitation avec les acteurs du territoire.
- Il doit également susciter le portage d'actions par des acteurs locaux.
- Le schéma directeur doit participer à démontrer le bénéfice des actions visant à favoriser le retour des eaux de crue dans le fleuve.
- Certaines îlots ne sont pas dans le domaine public fluvial, ce qui peut être un frein à la mise en œuvre d'actions sur celles-ci. Ainsi, le schéma directeur doit mettre en exergue le potentiel de restauration de ces îlots pour, le cas échéant, servir de support aux porteurs de projets à la justification de l'utilité publique de leurs opérations.
- Le schéma directeur doit contribuer à la continuité écologique et à la préservation des haltes migratoires :
 - Il ne doit pas conduire à la création de réserves de biodiversité cloisonnées.

¹ Service REMiPP / MAH : Service Ressource, Energie, Milieux et Prévention des Pollutions / Milieux Aquatiques et hydroélectricité

² Service REMiPP / BRM : Service Ressource, Energie, Milieux et Prévention des Pollutions / Biodiversité et Ressources Minérales

- Il doit s'inscrire dans les démarches RERA, TVB et SRCE de la Région
- Une fois les actions du schéma directeur identifiées, il conviendra de solliciter le CNPN et le SNRS en amont pour leur présenter la démarche globale, et ce préalablement à la concertation inter-administrative propre à chaque projet.

4. Risques identifiés sur la mise en œuvre du schéma directeur

Les risques identifiés sont issus du retour d'expériences d'actions de restauration sur d'autres secteurs :

- A Montélimar et au Péage, les opérations de restauration qui aboutissent ne mobilisent pas de sédiments pollués par des PCB. La pollution des sédiments peut être un frein à la réalisation de certains projets de restauration :
 - Dans le cadre de l'opération de restauration des îlots de la Sainte et du Noyer Sud du Péage, le CODERST est contre la mise en dépôt des sédiments pollués à terre.
 - L'instruction de dossiers d'opérations couvrant plusieurs départements est plus longue.Pour avancer sur cette thématique :
 - Une expérimentation est en cours avec la CNR et le BRGM au Péage du Roussillon pour caractériser les sédiments dans un casier.
 - En cas de remise au fleuve des sédiments, il conviendrait de définir avec les services instructeurs une approche globale du flux des sédiments et de la concentration en polluants associée sur l'ensemble de la longueur du fleuve.
- La présence d'espèces protégées et de leur habitat peut empêcher la mise en œuvre de certaines actions.
- De plus, les dossiers de dérogation CNPN doivent être précis et basés sur des inventaires. Sur d'autres secteurs, des projets de réhabilitation de îlot ont un an de retard du fait de réserves sur la qualité de ces dossiers: soit ils sont jugés incomplets, soit l'impact sur les espèces est insuffisamment argumenté.
- Les modalités de travaux des opérations du schéma directeur doivent être prises en compte dès le stade des études de faisabilité : elles doivent limiter les perturbations des milieux (intensité et durée) afin de favoriser la restauration des milieux sur le long terme.

5. Personnes ressources

- Concernant la problématique sédimentaire et la pollution des sédiments : Yves GOUISSET, DREAL RA, Délégation de bassin, et le CEMAGREF
- Concernant les possibilités de remobilisation des marges alluviales : Pauline GAYDOU, Observatoire des sédiments du Rhône
- Concernant la ressource en eau : Laurent VERNAY, DREAL RA, Prévention des pollutions et police de l'eau
- Concernant la trame verte et bleue Service Aménagement Paysage et Infrastructure



POINTS CLES DE L'ENTRETIEN	Date	22 juin 2010	
	Personne rencontrée (nom, service, fonction)	J.M. COURDIER Responsable unité milieux Naturel – DDT84 M. BRUN chargé de mission Natura 2000 Biodiversité – DDT84 G. BRIERE Conseil Général de Vaucluse	
	Entretien réalisé par :	M. BOUCAULT	
	Validation		

Sont synthétisés dans cette note les points clés recueillis auprès des personnes rencontrées mentionnées dans l'encart ci-dessus.

1. Intervention de la DDT et du CG de Vaucluse sur les milieux aquatiques

- ▶ DDT84 : service eaux et milieux naturels – pôle milieux naturel et biodiversité
 - Le service « Eaux et milieux naturels » a en charge des missions essentiellement régaliennes, dont l'objectif premier est la protection de l'ensemble des ressources naturelles.
 - Il participe aux réflexions menées à l'échelle des bassins versants afin d'orienter les projets vers une gestion globale, solidaire et concertée des ressources en eau.
 - Il est chargé de la mise en œuvre de la directive européenne Natura 2000 au niveau du département, directive qui constitue l'outil principal pour la protection des milieux et de la biodiversité, il assure également la police de la chasse.
 - Le service « eaux et milieux naturels » coordonne les actions de prévention en matière de défense des forêts contre l'incendie, que ce soit par la réglementation, mais aussi la mise en place de travaux dans les massifs forestiers ou le suivi du dispositif de surveillance.
- ▶ Le Conseil Général 84 :
 - Eau et rivières du Département : suivi de la qualité de l'eau - restauration et aménagement des rivières - protection contre les crues.
 - Préservation et valorisation des espaces appartenant au Département
 - Risque inondation : Pour une gestion plus naturelle et efficace de la rivière :
 - financement d'achat de terrain (construction de bassins excréteurs et aide au dédommagement des agriculteurs qui accepteront que leurs champs soient inondés volontairement lors d'une crue importante afin de protéger les zones urbanisées).
 - aide aux études, aux travaux d'aménagement et à l'entretien régulier des rivières.
 - recherche autour de la végétation des rivières et des berges, qui constituent un excellent ralentisseur contre les inondations

2. Connaissance et perception du territoire : Vieux Rhône, îlots et marges alluviales

- Le Vieux Rhône sur le Vaucluse est concerné par 2 sites Natura 2000 :
 - Le SIC Rhône aval, dont le périmètre est depuis la limite Nord du Vaucluse jusqu'à la mer.
 - La ZPS marais de l'Isle Vielle, qui intègre notamment la partie Vauclusienne du canal de Donzère. Ce site correspond à des anciennes carrières qui pourraient notamment être à très fort potentiel écologique si des aménagements de réhabilitation étaient réalisés.

- Pour le SIC Rhône aval, l'opérateur Natura 2000 est le Parc Naturel Régional de Camargue. La chargée de Mission au Parc qui gère le DOCB est Mme Laura DAMI.

Le DOCOB démarre et sa finalisation est prévue pour 2014/2015.

Les îlots concernés par le schéma directeur sont en dehors du site Natura 2000

- Pour la ZPS marais de l'Isle Vielle, Par manque de porteur de projet, la DDT 84 a en charge la réalisation du DOCOB depuis janvier 2010.

Le Bureau d'étude Naturalia est mandaté pour la réalisation des expertises naturalistes. Le tome 1 (inventaire biologique et enjeux) du DOCOB est en cours de validation par le CSRPN. Le tome 2 (objectif de gestion) est prévu pour fin 2011. Contact chez Naturalia : Mme Audrey PICHARD

☞ Il est important, comme le travail se fait en parallèle, que le schéma directeur des îlots soit cohérent avec les objectifs de gestion du DOCOB.

Problématiques rencontrées sur les sites :

- Des problèmes hydrauliques sur le Vaucluse viennent notamment d'une mauvaise gestion des endiguements plus en amont. Il n'y a pas de structure cohérente pour gérer les eaux du secteur sur le territoire. Il est nécessaire de trouver un organisme de gestion unique pour gérer l'ensemble des ouvrages hydrauliques.
- Des problèmes de prolifération de la Jussie.
 - Sur la îlot de Lamia, des opérations de gestion (arrachage) de la Jussie sont en cours. Ces opérations sont régulières et font l'objet de suivi.
 - Sur le secteur de la ZPS, il ne faut pas assécher la îlot de Lamia.
- Les sédiments du Vieux Rhône peuvent être pollués au PCB. Des mesures de qualité devront systématiquement être réalisées sur les sédiments qui feront l'objet de travaux/actions de remobilisation. Dans le cas où les mesures montrent une concentration supérieure à la norme autorisée, les sédiments ne devront pas faire l'objet de remobilisation.

3. Perception du contexte et réflexion à mener pour le schéma

- Problème de structure porteuse :
 - Sur le territoire Vauclusien du Vieux Rhône, deux syndicats ont la gestion des eaux et milieux aquatiques : le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Rhône Nord Vauclusien et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion des Abords du Rhône. Ces syndicats ont peu de personnel ce qui diminue l'efficacité de leurs actions.
 - La réforme des collectivités territoriales relative à l'intercommunalité va engendrer de forte modification sur les deux syndicats existants. La nouvelle structure porteuse de la compétence de gestion des eaux devra avoir de forte interaction avec la CNR pour favoriser une gestion cohérente et raisonnée.
 - Actuellement la gestion des milieux naturels, se fait également par des structures spécifiques, sans lien véritable avec les structures porteuses de la compétence "milieux aquatiques". Il faudrait une entité homogène pour la politique des milieux aquatiques et la politiques des milieux naturels afin que la gestion soient faite de façon cohérente, globale et à une échelle solidaire économiquement.

- L'opération de réhabilitation de la îlot de Pont Saint Esprit a abouti car il y avait une structure porteuse homogène qui a porté le projet. L'agence de l'eau n'a par contre pas financé le projet, d'où la réduction des travaux envisagés initialement.
- Des milieux transformés sur lesquels une flore s'est réinstallée
 - Pour les secteurs de casiers, la végétation s'est souvent réinstallée et à créer sur certains secteurs une ripisylve intéressante qui est important de sauvegarder. Une réflexion est à mener dans le cas où les casiers, épis Girardon, seraient enlevés sur ces secteurs. Est-ce que la végétation adulte présente resterait ou serait perturbée par les travaux de destruction des casiers ?
 - D'autres éléments seraient intéressants d'être pris en compte dans le schéma tel que les Zones Humides. L'inventaire de ces ZH se fait par le CEEP (le Nom de la structure vient de changer). Contact Mr. David TATIN (david.tatin@ceep.asso.fr). Cette association répertorie les zones d'intérêt écologique majeur.

4. Attentes du schéma directeur de réhabilitation

- Les actions au profit de la biodiversité et de la continuité des milieux ne doivent pas dégrader le risque d'inondation.
- L'enjeu de biodiversité des milieux peut se retranscrire par un objectif de diversité dans le type de réhabilitation des îlots. Il est souhaitable, selon leur nature et leur qualité actuelle, que l'on est une diversité d'espaces comme :
 - Des îlots avec de l'eau en permanence,
 - D'autres qui soient des mares temporaires,
 - D'autres qui soient interconnectées entre elles.
- L'accueil du public n'est pas souhaitable pour favoriser la biodiversité des milieux.

5. Autres contacts et document transmis

- Contact :
 - patrice.benoit@gard.gouv.fr (DDT Gard)
 - natura@parc-camargue.fr (PNRC - opérateur sur site Rhône – Mme. Laura DAMI et Mr. Stephan ARNASSAN)
 - jean-marc.balland@agriculture.gouv.fr (Mr. Jean Marc BALLAND au pôle Hydraulique de la DDT84).
- Transmission :
 - RCPE (réunion de cadrage préalable à l'élaboration du DOCOB) sur site Rhône => définit les habitats prioritaires
 - Zonage des carrières (existantes et en projet) au niveau de la ZPS



POINTS CLES DE L'ENTRETIEN	Date	29 juillet 2011
	Personnes rencontrées (nom, service, fonction)	M. BRAUD , Chef du service eau et milieux aquatiques de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) du Gard M. FOUSSARD , du service eau et rivière du Conseil Général du Gard.
	Entretien réalisé par :	C. GERVASI
	Validation	

Sont synthétisés dans cette note les points clés recueillis auprès des personnes rencontrées mentionnées dans l'encart ci-dessus.

1. Intervention dans le cadre de la gestion de l'eau et des milieux

- ▶ La DDTM du Gard
 - anime la politique départementale de l'eau. Elle assure une fonction de police de l'eau sur les affluents du Rhône mais pas sur son lit.
 - M. Braud est correspondant Plan Rhône.
 - Le Gard travaille essentiellement sur le volet inondation du Plan Rhône.
- ▶ Conseil Général du Gard :
 - M. Foussard travaille sur la problématique inondation du Rhône.
 - Le CG possède un droit de préemption d'Espaces Naturelles Sensibles (ENS), pour leur préservation, avec une contrainte d'ouverture au public. Un Atlas à l'échelle départementale identifie les différents ENS et distingue trois niveaux de priorité :
 - 1- ENS acquis par le département,
 - 2- ENS acquis par le département ou les collectivités territoriales,
 - 3- ENS non prioritaires pour le département, acquis par les collectivités.
 - La phase d'inventaire des ENS du département est en cours. A été inventorié un ENS de priorité 1, sur le secteur de ce présent schéma : ENS Pont Saint Esprit-Ile Vieille.
 - Le Conseil Général dispose de la TDENS, Taxe Départementale des Espaces Naturels sensibles.
 - Le Conseil général participe à de nombreux projets de réhabilitation des milieux aquatiques. Des projets sont en cours, notamment sur les cours d'eau du Vistre, de la Cèze, sur des zones humides bras morts.
 - Le Conseil Général travaille sur des études de « continuité écologique et hydraulique » des milieux aquatiques. Leurs interlocuteurs privilégiés sont les syndicats de bassins.
 - Le CG travaille avec des spécialistes de la nature pour définir les objectifs de gestion. Ces spécialistes réalisent des inventaires des espèces ainsi que la caractérisation des habitats, des déplacements et de la reproduction des espèces.

2. Connaissance et perception du territoire: Vieux Rhône, îlots et marges alluviales

- ▶ Le CG et la DDTM du Gard ont une connaissance partielle du secteur Rhodanien, car c'est un secteur sur lequel ils interviennent très peu.
- ▶ Thématique biodiversité
 - Le secteur de l'étude est concerné par deux zones Natura 2000 et une ENS de priorité 1.

► Thématique « gouvernance »

- Il existe un comité départemental de l'eau dans le Gard, très structuré, réunissant conseil général et préfecture.
- L'agence de l'eau, la région et le département sont les principaux financeurs de projet de réhabilitation de milieux aquatiques, au travers de syndicats de Bassin. L'agence de l'eau est le financeur majeur, elle participe en général à hauteur de 50%. L'Etat participe très peu.
- Cependant, aucune action n'est menée sur le Rhône dans sa partie Gardoise. Dans le département du Gard, les maîtres d'ouvrage locaux pour des projets concernant le Rhône sont difficiles à identifier. Cet abandon du Rhône s'explique par
 - o la localisation du Gard, en périphérie.
 - o le passé d'aménagement du Gard,
 - o le manque d'interlocuteurs.

3. Point de vue sur les enjeux de réhabilitation

- Il est important d'identifier et de croiser les différents enjeux, activités et volontés locales.
- La DDTM du Gard, impliquée dans la réflexion du volet inondation du plan Rhône, précise que la réhabilitation hydraulique du Rhône est un enjeu fort.
- Le secteur d'étude possède un important potentiel écologique, à préserver.

4. Souhaits et niveau d'implication pour la mise en œuvre du schéma directeur

- Le Gard souhaite être davantage impliqué dans des projets de réhabilitation du Rhône, principalement pour des projets concernant la ressource en eau superficielle du département. Il avoue cependant, sa méconnaissance actuelle du secteur.
- Implication et outils de financement potentiels du CG:
 - Le droit de préemption d'ENS du CG est un axe d'intervention et de financement potentiel de projets de réhabilitation.
 - Le syndicat mixte départemental (SMD) appelé également Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques du Gard, est un outil de financement important des opérations sur le risque inondation et les milieux aquatiques. Le Conseil Général, à l'origine de la création de ce syndicat, en est membre. Les communes choisissent d'y adhérer ou pas. Le SMD participe directement au financement des projets en association avec l'Agence de l'eau. La part globale de financements peut aller à hauteur de 80 %. Le reste étant financé par les maîtres d'ouvrage directement.
 - Depuis le 1^{er} janvier 2007, les CG gèrent la politique routière départementale. A ce titre, le Conseil Général pourrait également participer au financement de projets de réhabilitation dans le cadre du projet de véloroute du Léman à la mer.

5. Documents fournis lors de la réunion

Extrait de l'atlas des ENS du département du Gard correspondant à la zone d'étude.



POINTS CLES DE L'ENTRETIEN	Date	15 juin 2011	
	Personne rencontrée (nom, service, fonction)	Françoise BARROUILLET – DDT 26 – Responsable des Espaces Naturels	
	Entretien réalisé par :	A. SEBEK	
	Validation		

1. Intervention de la DDT 26 dans le cadre du Plan Rhône

- Dans le cadre du Plan Rhône, le service Espaces Naturels de la DDT26 examine annuellement l'ensemble des projets à réaliser et vérifie leur adéquation avec les sites Natura 2000 concernés.
- Pour tous les projets, la DDT 26 est consultée par le SNRS pour émettre des avis réglementaires et techniques.

2. Perception du contexte et des enjeux de restauration

- Le secteur d'étude est riche en espèces intéressantes (libellules, poissons, guêpier, ...). Certaines espèces qui avaient disparues sont de retour (loutre, castor). La restauration des îlots et marges alluviales aura un effet positif sur la biodiversité du secteur.
- L'enjeu de développement des activités de loisir sur les îlots (pêche, promenade) peut être un levier pour améliorer la qualité de l'eau.

3. Attentes du schéma directeur de réhabilitation

- L'interaction entre les espèces (faune, flore) et la qualité de l'eau est très forte : des actions visant une amélioration de la qualité de l'eau auront un effet positif sur la biodiversité du secteur. Dans ce cadre, le schéma directeur doit tenir compte de la pollution éventuelle en provenance des exploitations agricoles.

4. Recommandations sur la mise en œuvre du schéma directeur

- Prendre en compte le plus en amont possible les effets des projets sur les sites Natura 2000 :
 - L'étude d'incidence peut amener à faire évoluer le programme, le coût et les délais d'un projet
 - Les délais d'études et des procédures d'instruction sont longs et doivent être intégrés au planning global
 - Une fois les projets du schéma directeur identifiés, il conviendrait de revenir vers la DDT afin d'échanger sur leurs éventuels impacts sur les sites Natura 2000
- L'implantation de certaines îlots sur des parcelles privées peut être un frein à la mise en œuvre de certaines actions de réhabilitation. Une stratégie de la maîtrise foncière devra être définie au regard de l'urgence à restaurer ces îlots.

5. Personnes ressources

- Exploitant de la carrière au Nord de l'île, Drôme Ardèche Granulat/CEMEX qui doit avoir des éléments de diagnostic dans leur étude d'impacts. La carrière est proche des îlots du Bayard, de Caderousse, de Saint Ferréol et des Iles.
- Loïc RASPAIL (04 74 84 35 01 – platiere@espaces-naturels.fr – loic.raspail@espaces-naturels.fr), de l'association de l'île de la Platière qui est gestionnaire du site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval » (DOCOB révisé en 2007). Il est également en contact avec le

bureau d'étude Ecomed qui assure le suivi du niveau de la nappe et des espèces impactés par la carrière citée précédemment.

- ▶ Philippe DAYET, Pôle Prévention des Risques de la DDT 26, ou son chef de service Thierry CHAPEL, Service Aménagement du Territoire et Risque de la DDT26, afin d'obtenir des précisions sur les risques d'inondation sur le secteur.
- ▶ ONEMA pour les espèces piscicoles
- ▶ ONCFS pour des informations sur la faune en présence
- ▶ Hervé PENEL de l'association Castor et Homme qui mène un suivi scientifique en collaboration avec l'ONCFS. (04 75 61 38 64 - Hervé.penel@laposte.net - Association Castor et Homme, 27 avenue Léon Aubin, 26250 Livron)
- ▶



SYNTHESE D'ENTRETIEN	Date	6 juin 2011	
	Personne rencontrée (nom, service, fonction)	Alain TUFFERY – DDT 07 - Directeur du service Urbanisme et Territoire. Rencontré pour le volet Prévention des risques. Point d'entrée de la DDT07 pour l'étude du Rhône moyen et pour le Schéma directeur de Donzère-Mondragon	
	Entretien réalisé par :	A. SEBEK	
	Validation		

1. Intervention de la DDT 07 dans le cadre du Plan Rhône

- ▶ La DDT de l'Ardèche intervient sur le volet Inondation du Plan Rhône piloté par la DREAL RA :
 - Elle participe à l'instruction des dossiers pour valider l'éligibilité des projets aux subventions du Plan Rhône.
 - Elle apporte ses connaissances et ses conseils sur la thématique du risque en Ardèche.
- ▶ Lors de la mise en œuvre des projets (valable pour tous les projets), la DDT appui le SNRS dans la conduite des procédures d'autorisation relative à la Police de l'eau: le SNRS instruit les dossiers, la DDT organise les enquêtes.

2. Perception du contexte et des enjeux de restauration

- ▶ L'Ardèche est un territoire avec une biodiversité riche qui doit être valorisée selon 2 axes :
 - Assurer la continuité écologique dans l'axe Nord-Sud (le long Rhône) et les axes est-ouest (entre les valons transversaux)
 - Améliorer les conditions de migration des oiseaux
- ▶ Globalement, les communes ne sont pas tournées vers le vieux Rhône, bien qu'il y ait des attentes locales pour valoriser le patrimoine et favoriser la réappropriation du fleuve.
- ▶ Sur d'autres secteurs du Rhône, les acteurs locaux sont davantage mobilisés pour l'émergence et la mise en œuvre de projets visant la prévention des risques.
- ▶ L'acquisition de connaissances concernant le fonctionnement hydraulique du Vieux Rhône est en cours pour l'élaboration des PPRi (disponible pour Viviers, disponible courant 2012-2013 pour les autres communes).
- ▶ Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) n'aura pas d'impact sur l'étude. Le périmètre de l'intercommunalité du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (la DRAGA) pourrait intégrer Le Teil et Saint Remèze, entre autres.

3. Attentes du schéma directeur de réhabilitation

- ▶ Favoriser la continuité des milieux pour la petite faune et prévoir des haltes migratoires pour les oiseaux. Le défaut de connaissance sur ce secteur nécessite de définir l'échelle d'étude et d'intervention adéquate. (Sur le Rhône moyen, l'identification de l'échelle pertinente et du processus de recueil des données sont en cours de définition.)
- ▶ Assurer la réhabilitation environnementale par de la protection et la mise en valeur des secteurs riches en biodiversité et/ou de la renaturation.
- ▶ Concernant la gestion des inondations, les zones vulnérables à prendre en compte sont : la zone d'activité au Nord de Bourg Saint Andéol et les plaines agricoles. Globalement, la restauration des îlots visant la gestion des crues peut avoir un rôle positif, mais ne diminue pas de manière notable l'aléa.

- ▶ Prendre en compte les projets en cours sur le secteur :
 - Voie Léman à la mer
 - Projets de halte touristique (parking camping-car, halte fluviale, ...)
 - Projets de fermes photovoltaïques de la DRAGA dont l'abandon reste à confirmer

4. Risques identifiés sur la mise en œuvre du schéma directeur

- ▶ Les acteurs locaux sont en attente du schéma directeur : leurs besoins doivent être identifiés et coordonnés. L'absence de SCOT est une difficulté pour coordonner les actions des acteurs locaux.

5. Personnes ressources

- ▶ Sur la connaissance du fonctionnement hydraulique du Vieux Rhône : voir la DREAL RA mission Rhône
- ▶ Sur les aspects sédimentaires : voir avec la DREAL RA mission Rhône et le SNRS
- ▶ Sur la connaissance des espèces présentes : M. Denis – DDT07 – Service Environnement
- ▶ Rencontrer les communautés de communes qui peuvent porter des projets. Pour le secteur de l'Ardèche, le Maire de la commune de Gras préside la DRAGA : il est sensible aux questions environnementales et pourrait être intéressé par la démarche.



POINTS CLES DE L'ENTRETIEN	Date	22 juin 2011	
	Personne rencontrée (nom, service, fonction)	M LESCUYER , chargé de mission Inondation – Chambre d'Agriculture du Gard Mme BRUN , chargée de mission Gestion de l'eau - Chambre d'Agriculture du Vaucluse M INVERNON , en charge des études de diminution de la vulnérabilité des exploitations - Chambre d'Agriculture du Vaucluse Mme BOFFELI , chargée de mission Gestion de l'eau - Chambre d'Agriculture de l'Ardèche Mme BIDAULT , chargée de mission Inondation - Chambre d'Agriculture de la Drôme : <i>excusée, représentée par Mme BRUN</i>	
	Entretien réalisé par :	A. SEBEK C. GERVASI	
	Validation		

Sont synthétisés dans cette note les points clés recueillis auprès des personnes rencontrées mentionnées dans l'encart ci-dessus.

1. Intervention des chambres d'agriculture dans le cadre de la gestion de l'eau et des inondations

- ▶ CA Gard :
 - M. Lescuyer est le point d'entrée de la chambre d'agriculture pour deux projets décrits en annexe.
 - Guy Marjollet est en charge au sein de la chambre d'agriculture de l'animation sur le réseau Natura 2000.
- ▶ CA Vaucluse :
 - Mme Brun travaille depuis 2005 à la réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles. Elle a participé à créer une méthodologie individuelle et collective de réduction de la vulnérabilité sur les zones d'expansion des crues comme la plaine de Donzère Mondragon.
 - M. Invernion pilote l'actualisation d'une étude de ressuyage de la plaine de Caderousse pour y faire aboutir des travaux.
 - Un chargé de mission à la CA du Vaucluse anime la démarche Natura 2000 et pilote un projet de création de réserve de chasse.
- ▶ CA Ardèche : Mme Boffeli a travaillé sur la réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles par les inondations du Rhône. Une personne doit être désignée pour la remplacer pour le suivi du Plan Rhône.

2. Connaissance et perception du territoire: Vieux Rhône, îlots et marges alluviales

- ▶ Thématique Hydraulique
 - Les îlots qui se mettent en eau en période de crue participent à diminuer les effets des crues. Depuis que certaines îlots ont été comblées par les agriculteurs, l'eau ne prend plus son chemin habituel ; ainsi, en cas de crue, les superficies inondées sont plus vastes et les dommages plus importants.

- Il me semble que les îlons se comblent naturellement par le dépôt des sédiments au fur et à mesure des inondations
- Le lit du Vieux Rhône est encombré et envasé
- Dans le Vaucluse, certains agriculteurs considèrent que les digues ne sont pas bien entretenues par le Syndicat Mixte Nord Vaucluse.

■ Thématique écologie

- La zone d'étude est intéressante sur le plan environnemental. Cependant localement, certains riverains et agriculteurs ont le sentiment que la protection de l'environnement prime sur la diminution des risques d'inondation. Les actions visant à protéger et valoriser l'environnement seraient mieux acceptées localement si la problématique du risque d'inondation était davantage traitée.
- Certains agriculteurs souhaitent que la végétation qui est défrichée par la CNR dans le cadre de ses actions d'entretiens soit conservée pour servir de « filtre » de protection de leurs terres en cas de crue. Il conviendrait de mener une action pédagogique par la CNR afin que ces actions d'entretiens soient mieux comprises et acceptées.

■ Thématique « ressource en eau »

- Les zones boisées participent à la dépollution de l'eau
- La quantité d'eau est suffisante sur le secteur. La plaine est facilement irrigable (la nappe se trouve à 8-10 m de profondeur). La ressource en eau potable est également suffisante.
- Une des difficultés de la gestion de la ressource en eau est le manque de gestion des captages individuels et des canaux d'irrigation à l'échelle de la plaine.
- Le débit sur les affluents du Rhône, le Lauzon et la Berre, peut être faible en période estivale. L'administration peut alors limiter les captages à leurs abords.
- Une collaboration est en cours avec la CNR pour pouvoir utiliser la totalité de la dotation de 25 m³/s de la chute de l'usine de Donzère. A ce jour, 5m³/s sont utilisés pour l'agriculture.

■ Thématique cadre de vie

- Pour certains agriculteurs, les îlons constituent une contrainte : elles coupent leur parcelle et rendent difficile l'exploitation et le cheminement des engins agricoles.
- Certains résidents de la plaine ont une mauvaise perception du projet de Via Rhône : ils sont davantage en attentes d'actions pour la gestion du risque d'inondation que pour le développement touristique.
- Certains riverains ont également une mauvaise perception des actions d'ouverture des sites au public qui conduisent à une dégradation des milieux.

■ Retour d'expérience d'action de réhabilitation :

- L'aménagement de lieux de promenade dans le secteur de Caderousse a du succès : le secteur est davantage fréquenté. De nouvelles actions seront mises en œuvre dans le cadre du contrat de rivière.
- A Rochemaure, une expérimentation est menée avec la CNR concernant l'élargissement du lit du Vieux Rhône.
- La réhabilitation de la îlon de la Maison du Roi (en rive gauche de Pont Saint Esprit) est mal perçue par certains riverains du fait de son aspect visuel, de la suppression des jardins familiaux, de la crainte de l'érosion des berges à proximité de parcelles agricoles. D'après un agriculteur de la zone, son fonctionnement hydraulique peut être amélioré. La mauvaise perception de cette opération vient probablement d'un manque de compréhension du fonctionnement de l'aménagement. Pour des actions futures, il conviendrait de renforcer l'information amont du public, ainsi que la concertation préalable au chantier pour anticiper les interfaces (passage des camions sur des parcelles privées).

■ Thématique « gouvernance »

- Les communautés de communes n'ont pas les moyens de traiter les questions de sédimentation dans le Rhône. La CNR qui est compétente dans ce domaine a un rôle important à jouer.

- Les syndicats de gestions des cours d'eau n'ont plus les moyens financiers et humains pour réaliser des études et des travaux. Par ailleurs, ces structures n'ont pas toutes les mêmes moyens (par exemple, le SIAGAR a davantage de moyens que le Syndicat de l'Arnavé).
- La gestion de certaines lînes situées sur deux communes n'est parfois pas assurée. Par exemple, les communes de Pierrelatte et Lapalud n'ont pas de plan de gestion commun de la lîne des joncs pourtant importante pour le bon écoulement des eaux.

3. Point de vue sur les enjeux de réhabilitation

- L'enjeu prioritaire est de favoriser une inondation plus calme et progressive de la plaine. La fonctionnalité de ressuyage des lînes peut être bénéfique.

4. Projets et actions attendues dans le cadre du schéma directeur de réhabilitation

- Reproduire sur le secteur l'expérimentation de la CNR de remobilisation des atterrissements tout en prenant en compte les modifications induites du comportement du Rhône en cas de crue.
- Améliorer le ressuyage de la plaine par les lînes, afin de diminuer la période en eau des parcelles agricoles. Pour se faire, définir des actions de curage ou d'entretien de lînes. Etudier l'impact de ces actions sur le risque d'inondation à l'échelle du secteur d'étude.
- La commune de Pierrelatte souhaite en particulier que la lîne de Dion, qui sert d'exutoire à certaines parcelles, soit bien entretenue.
- Sur le Gard, deux projets de ressuyage sont souhaités. Le détail est présenté en annexe.
- Valoriser la faune et la flore sur la lîne de la République. Si une action de creusement et de remise en eau de la lîne est effectuée, la CA du Gard souhaiterait connaître les opportunités d'intégrer au projet des refuges sur les zones agricoles adjacentes.
- Intégrer au schéma directeur une étude de recensement des fossés sur la plaine (certaines données existent à l'échelle de chaque CA): suite à des modifications du parcellaire, le réseau de fossés de drainage a été modifié sans cohérence globale à l'échelle de la plaine. Le réseau est aujourd'hui moins efficace qu'auparavant et doit être réhabilité.
- La CA Vaucluse émet l'idée de pouvoir utiliser les digues de la CNR comme zone de refuge pour le matériel agricole en cas d'inondation dans la zone de Pierrelatte

5. Souhaits et niveau d'implication des chambres d'agriculture pour la mise en œuvre du schéma directeur

- Il est important de pouvoir décliner localement la réunion d'information sur le schéma directeur.
- Lorsque les actions du schéma directeur seront identifiées :
 - Associer les Chambres d'Agricultures si les actions ont des impacts sur l'activité agricole
 - Mener des réunions de concertation locales pour recueillir l'avis des riveraines et des agriculteurs
- En termes de concertation et de communication, il conviendrait de mener un travail de pédagogie afin de favoriser la compréhension du public de :
 - l'ordre de priorité des actions sur le secteur (pour certains, la suppression des atterrissements dans le fleuve est prioritaire à toute autre action) ;
 - La nécessité de curer certaines lînes aujourd'hui remblayées et cultivées ;
 - L'ordre de priorité de traitement des lînes les unes par rapport aux autres.
- Sur le l'Ardèche, un porteur potentiel de projets est la communauté de commune du Rhône aux Gorges de l'Ardèche.
- Les Chambres d'Agriculture souhaitent que la carte des lînes ayant servi de support à la réunion leur soit diffusée avec la synthèse de la réunion.

6. Personnes ressources

- M. BRAUD, DDTM 30
- L'ASA en charge du fossé de Mélinasse, située à Saint Just
- Syndicat Nord Vaucluse, Présidée par le Maire de Mondragon
- Syndicat des digues de la Motte du Rhône, M. SABATIER
- Syndicat Mixte du Lez à Grillon
- Syndicat Ardèche Claire en charge du SAGE du bassin versant de l'Ardèche.

Annexe – Projets sur le Gard et visite de terrain associée

- Projet de doublement d'une porte d'écluse
 - Localisation : Commune de VENEJAN - SAINT ETIENNE DES SORTS, île Saint Georges
 - Objectif : diminution de la durée de submersion avec comme objectif de passer de 15 jours à 5 jours par le doublement de la capacité existante (une porte) d'évacuation au Rhône afin de diminuer de manière conséquente les dommages agricoles en limitant les risques d'asphyxie racinaire des plantations.
 - Personnes ressources:
 - Président de L'ASA de l'île Saint Georges, Mr TAULEIGNE
 - Elue de la chambre d'agriculture, M. RIVIER Claude



Porte d'écluse à doubler



Sortie du système de pompage



Sortie de la pompe vers le Vieux Rhône

- Projet d'amélioration de l'écoulement des eaux
 - Localisation : plaine de Pont Saint Esprit - Saint Alexandre
 - Objectif : réhabilitation des berges des cours d'eau l'ARNAVE et le RIEU PRIMEN, l'accumulation des sédiments et l'effondrement des berges suite aux inondations de 2003 rendant obsolète la vocation de drainage et de ressuyage de la plaine (fonctionnement inverse, l'Arnave inonde la plaine au lieu de la drainer, son cours étant devenu plus haut que les fossés). Il convient de faire un constat sur l'ensemble du bassin versant et de préconiser par tronçon les aménagements les plus appropriés. Ceci englobe également la problématique de sur-inondation engendrée par la réalisation de la déviation de PONT SAINT ESPRIT.
 - Personnes ressources:
Président du syndicat de l'ARNAVE - Mr WILLERVAL - Mairie de Saint Alexandre



Fossé en amont de l'écluse



Pont/écluse



En aval de l'écluse vers le Vieux Rhône



*Autre fossé en pied de talus de la RD :
la réalisation de buses dans le talus
permettrait de faciliter l'écoulement des eaux*



POINTS CLES DE L'ENTRETIEN	Date	9 septembre 2011	
	Personnes rencontrées (nom, service, fonction)	ONEMA : M. CHUZEVILLE, service départemental du Vaucluse M. MENDRAS, service départemental de l'Ardèche M. BOUCANSAUD, service départemental de la Drôme M. ROCHE, délégation régionale Rhône Alpes	
	Entretien réalisé par :	C. GERVASI	
	Validation		

Sont synthétisés dans cette note les propos recueillis auprès des personnes rencontrées mentionnées dans l'encart ci-dessus.

1. Intervention dans le cadre de la gestion de l'eau et des milieux

- L'ONEMA est très impliquée dans les aspects de continuité écologique pour les poissons migrateurs. A ce titre, elle travaille étroitement avec la CNR, les DREAL et agences de l'eau.
- L'ONEMA assure un rôle consultatif. Elle apporte un avis technique pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques. Cette expertise est notamment sollicitée en amont des demandes réglementaires d'autorisation de travaux.

2. Connaissance et perception du territoire: Vieux Rhône, lônes et marges alluviales

- Le Vieux Rhône :
 - Le tronçon concerné par ce schéma de réhabilitation est le plus important du Vieux Rhône pour les poissons migrateurs. Depuis l'aval du Rhône, c'est le premier tronçon en eaux courantes. Il présente une succession de radiers et de mouilles, favorable à la reproduction des poissons migrateurs et notamment des aloses, anguilles et lamproies. Ailleurs, les barrages influencent la ligne d'eau, et les profondeurs sont plus importantes.
 - Ce secteur a un potentiel d'autant plus important qu'il est très long. Il s'étend du barrage de Donzère à l'aval de Pont Saint Esprit.
 - La diversité des habitats est remarquable.
 - Les secteurs peu profonds, de un à deux mètres de profondeur, sont particulièrement intéressants pour la vie piscicole.
- Les lônes et marges alluviales :
 - Les anguilles peuvent vivre dans des eaux courantes comme dans des eaux calmes, pourvu que la qualité écologique en soit suffisante. Les lônes peuvent représenter des milieux intéressants pour l'anguille. Cette espèce est une espèce menacée inscrite sur la liste rouge de l'UICN et faisant l'objet d'un programme européen de sauvegarde.
 - Les débits des lônes sont aujourd'hui très faibles. Les digues et épis Girardons sont responsables de la rupture de la connexion amont au Vieux Rhône de plusieurs lônes et de leur faible débit. Ces faibles débits favorisent le développement de Jussie. C'est notamment le cas dans les lônes de la Grange Ecrasée et la lône des Dames. Un ombrage assuré par la végétation rivulaire permettrait de limiter le développement des plantes invasives.
 - En fonctionnement naturel, une lône est connectée au fleuve une partie de l'année. Sa mise en eau permet l'accueil de poissons pour la reproduction et le retour au fleuve des alevins.

- Les marges alluviales rétrécissent le lit mineur ce qui a comme effet de réduire la surface de croissance des juvéniles. Par contre, des invertébrés aquatiques vivent dans les eaux interstitielles des marges alluviales.
- Les brochets se reproduisent en zones d'herbiers. Les lînes et marges alluviales peuvent répondre aux exigences de brochets, si elles sont en eau durant la période de reproduction et jusqu'au départ des alevins vers le fleuve. Le risque est que les jeunes soient bloqués si la baisse des eaux les assèche avant qu'ils aient rejoint le fleuve.

3. Point de vue sur les enjeux de réhabilitation

- Le secteur concerné par ce schéma constitue le tronçon du Rhône qui a le plus fort potentiel écologique pour la vie aquatique et en particulier pour les poissons migrateurs.
- Les marges alluviales et lînes représentent des milieux potentiellement intéressants pour la reproduction des poissons.
- Les travaux de réhabilitation doivent permettre d'augmenter les débits circulant dans les lînes. Ces débits améliorent la qualité de l'eau, par une meilleure oxygénation et auto-épuration, limitent l'envasement et sont défavorables au développement de la Jussie.
- Le matelas sédimentaire du lit du Rhône, de granulométrie variée, contribue à la diversité des habitats. De plus, les sédiments jouent un rôle dans l'auto-épuration et le refroidissement des eaux.
La technique de charriage des marges alluviales génère une remobilisation des sédiments qui sont ensuite transportés dans le lit du Rhône. L'ONEMA fait remarquer que la suppression des marges alluviales serait responsable d'un élargissement du lit du Rhône, d'un abaissement associé du niveau de l'eau et d'une augmentation de la température. C'est pourquoi, l'ONEMA s'oppose à la remobilisation intégrale des matériaux des marges alluviales sans apports compensatoire à l'amont.

4. Projets et actions attendues dans le cadre du schéma directeur de réhabilitation

- L'action prioritaire est la restauration de la connexion des lînes au Rhône, au moins une partie de l'année. Cela permettrait leur mise en eau ou l'augmentation des débits des eaux dans ces lînes. Il n'est pas nécessaire que les lînes soient connectées au fleuve durant toute l'année. La mise en eau autour de la période de reproduction et de retour au fleuve des alevins est suffisante. A titre d'indication, un ordre de grandeur de cette période de mise en eau des lînes serait de 5 mois. Des débits plus faibles, voir un assèchement de la lîne serait acceptable le reste de l'année.
- Les travaux de curage peuvent permettre la remise en eau de certaines lînes. Cependant, leur intérêt doit être relativisé au regard de l'ampleur des travaux et donc du coût des opérations pour chaque lîne. L'ONEMA souhaite qu'une analyse coût bénéfice puisse comparer l'intérêt du curage par rapport à d'autres travaux de même objectifs.
Enfin, la connexion au Rhône et des débits relativement importants une partie de l'année doivent être assurés pour limiter un envasement rapide après curage.
- L'ONEMA pense que la suppression des épis Girardon serait favorable à la restauration d'une dynamique fluviale morphogénétique naturelle du Rhône. Les travaux de charriages des marges seraient alors des travaux légers. Il pourrait être envisagé de créer des fragilités dans ces épis pour accélérer le processus d'érosion latéral. L'équilibre sédimentaire du Rhône se ferait alors progressivement et naturellement. L'ONEMA est réfractaire à des travaux lourds de suppression des marges.
- Le débit du Vieux Rhône est un facteur clé qui doit être considéré dans l'analyse des effets des travaux sur les marges alluviales et les lînes. En effet, l'intérêt écologique des milieux aquatiques varie selon les débits et donc le niveau d'eau et la vitesse d'écoulement. Les marges alluviales sont des milieux présentant une vie interstitielle intéressante, lorsqu'elles sont en eau assez longtemps dans l'année.

L'ONEMA précise donc que les actions de connexion des îlons et de charriage des marges devront faire l'objet d'une évaluation des effets sur le niveau d'eau des terres riveraines en cas d'inondation.

Ainsi, les impacts des travaux sur les écosystèmes devront être modélisés pour différents scénarii de débits du Vieux Rhône. Une étude de ce type a notamment été menée sur le secteur du « péage de Roussillon ».

5. Souhaits et niveau d'implication pour la mise en œuvre du schéma directeur

- ▶ Les délégations interrégionales, Rhône Alpes et Méditerranée de l'ONEMA pourront apporter leur avis d'expert lors des phases de réflexion sur les travaux à réaliser.
- ▶ Les services départementaux pourront suivre chacun des projets de réhabilitation issus du schéma.
- ▶ L'ONEMA se met à disposition pour répondre à tout questionnement sur la restauration et la préservation des milieux aquatiques.
- ▶ La consultation de l'ONEMA en amont de l'élaboration des projets permet de réduire les impacts écologiques et de faciliter les demandes d'autorisation de travaux.
- ▶ L'ONEMA souhaite leur présence au comité de pilotage du schéma et des futurs projets.



SYNTHESE D'ENTRETIEN	Date	11 mai 2011	
	Personne rencontrée (nom, service, fonction)	Agnès Hollande – Chargée de mission Fleuve Rhône, Région Rhône-Alpes Agnès Paillet – Chargée de mission Inondation, Région Languedoc Roussillon Robert Gentili – Chargé de mission Milieux aquatiques, Région PACA	
	Entretien réalisé par :	M. BOUCAULT A. SEBEK	
	Validation		

1. Intervention des Régions dans le cadre du Plan Rhône

- D Région Rhône-Alpes :
 - Qualité des eaux, ressources et biodiversité - Environnement :
 - Suivi de la mise en œuvre du PG10 sur les sites prioritaires
 - Suivi de la mise en œuvre du Plan Migrateur
 - Patrimoine et Culture : pilotage du volet du Plan Rhône pour les 3 Régions.
 - Programme de compétitivité régionale : gestion de 24 M€ de fond FEDER sur la région RA sur 4 volets : Qualité de l'eau et biodiversité, Culture, Transport fluvial et Tourisme
- D Région Languedoc-Roussillon : définition et mise en œuvre d'actions sur le territoire LR sur les volets suivants :
 - Inondations : prévention contre les inondations
 - Qualité des eaux, ressources et biodiversité - Environnement : biodiversité et de restauration des milieux.
 - Continuité des milieux (sujet transversal)
- D Région Provence Alpes Côte d'Azur : définition et mise en œuvre d'actions sur les volets suivants :
 - Qualité des eaux, ressources et biodiversité - Milieux aquatiques: qualité de l'eau, gestion des milieux aquatiques sur l'axe rhodanien
 - Inondations : prévention contre les inondations sur le territoire PACA

2. Perception du contexte et des enjeux de restauration

Le secteur Donzère Mondragon est un des 10 secteurs prioritaires identifiés sur le Plan Rhône.

- D Problématiques hydrauliques importantes sur le secteur.
- D Le territoire présente une forte pression sur la ressource en eau : La centrale du Tricastin est très consommatrice d'eau du Rhône et d'eau de la nappe. La disponibilité de la ressource en eaux pour les besoins en eaux de cette centrale semble être à un seuil critique.
- D Forte collaboration entre les CR et les départements pour la mise en œuvre d'actions.

3. Attentes du schéma directeur de réhabilitation

- ▶ Une action au profit de la biodiversité et de la continuité des milieux ne doit pas dégrader le risque d'inondation.
- ▶ Le Schéma directeur ne doit pas aggraver le risque d'inondation à l'aval de la zone d'étude.
- ▶ Il doit favoriser, dans la mesure du possible, l'apport de sédiments vers le littoral pour lutter contre son érosion.
- ▶ Vieller à ce que le schéma directeur soit compatible avec les politiques des CR :
 - Compatibilité des actions de restauration des milieux avec les politiques environnementales (politique de développement soutenable, schéma régional de cohérence écologique (trame bleue))
 - compatibilité avec les politiques de gestion de la ressource en eau (plan de gestion de la ressource en eau, nombreux projets d'irrigation en cours en région PACA)
- ▶ Chaque projet issu du schéma devra intégrer un axe de valorisation économique/social/culturel du territoire. Pour cela il faudra :
 - Identifier les actions et équipements existants à valoriser,
 - Identifier de nouvelles actions et nouveaux projets,
 - Réaliser des études de potentiel du territoire pour identifier la pertinence des actions locales.

4. Risques identifiés sur la mise en œuvre du schéma directeur

Risques identifiés sur la base d'un retour d'expérience sur les opérations de restauration des autres secteurs prioritaires :

- ▶ Les élus ne sont pas suffisamment mobilisés et leurs actions ne sont pas coordonnées
- ▶ Compte tenu du milieu naturel et du durcissement des textes, l'obtention des autorisations réglementaires risque d'être difficile.
- ▶ Les matériaux issus du curage ou de la remobilisation des marges alluviales risquent d'être pollués par des PCB.
- ▶ Le nombre élevé de propriétaires privés aux abords des îlons peut rendre difficile l'accès aux zones de travaux.



POINTS CLES DE L'ENTRETIEN	Date	15 juin 2011	
	Personne rencontrée (nom, service, fonction)	Sophie THOMINE – CG 26 – Chargée de mission Accompagnement des ENS locaux et projet locaux	
	Entretien réalisé par :	A. SEBEK	
	Validation		

1. Intervention du CG 26 sur le secteur d'étude

- Le Conseil Général gère 8 Espaces Naturels Sensibles.
- Il accompagne techniquement et financièrement les communes souhaitant créer et gérer des espaces à préserver ; sur le secteur d'étude : ile des Cadets gérée par l'association communale de chasse de Pierrelatte.
- Il a effectué un inventaire des secteurs ayant un potentiel pour faire l'objet d'une gestion dans le cadre d'un ENS. Le Conseil Général peut transmettre la cartographie de ces milieux sur le secteur d'étude.
- Il accompagne également les communes pour la mise en œuvre de contrats de rivières, et des trames vertes et bleues (en attente de l'avancement du schéma régional de cohérence écologique de la Région).
- Il est maître d'ouvrage de la Via Rhôna sur le département et met en place des mesures de valorisation des milieux aux abords de l'itinéraire.

2. Perception du contexte et des enjeux de restauration

- Les îlons et marges alluviales sont intéressantes pour leurs caractéristiques paysagères et constituent des réserves de biodiversité riches.
- Les îlons sont des zones potentielles d'expansion des crues non négligeables pour les communes.

3. Attentes du schéma directeur de réhabilitation

- Favoriser le stockage et le bon écoulement des eaux de crues dans le Rhône.
- Favoriser la continuité des corridors écologiques et la protection de la faune et la flore existante.
- Préserver les terres agricoles qui peuvent constituer des milieux propices au développement de la biodiversité (prairies).
- Prendre en compte le développement des espèces invasives. Sur la îlon de Malaubert, l'AAPPMA local a un projet d'arrachage de la jussie.
- Prendre en compte la démarche de la commune de Pierrelatte, soutenu par la CREN, qui s'inscrit dans la logique de la trame verte et bleue : elle consiste en la prise en compte des zones humides dans le PLU, la mise en place d'une gestion adaptée et durable des cours d'eau et canaux (avec restauration des corridors rivulaires), un plan de gestion des zones humides.
- Le Conseil Général souhaite être tenu informé de la poursuite de l'étude et être invité aux réunions de communication.

4. Personnes ressources

- Pour davantage d'information sur le fonctionnement hydraulique et sédimentaire du fleuve : Alain BABYLON du service de Gestion de l'eau du Conseil Général
- Pour davantage d'information sur la qualité et la quantité de l'eau : Stéphanie AUBERT en charge de l'observatoire et des points de mesures du Conseil Général.

5. Documents remis lors de la réunion

- Le Conseil Général remet une brochure et un CD de présentation de sa politique d'ENS

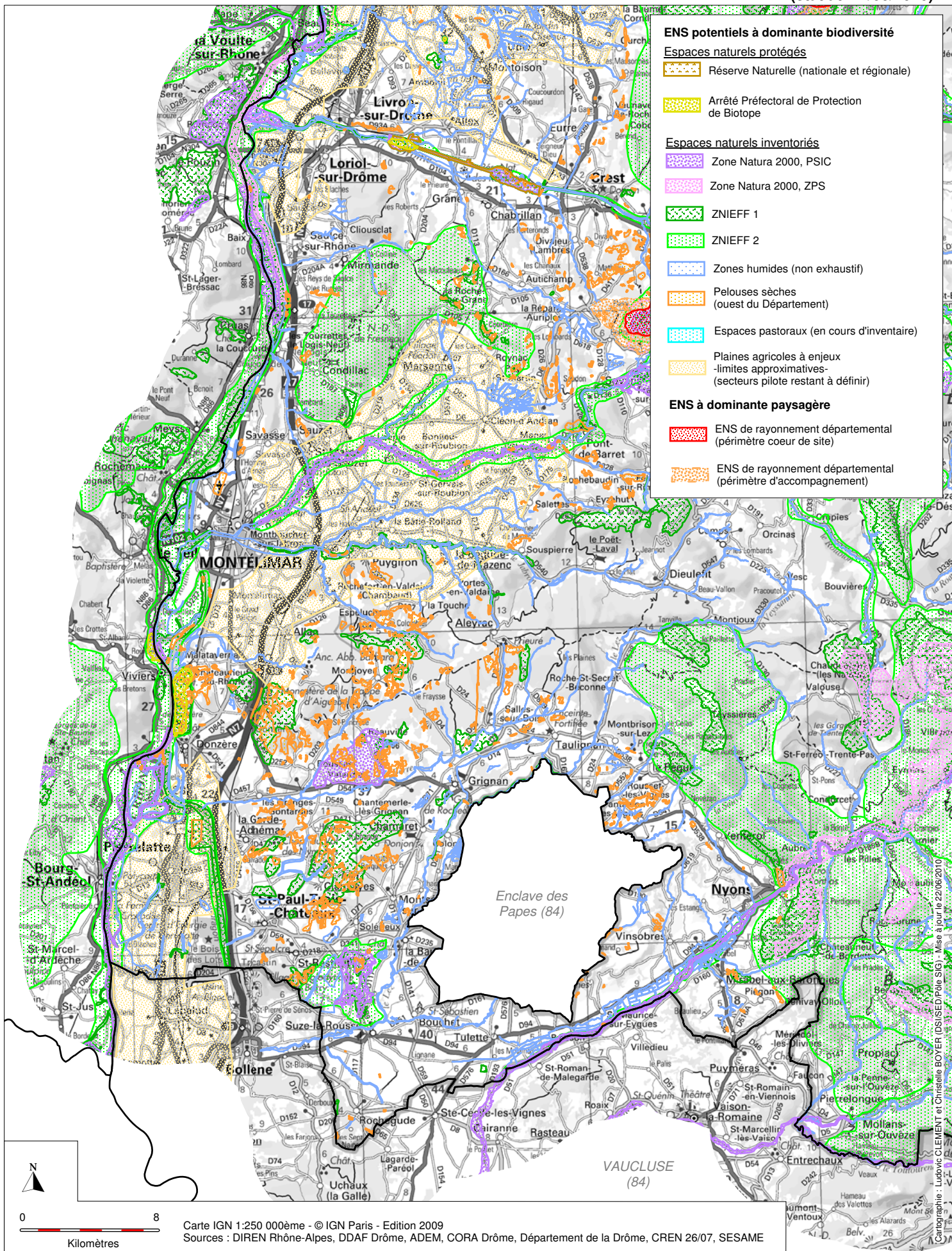
6. Documents remis post réunion (jointes ci-après)

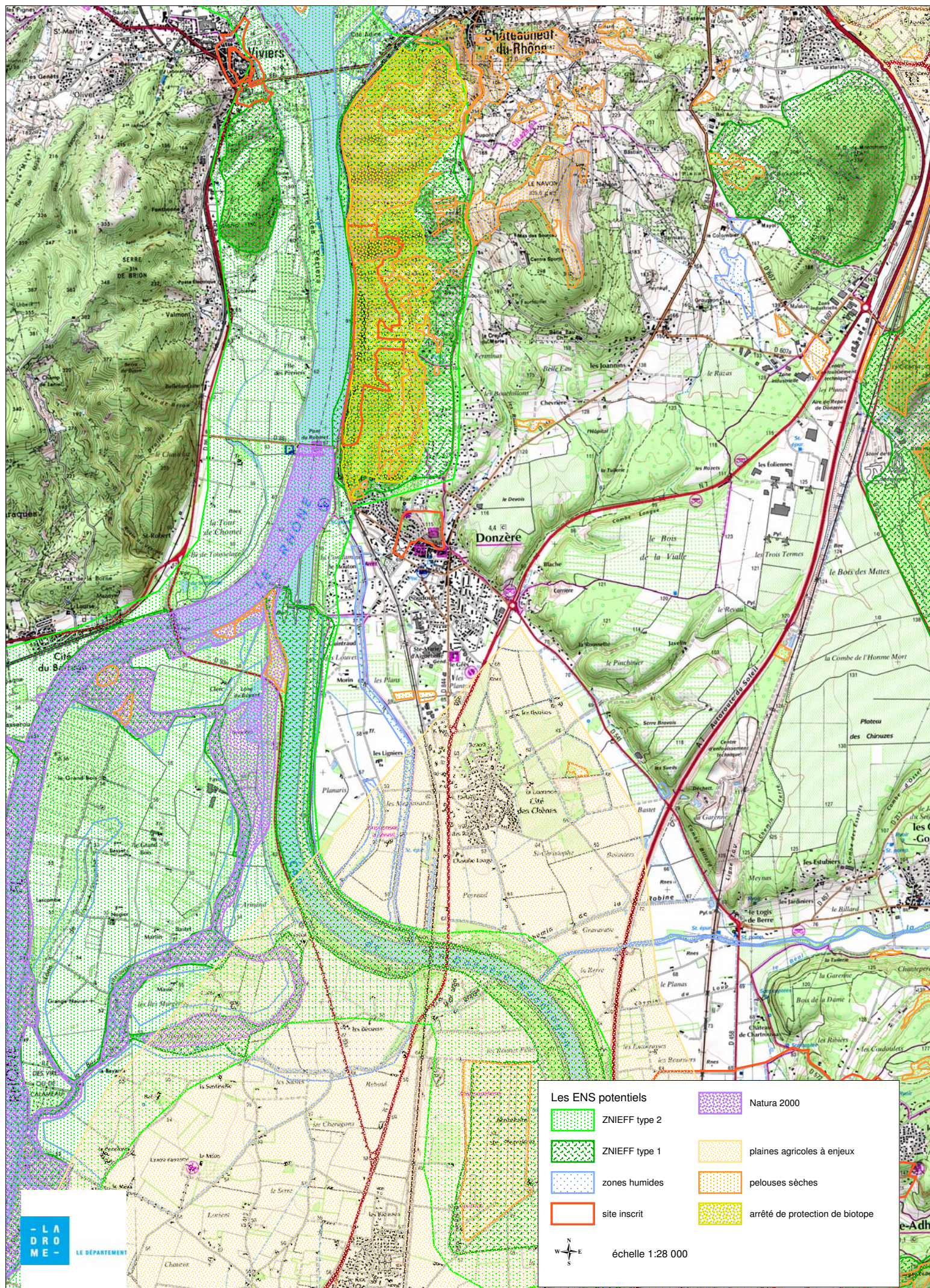
- Cartes des espaces naturels sensibles potentiels : ces zones reprennent tous les inventaires et mesures de protection existants (Natura 2000, ZICO, ZNIEFF 1 et 2, inventaires zones humides et pelouses sèches, APPB, etc) :
 - Carte réalisée pour le porter connaissance dans le cadre du projet de PLU de Donzère
 - Extrait du schéma départemental ENS (zoom Tricastin-Montélimar des ENS potentiels)



Les Espaces Naturels Sensibles potentiels drômois à dominante biodiversité

(état au 22/06/2010)







SYNTHESE D'ENTRETIEN	Date	6 juin 2011	
	Personne rencontrée (nom, service, fonction)	Robert ROCHE – CG 07 - Directeur du Développement Durable	
	Entretien réalisé par :	A. SEBEK	
	Validation		

1. Actions du CG07 portant sur la biodiversité et la ressource en eau

- Dans le cadre du Plan Rhône :

 - Sur proposition du Conseil Général aux partenaires du Plan Rhône, la politique d'ENS est éligible au CPIER Plan Rhône.
 - M. ROCHE est le point d'entrée du Conseil Général pour le suivi du Plan Rhône (présence aux réunions de suivi et information des autres services du Département).
 - A ce jour, sur la zone d'étude, le Conseil Général porte peu d'actions tournées vers le Rhône.
- Le Conseil Général mène des politiques dont les enjeux rejoignent ceux du schéma directeur de réhabilitation :

 - Politique de préservation des espaces : création d'un réseau de 14 ENS dont l'objectif est de préserver des paysages et/ou des milieux caractéristiques de l'Ardèche (pas limité à la protection des espèces).
 - Protection de la ressource en eau : participation à des contrats de rivière et à des contrats terre d'eau. Par convention avec l'Agence de l'Eau, le Conseil Général est le point d'entrée des acteurs locaux pour la restauration des cours d'eau.
- Sur d'autres secteurs où une démarche de réhabilitation de îlots est en cours, le CG est sollicité par des acteurs locaux pour soutenir leurs projets. Le CG instruit ces projets au cas par cas.

2. Perception du contexte et des enjeux de restauration

- Les ENS du Massif Mézenc-Gerbier et des Gorges de l'Ardèche sont prioritaires et mobilisent beaucoup de fonds du CG. L'ENS des îles et îlots de la Roussette et du Mont Saint Michel (de Rochemaure à Viviers) est moins prioritaire pour le CG. Par ailleurs, la politique d'ENS basée sur une politique foncière est peu pertinente sur le domaine public fluvial.
- Il n'y a pas de difficulté particulière d'aménagement du territoire sur la zone d'étude.

3. Attentes du schéma directeur de réhabilitation

- Pas d'attentes particulières du CG sur les enjeux ou actions de restaurations des îlots et marges alluviales.
- Les élus locaux sont en attentes d'actions qui favorisent la réappropriation du fleuve, notamment via les activités de loisirs.
- Prendre en compte le projet de ViaRhôna :

 - 3 tronçons sur 4 sur l'Ardèche sont sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général
 - Fuseau de passage connu. Etude du tracé en cours avec les communes.
 - Objectif de démarrage des travaux sur le secteur: 2012 (après enquête DUP)
- L'augmentation du débit réservé sur le Vieux Rhône et le schéma directeur ne doivent pas impacter le fonctionnement et le refroidissement de la centrale de Tricastin.

4. Risques identifiés sur la mise en œuvre du schéma directeur

- -

5. Personnes ressources / Données disponibles

- ▶ Une étude hydraulique agricole a été réalisée pour la mise à niveau aux exigences européennes de la réglementation des prises d'eau dans le Rhône pour l'irrigation.
- ▶ Pour plus d'information sur la ViaRhôna en Ardèche : CG07 - Direction des Routes, contact : Michel Clément, Anick Chalbos ou Claude Gignon
- ▶ Pour plus d'information sur l'activité touristique et agricole en Ardèche : CG07- Direction du Développement économique, contact : Marc Avzard



POINTS CLES DE L'ENTRETIEN	Date	21 juin 2011	
	Personne rencontrée (nom, service, fonction)	J. P. Lambertin , Maire de Lapalud/ vice président du CG84 C. Peyron , Maire de Mondragon/ Président du SIAERH NV M. Sabatier , Maire de Lamotte du Rhône	
	Entretien réalisé par :	A. SEBEK M. BOUCAULT C. GERVASI	
	Validation		

Sont synthétisés dans cette note les points clés recueillis auprès des personnes rencontrées mentionnées dans l'encart ci-dessus.

1. Connaissance et perception du territoire: Vieux Rhône, îlons et marges alluviales

Thématique Hydraulique

Vieux Rhône:

- Depuis la création du canal, le vieux Rhône est délaissé. En période de crue, il est important de maintenir un niveau suffisant de transit de l'eau dans le vieux Rhône pour favoriser le passage des crues et limiter les débordements dans la plaine.
- Le lit du Rhône a été rétréci par la construction des épis Girardon, au droit desquels se sont accumulés d'importantes quantités de sédiments. Plusieurs bancs de graviers sont recensés sur le secteur :
 - banc rouge, en face de Saint Marcel l'Ardèche,
 - banc en amont du pont de Pont Saint Esprit, liée à l'amorcement de gravier venant de l'Ardèche.
- Le niveau du radier du Vieux Rhône s'est élevé par accumulation de sédiments, depuis la création du canal de Donzère Mondragon. Le niveau d'eau est proche de l'altitude des terres riveraines, voire plus haut dans certains secteurs. Les digues existantes jouent bien leur rôle de protection, mais le risque d'inondation persiste: le lit du fleuve doit être surveillé et recalibré.
- Ce phénomène est amplifié par l'Ardèche qui charrie une grande quantité de sédiments vers le lit mineur du Vieux Rhône.
- La végétation qui se développe sur les digues et épis Girardon doit être maîtrisée : certains arbres ont dus être enlevés car nuisibles à la structure des ouvrages.
- Une inquiétude est exprimée quant à la nouvelle prescription de l'Etat concernant la baisse du débit acceptable en cas de crue dans le canal de Donzère pour des raisons de sécurité visant la centrale nucléaire. Par voie de conséquence, cela se traduira par une augmentation du débit dans le Vieux Rhône et donc une surinondation de la plaine.

Lônes

- En cas de crue, les lônes permettent de freiner les courants et de stocker l'eau ; elles participent ainsi à protéger les digues et à diminuer les risques d'inondations.
- Les lônes sont ensablées et non entretenues. Leur fonction hydraulique s'en trouve réduite. Certaines sont totalement comblées, déconnectées du Rhône, et perdent tout rôle hydraulique.

- La réhabilitation de la îlot en rive gauche du pont de Pont Saint Esprit est satisfaisante du point de vue hydraulique.
 - La îlot de la Désirade joue un rôle important en période de crue : les eaux remontent par l'aval dans cette îlot ce qui permet de réduire les effets de débordement direct des eaux sur les terrains voisins. La réhabilitation de cette îlot a été menée dans le cadre des travaux d'entretien suite à la crue de 93. La réhabilitation a été satisfaisante. Cependant, la îlot est aujourd'hui sujette à un envasement progressif par accumulation des limons de crues.
 - La îlot du Sanglas, qui joue un rôle important sur les activités agricoles du secteur, n'est pas suffisamment entretenue. Elle est alimentée par le Tamaris et participe à l'alimentation de la nappe phréatique. .
 - La îlot des Joncs à Pierrelatte permet de ramener l'eau de la plaine vers le Rhône.
- Casier
 - Les casiers se sont partiellement comblés par accumulation de limons lors d'épisodes successifs de crues et le développement spontané de végétation. Du fait de leur comblement, ils ne jouent plus le rôle de stockage des eaux en cas de crue. Ainsi, les courants ne sont pas ralentis et les digues sont fortement sollicitées.
 - Les casiers ne jouent plus leur rôle hydraulique initial. Les communes s'interrogent sur la faisabilité de l'enlèvement de ces casiers pour élargir le lit mineur du Vieux Rhône, ce qui diminuerait la ligne d'eau et contribuerait à réduire les risques d'inondation en cas de crue
 - Sur le secteur de Caderousse (hors périmètre d'étude), il existe un réseau de îlots à valoriser.
- Thématique écologie
- Le projet initial de réhabilitation de la îlot en rive gauche du pont de Pont Saint prévoyait un chenal plus profond permettant une circulation d'eau toute l'année, afin de favoriser le maintien de la faune et la flore. Cet approfondissement complémentaire n'a pas été réalisé, ainsi, aujourd'hui, seule la fonction de délestage des crues est assurée.
 - La présence de Jussie dans les îlots se développe, notamment au niveau de l'île Vieille.
- Thématique « quantité de la ressource en eau »
- Hors période de crue, il n'y a pas suffisamment d'eau dans le Vieux Rhône, y compris pour la navigation.
 - La nappe est peu profonde et affleure par endroits. Elle est bien alimentée par des canaux et son niveau est assez stable.
 - L'irrigation agricole sur la plaine du Tricastin, de Lapalud à Mondragon est très majoritairement assurée par des forages dans la nappe.
- Thématique « qualité de la ressource en eau »
- Les populations animales, et notamment celles des poissons, augmentent, ce qui témoigne de l'amélioration de la qualité de l'eau du Vieux Rhône.
 - L'eau stagne par endroit car le débit du Vieux Rhône n'est pas suffisant : les communes souhaitent que le débit réservé soit augmenté.
- Thématique « cadre de vie »
- La îlot de la Désirade est accessible par une voie communale. La îlot longe une digue carrossable.
 - La fréquentation des abords du Rhône diminue. L'accès n'est pas facile : la végétation rivulaire se développe et les chemins ne sont pas tous entretenus. Par ailleurs, les îlots sont à sec en été et perdent de leur attractivité. Il est constaté une baisse du nombre de pêcheurs venant fréquenter les abords du Rhône.
 - La Chapelle Saint Nicolas située dans un pied du pont de Pont Saint Esprit constitue un élément supplémentaire d'attractivité du site. L'association du Vieux Pont (association de Pont Saint Esprit) avait demandé à la CNR d'aménager un accès piéton à cette chapelle.

- Les communes de Lapalud et Lamotte du Rhône ont réalisé des aménagements de type base de loisirs sur les anciennes gravières.
 - Sur Mondragon une carrière est en cours d'exploitation, et il n'est pas prévu d'extension de celle-ci. Lors de la révision du PLU, la commune a mis le secteur en zone agricole à préserver afin d'y interdire les projets de gravières. La commune de Lapalud est également contre la création de nouvelles carrières et prendra des dispositions allant dans ce sens lors de la prochaine révision du PLU.
 - Il existe au Nord de Pierrelatte des possibilités de cheminement sur le chemin de halage.
- Thématique « gouvernance » :
- Du fait du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le rapprochement avec le SIAGAR souhaité par les communes n'a pas pu se faire. Par ailleurs, elles souhaitent se regrouper avec des communes de la Drôme et se mobiliseront dans ce sens cet été.
- Retour d'expérience d'actions de réhabilitation antérieures :
- Des opérations d'extraction des sédiments ont été menées dans les années 84/85 dans le Banc Rouge. Une partie des matériaux a été utilisée pour la construction de la voie TGV.
 - La réhabilitation de la îlot en rive gauche du pont de Pont Saint Esprit (sur le DPF) a été sollicitée par les collectivités. La MOA et MOE ont été assurées par la CNR. Les travaux ont été financés par la CNR, le Plan Rhône, le Conseil Général. La mise en œuvre du projet s'est bien déroulée
 - Pour les précédents projets de réhabilitation de îlots, les financements ont été apportés en majorité par la CNR, le département et la région. Les communes interrogées n'ont pas participé au financement.

2. Point de vue sur les enjeux de réhabilitation

- L'enjeu hydraulique est prioritaire : il peut avoir d'importantes implications économiques, voire mettre en jeu des vies humaines.
- L'amélioration des aspects écologique et du cadre de vie sont souhaités mais restent cependant secondaires.
- Il n'y a pas de volonté marquée de créer une attractivité sur la façade du fleuve du point de vue des usages de loisirs au regard des nombreux aménagements existants et récents réalisés dans la plaine (base nautique notamment). Par ailleurs, l'entretien des espaces publics nécessitent des sources de recettes (sur certaines bases de loisir, les loyers de buvettes constituent une source de recette).

3. Projets et actions attendues dans le cadre du schéma directeur de réhabilitation

- Gérer la problématique hydraulique et diminuer les risques d'inondation :
 - Gérer le problème d'envasement.
 - Envisager des opérations de curage des îlots. Les communes ont connaissance de la problématique d'obtention des autorisations et de traitement des sédiments pollués.
 - Les îlots identifiées comme prioritaires sont : la îlot des Joncs, la îlot des Casiers du banc Rouge, et la îlot de la Désirade.
 - Etudier le devenir des casiers. Le rôle hydraulique des casiers est reconnu de la même façon que celui des îlots.
- Améliorer la qualité écologique des îlots et marges alluviales
 - La îlot en rive gauche du pont de Pont Saint Esprit est un aménagement de qualité sur lequel une valorisation écologique et visuelle est souhaitable.
- Pour améliorer la qualité de l'eau en évitant qu'elle ne stagne par endroit, il conviendrait de favoriser la circulation de l'eau en augmentant le débit réservé du Vieux Rhône.

- ▶ Améliorer l'accessibilité du site et valoriser son attractivité :
 - Faciliter l'accès aux îlots et la promenade le long de leur tracé. Entretenir/créer des chemins. Les digues et chemins de halage pourraient, sur certains secteurs, servir de chemins de promenade. Cependant ces espaces ne doivent pas être trop fréquentés et générer des conflits d'usage
- ▶ L'éventuelle influence des actions de réhabilitation sur le niveau de la nappe doit être prise en considération.
- ▶ Projets dans le secteur à prendre en compte :
 - Petite Centrale Hydroélectrique
 - Sur le secteur, la Via Rhôna passera par des chemins communaux, et non par le bord du Rhône

4. Souhaits et niveau d'implication des communes pour la mise en œuvre du schéma directeur

- ▶ Les communes souhaitent identifier toutes les sources de financement mobilisables pour restaurer les îlots.
- ▶ Les chemins piétons et chemins de randonnées sont de la compétence de l'intercommunalité : voir auprès d'elle le portage potentiel en MOA avec des solutions de soutiens financiers envisageables.
- ▶ Les communes souhaitent que la CNR communique sur le schéma directeur : elles souhaitent disposer d'éléments à communiquer à la population afin de montrer que des actions sont engagées sur le territoire.



POINTS CLES DE L'ENTRETIEN	Date	24 juin 2011	
	Personne rencontrée (nom, service, fonction)	M. LE BELLEC , Maire de Pierrelatte M. LANTHEAUME , Adjoint au Maire de Donzère M. BERTAND , Président du SIAGAR M. PIALLA , Président du collectif des riverains du Rhône M. ZABLOCKI , Dir. Régional Opérationnel Granulats Vicat (Invité par les intervenants)	
	Entretien réalisé par :	M. BOUCAULT A. SEBEK	
	Validation		

Sont synthétisés dans cette note les points clés recueillis auprès des personnes rencontrées mentionnées dans l'encart ci-dessus.

1. Connaissance et perception du territoire: Vieux Rhône, îlots et marges alluviales

Thématique « gouvernance »

- Les personnes rencontrées s'interrogent sur l'objet et la portée de la présente réunion : les attentes sont exprimées depuis 1993 et un grand nombre d'études existent sur le secteur. Les intervenants sont en attente forte d'actions sur leur territoire. Le Collectif des riverains du Rhône précise ses attentes, exprimées à de nombreuses reprises, rejoignent celles du SIAGAR qui les a formalisées dans des « fiches projet » demandées par la DREAL dans le cadre du schéma de gestion du Rhône Moyen.
- Les intervenants ont le sentiment que, depuis 40 ans, la CNR exploite le fleuve et qu'elle se désintéresse des riverains du Vieux Rhône. Ils auraient souhaité que la CNR soit présente à la réunion.
- Une inquiétude est exprimée quant à l'échéance de 2013 du CPIER Plan Rhône, sachant que le projet en rive gauche du pont de Pont Saint Esprit a nécessité 4 ans de préparation.
- La commune de Bourg Saint Andéol aurait souhaité transférer ses compétences relatives à l'entretien des digues au SIAGAR, mais dans le cadre du projet de SDCI du Préfet de l'Ardèche, ce rapprochement n'est pour l'instant pas envisagé.
- Le Collectif des riverains du Rhône a été créé suite aux inondations de 1993. Il regroupe actuellement des associations le long du Rhône jusqu'en Camargue. Une personne de la DREAL RA – Mission Rhône a sollicité M. Pialla pour une réunion fin juillet. Le contexte et l'ordre du jour de cette réunion sont à préciser par la DREAL.
- Il existe des dérives en termes d'occupation du sol dans le secteur de Donzère : les agriculteurs se sont approprié certaines îlots via le cadastre, les ont remblayées pour augmenter leurs surfaces de culture. Par exemple, sur Donzère, 453 ha du domaine public fluvial sont passés dans le domaine privé. Cela a pour conséquence de modifier l'affectation et le rôle hydraulique des îlots. Pour sécuriser le secteur vis-à-vis des inondations ; les intervenants souhaitent que des autorisations soient obtenues pour réaliser des actions sur ces îlots. Pour ce faire, l'engagement de l'Etat sera indispensable pour rétablir ces terres dans le domaine public fluvial. A ce sujet, le jugement concernant la îlot du Bayard a été reporté au 15 septembre 2011.

Thématique Hydraulique

- Avant l'aménagement du canal de Donzère, pour une crue de référence de 8 000 m³/s, 2 000 m³/s étaient absorbés par les îlots (cf étude préalable à la construction du canal). Le lit du Rhône actuel ne peut supporter que 2 500 m³/s. Si une crue de type 1886 survient, les dommages seront pires que ceux de la crue 2003.
- La plaine de Donzère Mondragon est le champ d'expansion des eaux le plus grand sur le Rhône. Avant l'aménagement du canal, la montée des eaux en cas de crue se faisait par l'aval, via les îlots et des digues en terre en « L » ; les îlots constituaient un « matelas » d'eau et ces digues en terre résistaient à la puissance du Rhône d'alors.
- Avec l'aménagement du canal, le Vieux Rhône et les îlots auraient dû être entretenus. Ainsi, aujourd'hui, du fait du rétrécissement du lit du fleuve et de l'envasement des îlots, la montée des eaux de crue est très rapide (2,5 m en 20 minutes au lieu de 1 cm par heure) et avec de forts courants. Les îlots ne se remplissent plus par l'aval et ne jouent plus leur rôle naturel de frein à la vitesse de monter des eaux.
- Cette situation risque de s'aggraver : une étude réalisée pour le compte de l'état pour la sûreté nucléaire prescrit qu'en cas de crue, afin de protéger les centrales, le débit acceptable dans le canal ne doit pas dépasser 1 500 m³/s (au lieu de 2 000 m³/s aujourd'hui et 500 m³/s en temps normal). EDF a l'obligation de réaliser des travaux en conséquence pour fin 2014. Les actions éventuelles en cas de crue entraîneront davantage d'eau dans le Vieux Rhône et dans la plaine.
- La Lône du Bayard, qui traverse la plaine agricole sur Donzère, a été fortement modifiée et comblée par les agriculteurs. Cette lône ne joue plus son rôle de ressuyage.
- La présence de seuils dans le lit du Vieux Rhône participe à favoriser la sédimentation.
- Sur le secteur du barrage de Donzère, la digue de protection en enrochement en aval immédiat du barrage (située perpendiculairement à l'ouvrage) est fortement sollicitée lors des crues du Rhône. Cette digue a cédé en 1953 (quelques années après la mise en service du barrage) et est régulièrement endommagée. Il s'agirait d'un problème de conception ayant conduit à rétrécir le lit du Rhône à cet endroit.
- L'échouage d'un navire dans le Rhône, depuis 1944, est un point dur dans le lit fleuve et a créé un banc de gravier.
- Lors de la construction du pont de Bourg Saint Andéol, un remblai obstruant l'écoulement du fleuve a été construit afin de réaliser les travaux à sec. Lors de la mise en service du pont, le remblai n'a été enlevé qu'en partie et participe à l'envasement du Rhône à cet endroit.

Thématique qualité

- Lorsque le port de Viviers a été dragué, les matériaux ont été clapés devant le barrage. Les intervenants s'inquiètent d'une pollution venant du Nord en cas de chasse du barrage en période de crue.

Thématique écologie et patrimoine

- La commune de Donzère a reçu une personne de la DREAL pour le classement du défilé de Donzère. A l'issue du Grenelle 2, la zone a été identifiée comme un « barreau écologique » à préserver. La zone s'étend de Château Neuf jusqu'à la montagne de Viviers.
- Le 28 juin 2011, la commune de Pierrelatte délibère pour réaliser un projet de maintien et de mise en œuvre de protection des zones humides avec le CREN.

Thématique cadre de vie

- Hors période de crue, le Vieux Rhône est un espace riche et constitue un espace de pêche et de chasse.
- Lors de crues importantes, les terres agricoles sont dévastées. Ce n'est qu'au bout de 3 à 5 ans que le rendement initial est recouvré.
- Les carrières sont très présentes sur le secteur.
 - Sur Donzère, la lône du Bayard longe une carrière.
 - Sur Pierrelatte, la lône des joncs a été comblée par les agriculteurs sans autorisation. La société Granula Vica possède une carrière qui arrive en fin d'exploitation à proximité de cette lône. Réglementairement, le site de la carrière doit faire l'objet d'une réhabilitation une fois l'exploitation terminée. La société Granula Vica propose dans ce cadre de réhabiliter la carrière en effectuant un comblement de celle-ci et redonner au site une

vocation agricole. Son projet serait de ré-ouvrir la îlon des joncs et d'utiliser les matériaux extraits pour combler la carrière. Les terres extraites seraient cultivables car le sont actuellement.

2. Point de vue sur les enjeux de réhabilitation

- L'enjeu prioritaire pour les intervenants est de protéger les riverains des crues par des actions sur le Vieux Rhône, les îlons et marges alluviales. Les intervenants ne sont pas contre l'inondation de la plaine, mais ils souhaitent que les conditions d'inondation antérieures soit recouvrées, c'est-à-dire, une montée des eaux lente et sans courants violents.

3. Projets et actions attendues dans le cadre du schéma directeur de réhabilitation

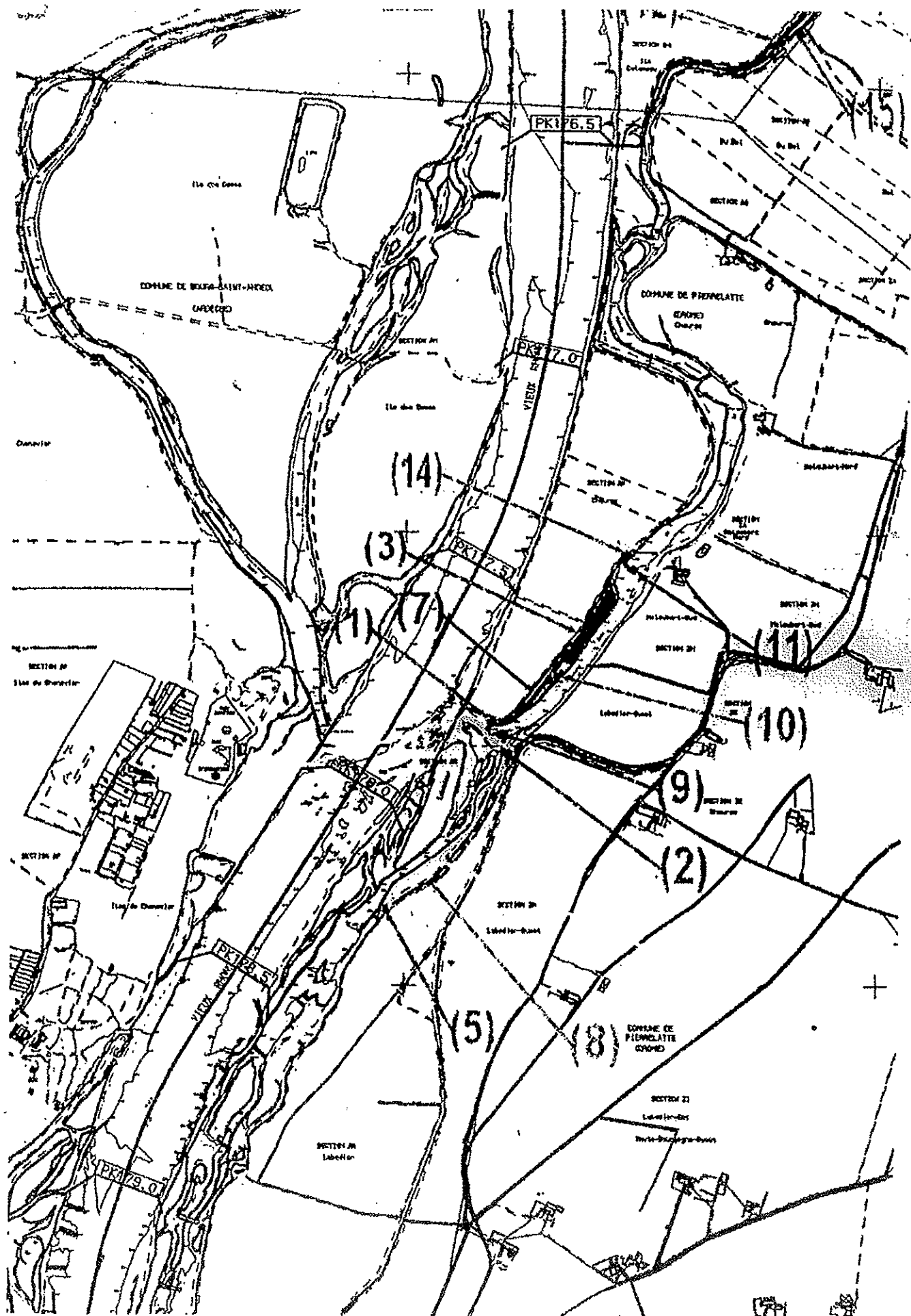
- Pour répondre à cet enjeu, les intervenants souhaitent que le schéma directeur soit suivi d'action, et que des travaux similaires à ceux réalisés dans d'autres secteurs soient effectués, plus particulièrement :
 - Retirer les seuils du lit du fleuve
 - Ré-ouvrir toutes les îlons du secteur pour qu'elles remplissent leur rôle de ressuyage de la plaine
 - Supprimer les épis et marges alluviales pour élargir le Vieux Rhône, en particulier le banc de gravier en face de Bourg Saint Andéol.
- Granulats Vica est partenaire des communes pour réaliser des économies d'échelle et propose une solution de mise en dépôt des matériaux issus du curage des îlons ou de l'enlèvement des bancs de graviers dans ses gisements en fin d'exploitation. Les intervenants ont conscience que les travaux d'extraction de matériaux du lit et des marges alluviales sont très réglementés et nécessitent des autorisations administratives, notamment au regard de la pollution éventuelle des sédiments dans le Rhône.
- Les projets sur le site à prendre en compte sur le secteur sont:
 - L'augmentation du débit réservé du Vieux Rhône et création d'une micro centrale hydroélectrique associée (sur Saint Montan). Cette PCH est prévue depuis de nombreuses années ; celle placée à Rochemaure devait initialement être placée à Donzère.
 - Le projet évoqué par Granula Vica d'ouverture de la îlon des Joncs pour comblement de sa carrière.

4. Souhaits et niveau d'implication des communes pour la mise en œuvre du schéma directeur

- Les communes de la Drôme et certaines communes de l'Ardèche, le SIAGAR et le collectif des riverains du Rhône sont mobilisés au sein d'un groupe de travail et sont prêts à participer à la mise en œuvre de projets. Aujourd'hui, le manque de financement fait défaut.
- Les riverains attendent que des travaux de protection contre les crues soient effectués.
- Les carriers doivent être associés : ils peuvent valoriser les matériaux et participer financièrement à la démarche.

5. Documents remis par les intervenants lors de la réunion

- Carte du réseau des îlons entre les PK 176 et 179 du Vieux Rhône avant l'aménagement du canal





POINTS CLES DE L'ENTRETIEN	Date	24 juin 2011	
	Personne rencontrée (nom, service, fonction)	Mme PUJUGUET, Maire de Saint Just M. ROCHE, adjoint au Maire de Saint Just M. BOUCHON, adjoint au Maire de Saint Marcel d'Ardèche	
	Entretien réalisé par :	A. SEBEK C. GERVASI	
	Validation		

Sont synthétisés dans cette note les points clés recueillis auprès des personnes rencontrées mentionnées dans l'encart ci-dessus.

1. Connaissance et perception du territoire: Vieux Rhône, îlons et marges alluviales

Thématique Hydraulique

- Les îlons permettent de diminuer la vitesse du fleuve en cas de crue et constituent des zones naturelles d'expansion des crues.
 - La îlon de Malatras n'est entretenue que sur sa partie réhabilitée. Elle est bouchée en son milieu et l'eau ne s'écoule pas correctement : en cas de crue, elle se remplit à l'amont par le Rhône et à l'aval par l'Ardèche, ce qui est davantage problématique en cas de crue concomitante.
 - La îlon du petit Rhône est remblayée et cultivée dans la zone en face de la îlon des joncs. Ce remblai constitue un obstacle au bon écoulement des eaux en cas de crues. Le dysfonctionnement est identifié depuis longtemps, mais n'a plus été abordé depuis la réhabilitation de la îlon de Malatras. La partie de la îlon dans la zone du Cinquet est bien entretenue par la CNR (voir repère 2 sur la carte en annexe).
 - La îlon du Carré (ou du petit Malatras) se bouche régulièrement du fait du développement important de la végétation.
- Une digue communale (voir repère 1 sur la carte en annexe) a été détruite suite à la crue de 2003. La reconstruction d'un montant de 600 000 euros a été financée à 80 % par l'Etat. Son entretien est réalisé par la communauté de commune.
- Dans l'Ardèche, à proximité de la confluence avec le Vieux Rhône, un seuil empêche l'écoulement libre de la rivière et cause une sédimentation importante. En cas de crue, les terrains au bord de l'Ardèche sont sur-inondés.

Thématique écologie

- Les îlons sont des milieux très riches en faune et en flore.

Thématique cadre de vie

- Les îlons sont des lieux appréciés par les pêcheurs, en particulier la îlon de Malatras depuis sa réhabilitation.
- Actuellement la culture du Rhône est principalement axée sur le risque inondation. Les communes souhaitent faire évoluer cette culture vers le loisir et l'agrément. Il existe une attente des riverains dans ce sens et un potentiel à exploiter (école de canoë à Bourg Saint Andéol, port de Viviers sous-exploité). Le développement du tourisme sur l'eau le long du Rhône est un enjeu pour le territoire.
- Il existe des plages sur l'Ardèche, ce qui explique que les riverains soient moins tournés vers le Rhône.

- Retour d'expérience d'action de réhabilitation :
 - Îlon de Malatras : l'aménagement réalisé valorise l'environnement. Depuis sa réhabilitation, la îlon est très fréquentée par les pêcheurs, les chasseurs, les randonneurs. Initialement contre le projet, les agriculteurs ont finalement une bonne perception de l'aménagement. Les travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CNR. Les communes de Saint Just et Saint Marcel ont chacune participé à hauteur de 5 % du montant des travaux.
 - Îlon en rive gauche du pont de Pont Saint Esprit : l'enlèvement des épis et du banc de gravier ont été très bien reçus par les riverains des communes sud du secteur. Cependant, la communication auprès d'eux pour valoriser cette réalisation est insuffisante.
- Thématique « gouvernance »
 - Les communes souhaitent transférer leur compétence « tourisme » à la communauté de commune.
 - Les collectivités ne sont pas favorables au projet de SDCI : le regroupement avec des communes du Nord risque de déplacer la centralité du bassin de vie vers le Nord, au-delà de Bourg Saint Andéol.
 - Les agriculteurs ont conscience de la nécessité de réhabiliter les îlons.

2. Point de vue sur les enjeux de réhabilitation

- L'enjeu prioritaire est de curer les îlons pour faciliter l'écoulement des eaux.
- L'autre enjeu important est d'améliorer l'attractivité des îlons pour les usages de loisir (chasse, pêche, promenade, canoë)

3. Projets et actions attendues dans le cadre du schéma directeur de réhabilitation

- Intervenir en priorité sur la îlon du Carré (ou du petit Malatras):
 - La déboucher pour que l'eau s'écoule dans l'Ardèche
 - Améliorer les cheminements piétons le long de la îlon.
- Réaliser des travaux de curage sur la îlon de Malatras jusqu'à l'Ardèche
- Tenir compte des effets des actions de restauration des marges alluviales sur le niveau de la nappe.
- Projets à prendre en compte dans le secteur de l'étude :
 - La Via Rhôna qui traverse en rive gauche à hauteur de Bourg Saint Andéol.
 - Un projet de sentier sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de commune. Le sentier passe à proximité de la îlon de Malatras et sur la commune de Saint Just. Ce projet pourrait entrer dans le programme de trame verte du CG. Le dossier de demande de subvention a été déposé au Conseil Général et au Pays. La réponse est attendue pour décembre 2011. Les discussions en cours avec la CNR pour faire passer l'itinéraire sur le DPF se déroulent bien. Une difficulté est rencontrée avec un riverain qui accepte que le sentier passe sur sa parcelle, mais qui refuse que l'itinéraire y soit jalonné. Avec l'accord du Maire de Bourg Saint Andéol, une réunion spécifique sera organisée à la rentrée avec lui, afin de trouver un arrangement.
 - Un projet de base de loisir à l'horizon 2018 à Bourg Saint Andéol.
 - Un projet de station d'épuration à Saint Montan avec un principe de casier avec roseaux plantés. L'un des exutoires se jette dans l'Ilette. La mise en service est prévue à l'horizon 2014

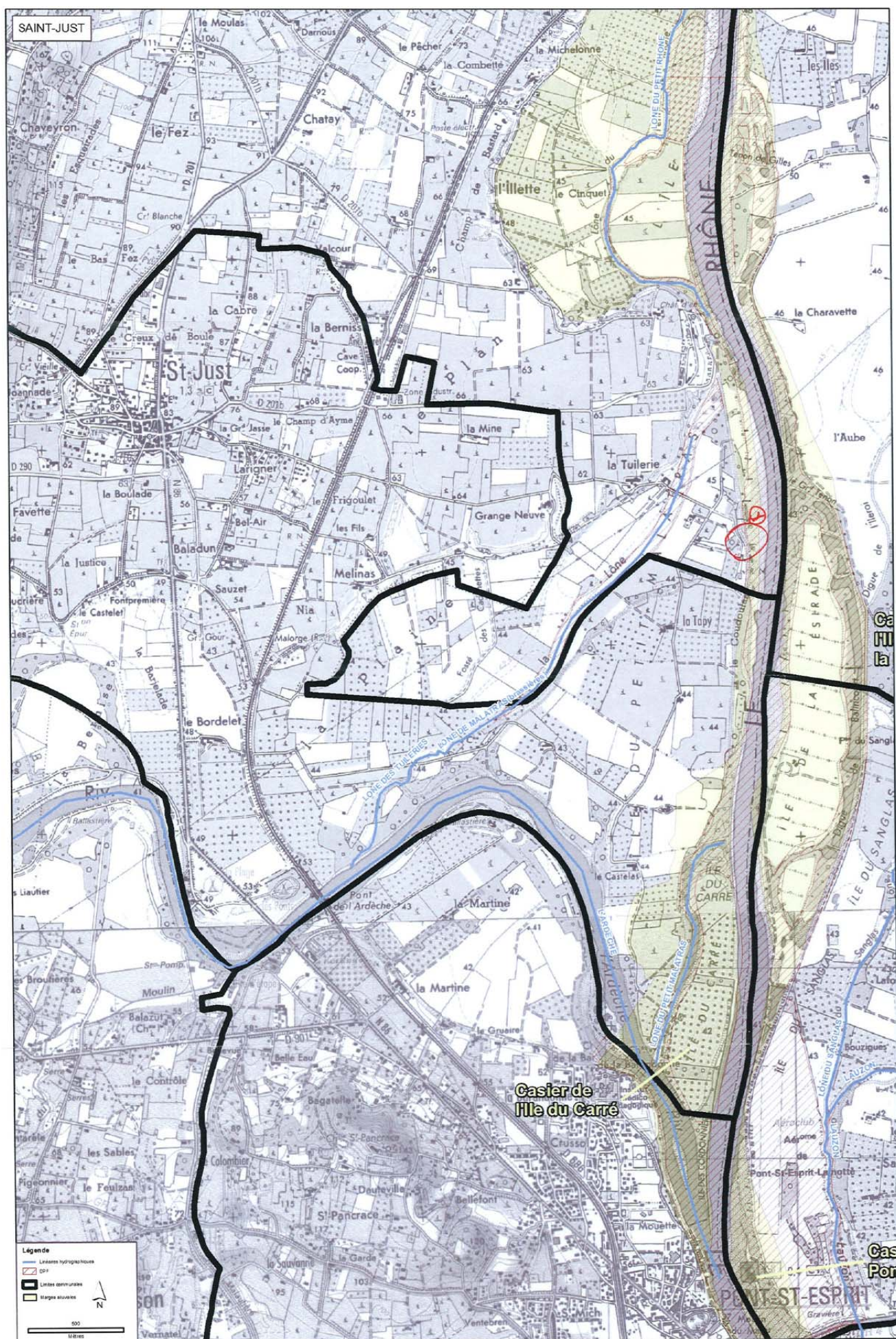
4. Souhaits et niveau d'implication des communes pour la mise en œuvre du schéma directeur

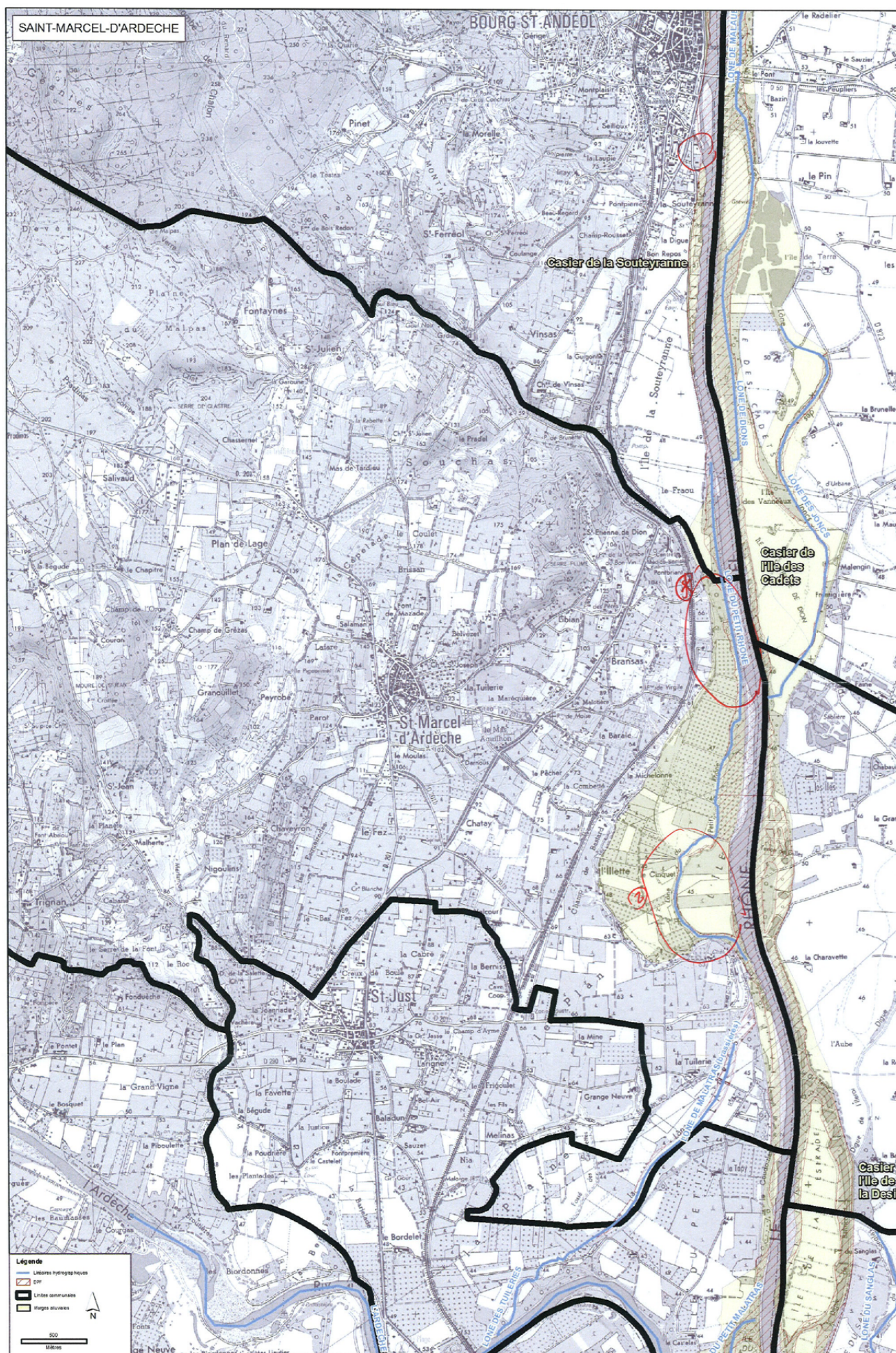
- La commune de Saint Just effectue actuellement des investissements conséquents (travaux de bâtiment de la Mairie) et n'a pas de financements disponibles pour des actions dans le cadre du schéma directeur.
- La commune de Saint Marcel est dans la même situation (projet de station d'épuration), mais est prête à participer à des actions de réhabilitation des îlons dans les mêmes conditions que pour la îlon de Malatras
- Les communes souhaitent que leur soit transmise la carte des îlons et de leur commune ayant servi de support à la réunion.

5. Personnes ressources à contacter

- Pour connaître les tracés du projet de sentier sur la commune de Saint Just : Mme Noëlle Soubirana – Chargé du projet, Communauté de Commune du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (standard : 04 75 54 57 05, mobile : 06 28 04 42 89)

Annexe – Cartes ayant servi de support à la réunion







POINTS CLES DE L'ENTRETIEN	Date	22 juin 2011	
	Personne rencontrée (nom, service, fonction)	M MARTINEZ , Maire de Bourg Saint Andéol M GREGOIRE , adjoint au Sport et à la Jeunesse M SURREL , conseiller délégué aux travaux de la ville	
	Entretien réalisé par :	A. SEBEK C. GERVASI	
	Validation		

Sont synthétisés dans cette note les points clés recueillis auprès des personnes rencontrées mentionnées dans l'encart ci-dessus.

1. Connaissance et perception du territoire: Vieux Rhône, îlons et marges alluviales

Thématique Hydraulique

- Actuellement, le Rhône n'apporte que des inconvénients liés aux crues. La commune souhaite pouvoir tirer du fleuve des effets positifs.
- La îlon de Bourg Saint Andéol en contrebas du centre ville est comblée de limons, et les évacuations des eaux pluviales de l'hôpital sont en partie envasées au niveau du Rhône. Ainsi, en cas de crue, la îlon étant comblée, le fleuve inonde le sous-sol de l'hôpital (voir le repère 3 sur la carte en annexe)
- La îlon des Dames est bouchée.
- La îlon de la Grange écrasée est alimentée par un ruisseau, mais les eaux ne sont pas courantes. Les très faibles débits favorisent le développement de la jussie
- Des îlons ont été soustraites sur les communes de Donzère et Pierrelatte par les agriculteurs, ce qui diminue les capacités de la plaine à évacuer les eaux.
- Le banc de gravier sous le pont de Bourg Saint Andéol doit être enlevé. Cette action est identifiée dans le cadre du volet Inondation du Plan Rhône.
- Les communes expriment une inquiétude quant à la prescription de l'Etat qui viserait à diminuer la capacité du canal en cas de crue pour protéger la centrale de Tricastin. En effet, cela se traduirait par davantage d'eau dans le Vieux Rhône en cas de crue et donc des dommages plus importants. La commune se mobilise avec la commune de Pierrelatte contre cette décision de l'Etat.

Thématique cadre de vie

- Le lac des Dames est très fréquenté, notamment par les pêcheurs, et les activités de loisirs y sont développées (maison du canoë, parcours de santé autour de la îlon)

Retour d'expérience d'action de réhabilitation :

- La réhabilitation de la îlon en rive gauche de Pont Saint Esprit est une réalisation exemplaire de grande ampleur.

Thématique « gouvernance »

- La commune souhaite que des actions soient rapidement réalisées sur le secteur dans le cadre du volet Inondation du Plan Rhône. Mais elle a conscience que cela s'inscrit dans une démarche globale à l'échelle du fleuve et que cela ne pourra être fait qu'une fois les actions réalisées à l'aval.

- Les communes en rive droite et gauche du Vieux Rhône souhaitent se regrouper au sein d'une même communauté de commune, mais les projets de SDCI sont un frein à ce regroupement. Par ailleurs, afin d'aménager de manière cohérente les deux rives du fleuve, les communes souhaitent agrandir le périmètre du SIAGAR à la rive droite, mais dans le cadre du projet de SDCI de l'Ardèche, le Préfet n'y est pas favorable.

2. Point de vue sur les enjeux de réhabilitation

- Tirer parti de la réhabilitation de la îlote de la Grange écrasée pour développer le potentiel de l'activité de loisir à Bourg Saint Andéol.
- Globalement, réhabiliter les îlotes pour favoriser le bon écoulement des eaux

3. Projets et actions attendues dans le cadre du schéma directeur de réhabilitation

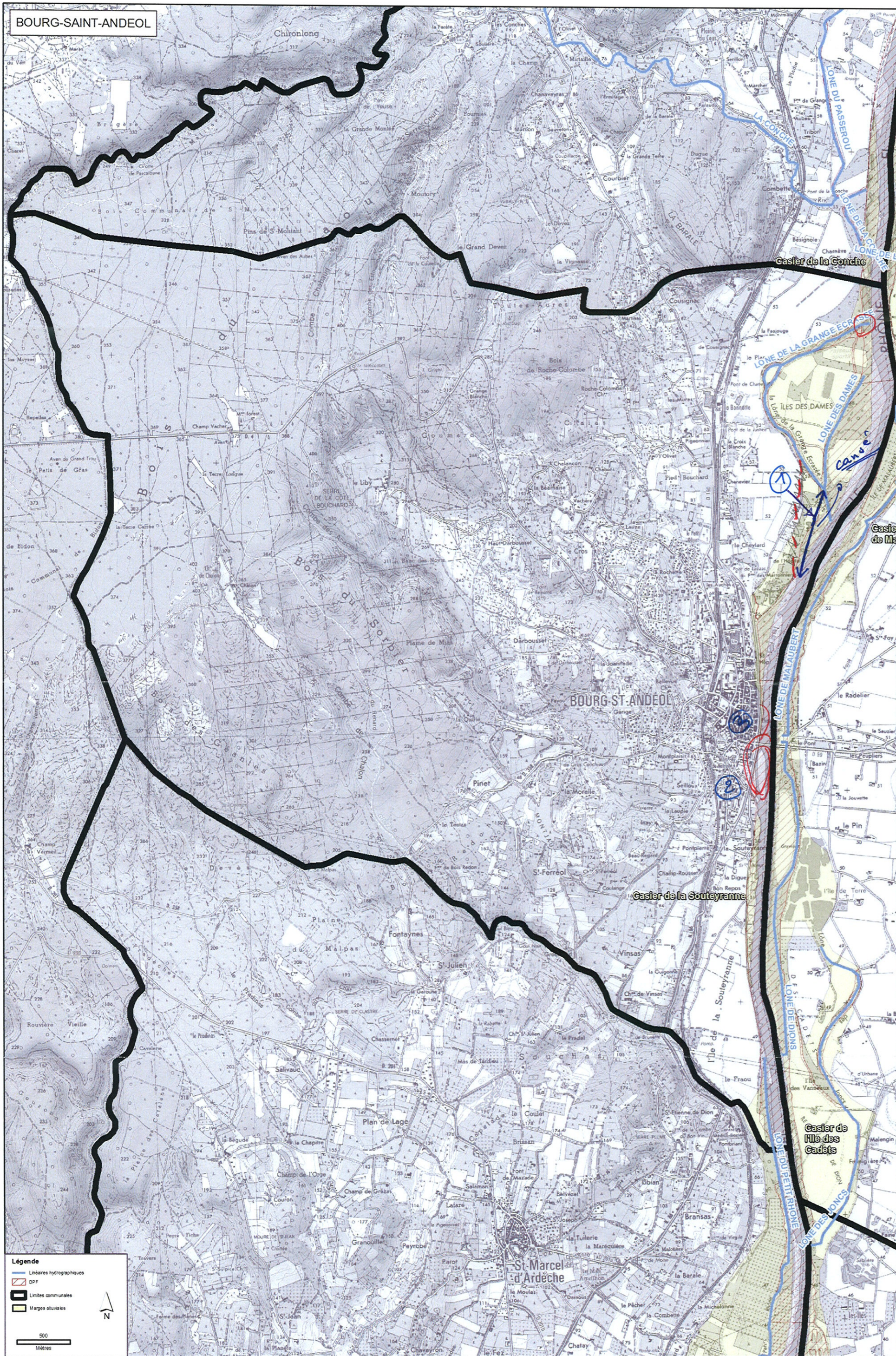
- Réhabiliter la îlote de la Grange écrasée pour en faire une rivière artificielle en vue d'y développer l'activité de kayak. Pour cela, il convient de remettre la îlote en eau en la reconnectant au Vieux Rhône par l'amont. Actuellement, son alimentation est assurée uniquement par un petit ruisseau. Des travaux de curage dans la partie aval permettraient également d'augmenter les débits. (voir le repère 1 sur la carte en annexe). L'augmentation du débit dans la îlote participera également à supprimer la jussie. Cet aménagement vise à valoriser le potentiel d'activité de loisir du secteur et devrait être complété à terme par un projet de base de loisir décrit ci-après.
- Pas d'attente particulière d'action sur la îlote des Dames.
- Projets à prendre en compte sur le secteur d'étude :
 - L'augmentation du débit réservé du Vieux Rhône et son effet sur les actions de réhabilitation des îlotes
 - La Via Rhôna
 - Le projet de sentier sur la commune de Saint Just. La commune de Bourg Saint Andéol accepte d'organiser une réunion de concertation avec M. Pradel à la rentrée pour trouver un arrangement quant au jalonnement du sentier sur sa parcelle.
 - Le projet de base de loisir de la commune de Bourg Saint Andéol entre la îlote des Dames et la îlote de la Grange écrasée. La création de la base repose sur un projet de carrière qui serait restituée en fin d'exploitation à la commune. Ce projet constitue un fort potentiel de développement pour la commune et s'intègre dans un dispositif d'équipements et d'aménagements en place ou à venir.
 - Les acquisitions foncières sont en cours.
 - Le dossier de demande d'autorisation de création de la carrière est en cours d'élaboration.
 - Compter au moins 10 ans d'exploitation de la carrière avant restitution.
 - Le cahier des charges prévoit un arrêt de l'exploitation pendant la période estivale pour éviter les conflits d'usage avec les activités de loisir, et n'autorise pas la présence d'une station de concassage sur site.
 - Ce projet sera intégré à l'environnement et fera l'objet d'un dossier d'incidence Natura 2000

4. Souhaits et niveau d'implication des communes pour la mise en œuvre du schéma directeur

- La communauté de communes pourrait porter le projet de réhabilitation de la îlote de la Grange écrasée
- Pour que la mise en œuvre du schéma directeur soit une réussite, la concertation avec l'ensemble des parties prenantes sera nécessaire, y compris avec les associations de canoë et de pêche.

Annexe – Carte ayant servi de support à la réunion

BOURG-SAINT-ANDEOL





POINTS CLES DE L'ENTRETIEN	Date	24 juin 2011	
	Personne rencontrée (nom, service, fonction)	M. CARRARO , Maire de Saint Montan M. LOUVET , Maire de Viviers Mme BORBOEF : délégué au port de Viviers	
	Entretien réalisé par :	M. BOUCAULT A. SEBEK	
	Validation		

Sont synthétisés dans cette note les points clés recueillis auprès des personnes rencontrées mentionnées dans l'encart ci-dessus.

1. Connaissance et perception du territoire: Vieux Rhône, îlots et marges alluviales

Thématique Hydraulique

- Viviers est inondée, dans un premier temps par la remontée de la nappe sur la plaine agricole, puis dans un second temps en directe par le Vieux Rhône et par retour via des digues en L.
- Sur Saint Montan, suite à la construction du canal, les îlots ne sont plus entretenues, elles sont très ensablées et ne jouent plus leur rôle. Ce phénomène d'ensablement est dû au barrage.

Thématique écologie et patrimoine

- Il y a une évolution récente de la perception du fleuve : depuis les années 50s, le Vieux Rhône, sur sa partie Sud du Barrage de Donzère, n'est plus navigable et est laissé de côté. Depuis quelques années, les mentalités ont changée et le Vieux Rhône est considéré comme un patrimoine riche à préserver, voire à transformer en réserve de biotope.
- Une procédure de classement du Défilé de Donzère est en cours. Le périmètre projeté inclut le défilé en rive gauche et les espaces non urbanisés en rive droite sur la commune de Viviers jusqu'au vallon à l'ouest de la Tour Chomel. Dans la perspective de ce classement, la DREAL n'a pas autorisé la réalisation d'une ferme photovoltaïque à la Tour Chomel. Par ailleurs, la commune de Viviers n'est pas favorable à la présence de Lionel Jacob aux COPIL souhaitée par la DREAL. En effet, le maire de Viviers est pour préserver l'environnement, enjeu intégré à sa politique d'aménagement, mais n'est pas pour une protection excessive des milieux empêchant toute intervention anthropique, même respectueuse de la biodiversité. .
- L'île aux cormorans, au sud du pont du Robinet, est une halte pour les oiseaux migrateurs connue à l'échelle européenne. Le cheminement au bord du Rhône y est compliqué, ce qui favorise la tranquillité des oiseaux.
- Les gens se promènent au bord de la îlot des Perriers qui est entretenue par la CNR. Elle débouche sur le pont du Robinet qui est un élément du patrimoine favorisant l'attractivité touristique du secteur.
- La îlot de la Tourasse, sur Viviers, traverse des zones agricoles et ne fait pas l'objet d'entretien de la part de la commune.

Thématique qualité de la ressource en eau

- Pendant 50 ans, 150 maisons (la Cité du Barrage) ont pollué la nappe. Les communes ont résolu un problème sanitaire en construisant une station d'épuration (processus long de 14 années pour faire aboutir le projet avec un soutien limité de l'Etat.).

Thématique cadre de vie

- A St Montan, le chemin de halage est facile d'accès, pourtant peu de personnes s'y promènent car le vieux Rhône n'a pas une bonne image.

- Retour d'expérience d'action de réhabilitation :
 - La commune de Viviers travaille depuis 5 ans avec Rochemaure sur la réhabilitation du Vieux Rhône dans le secteur de Montélimar.
 - La îlot de la Roussette qui est la plus intéressante du point de vue de la biodiversité bénéficie d'un arrêté de biotope : elle est très bien protégée et n'est pas fréquentée. Des travaux de réouverture de la îlot pour favoriser le développement de la faune et la flore seront effectués sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de la CNR.
 - Bien que les casiers ont modifié le biotope, celui-ci est intéressant, voire rare.
 - Une îlot située au Teil ne peut être réhabilitée car les sols sont pollués.
- Thématique « gouvernance »
 - La commune de Viviers souhaite que la gestion de la digue de Saint Michel soit clarifiée avant toute mobilisation ultérieure dans le cadre du schéma directeur. Il s'agit d'une digue de l'Etat (identifiée dans le cadastre napoléonien) qui doit être entretenue par la CNR. La digue a été restaurée 2 fois par la commune en 1994 et 2003. A la demande de la commune, la CNR a financé les travaux de 2003. Cependant, la commune vient d'être sollicitée par l'Etat pour procéder à un diagnostic de la digue ; la commune souhaite que la CNR assure l'entretien de cette digue (diagnostics compris) et a répondu à l'Etat dans ce sens.
 - Les communes ne tirent que des inconvénients de la réalisation du canal de Donzère, sans mesures compensatoire voire contrepartie financière. Elles n'ont tiré aucune taxe professionnelle de l'exploitation du barrage, contrairement à la commune de Donzère.
 - Les communes ont le sentiment que la CNR s'approprie le Rhône et le territoire, qu'elle manque de considération envers elles. Par exemple, à l'initiative de la commune de Donzère, la CNR a construit un débarcadère sur la commune de Viviers, sans que le maire soit associé et co-décisionnaire, ni même informé.
 - De plus, elles constatent que le processus d'association des communes doit être amélioré : elles ont le sentiment de ne pas être associées à la définition des programmes d'opérations et d'être sollicitées uniquement lors du montage financier des projets.
 - Concernant le financement des opérations de réhabilitation des îlots et marges alluviales :
 - Les communes considèrent que la CNR aurait dû provisionner des fonds pour l'entretien des îlots et marges alluviales.
 - Le secteur étant en zone Natura 2000, des fonds européens pourraient être mobilisés.
 - Dans le cas présent, les communes, bien qu'intéressées par la démarche du schéma directeur, n'ont pas de financement disponible.
 - Par rapport au projet de SDCI, les communes ne sont pas favorables au projet du Préfet : elles ne souhaitent pas se regrouper avec les communes plus au nord au risque de déplacer la centralité du bassin de vie en dehors de la communauté de commune actuelle.

2. Point de vue sur les enjeux de réhabilitation

- Pour la commune de Viviers, l'enjeu hydraulique est prioritaire : les îlots doivent fonctionner correctement. Il faut de nouveau rendre le Rhône « vif et courant ».
- La commune de Saint Montan ne connaît pas le bénéfice exact des îlots et marges dans la gestion des crues, et n'a pas d'attente particulière quant à leur réhabilitation. La commune n'a pas de projet particulier touristique ou de loisir pour augmenter l'attractivité du Vieux Rhône.

3. Projets et actions attendues dans le cadre du schéma directeur de réhabilitation

- Investiguer le bénéfice de l'augmentation du débit réservé du Vieux Rhône pour stopper l'envasement des îlots et qu'elles retrouvent leur fonction hydraulique.
- Projets dans le secteur à prendre en compte :
 - La Via Rhôna
 - Un projet de base de loisir à l'échéance 2035-2040 sur une carrière dans l'axe de la Via Rhôna

4. Souhaits et niveau d'implication des communes pour la mise en œuvre du schéma directeur

- ▶ Les communes souhaitent que les prochaines réunions d'information soient organisées localement, plus précisément sur le territoire de la communauté de commune.
- ▶ Les communes souhaitent être concertées (partage et co-construction des projets), afin que les projets mis en œuvre soient conformes au consensus local.
- ▶ Par contre, elles ne souhaitent pas être co-décisionnaires car ne souhaitent pas cofinancer des projets qui ne relèvent pas de leurs compétences. Si la communauté de commune est sollicitée par les partenaires du Plan Rhône pour porter ou co-financer des projets de réhabilitation de îlons, les communes militeront contre l'implication financière de la Communauté de Commune.
- ▶ Pour toute action hors DPF, il conviendra d'identifier tous les propriétaires et concerter avec eux en amont.

5. Personnes ressources à contacter

- ▶ M. Pialla, Président du collectif des riverains du Rhône



POINTS CLES DE L'ENTRETIEN	Date	20 juin 2011	
	Personne rencontrée (nom, service, fonction)	M. DOUHAIZENET - Maire de Saint Alexandre M. UGHETTO - Maire de Vénéjan M. DECORNET - Conseiller municipal de la mairie de Pont Saint Esprit	
	Entretien réalisé par :	M. BOUCAULT A. SEBEK	
	Validation		

Sont synthétisés dans cette note les points clés recueillis auprès des personnes rencontrées mentionnées dans l'encart ci-dessus.

1. Connaissance et perception du territoire: Vieux Rhône, îlons et marges alluviales

Thématique Hydraulique

Vénéjan

- Il n'y a pas de gestion des îlons sur le territoire communal.
- L'île aux faisans (ou îlon des faisans) est un secteur privé classé en ZEE (Zone d'expansion des eaux) : en cas de crue, ce secteur sauvage est inondé ; lors de la dernière crue importante du Rhône, les eaux ont débordé sur l'île Saint George.
- L'île Saint George est un casier hydraulique qui joue le rôle de stockage des eaux du bassin versant en cas de crues. Les eaux sont ensuite évacuées gravitairement dans le Rhône par le biais de « portes » situées en limite sud communale. En complément, il existe un système de pompe qui permet d'évacuer l'excédent d'eau du secteur.
- le secteur de l'île Saint George reçoit les eaux du bassin versant et est protégé par l'inondation directe du Rhône par des digues dont la tenue n'est pas garantie.
- Le PPR inondation classe l'île Saint George en zone rouge.
- Les terrains concernés par l'inondation du Rhône sont des terres agricoles

Saint Alexandre

- La commune présente un linéaire de territoire le long du Rhône limité. Il n'y a pas de îlons sur son territoire.
- En cas de crue, la commune est inondée directement par l'eau du Rhône qui remonte notamment via le cours d'eau de l'Arnave. L'écluse existante permet de gérer la hauteur de l'eau de l'Arnave au droit de son exutoire dans le vieux Rhône. Le lit de l'Arnave est à certain endroit plus haut topographiquement que les terres avoisinantes, ce qui aggrave les effets de la crue.
- Le PPR inondation sur la commune ne se limite pas aux bords du Rhône et intègre notamment le champ d'expansion de l'Arnave.
- Les terrains concernés par l'inondation du Rhône sont des terres agricoles (vergers, céréales et quelques secteurs de vignes).

Pont Saint Esprit

- Sur le secteur de pont Saint Esprit, les crues (débordement des eaux) du Rhône sont plus importantes en rive gauche côté Lamotte du Rhône (hors zone urbaine située rive droite). Ce phénomène est dû notamment à la confluence de l'Ardèche située en amont du territoire communal.

- Thématique écologie et patrimoine
 - Le secteur de la îlon de la République et de l'île aux faisans (secteurs sauvage) présente un véritable intérêt écologique.
 - Les façades communales sur le Rhône ne sont pas mises en valeur.
- De manière générale, les îlons sont à l'abandon : il n'y a pas de fil conducteur dans leur aménagement.
- Retour d'expérience d'actions de réhabilitation antérieures :
 - Îlon en rive gauche du pont de Pont Saint Esprit : les communes ont connaissance de l'intervention sur cette îlon sous maîtrise d'ouvrage de la CNR et avec l'intervention de la Région. La commune de Pont Saint Esprit a suivi de près le projet et est satisfaite du résultat. La commune de Saint Alexandre constate que la plaine se vide correctement. Cependant, les communes regrettent que les jardins ouvriers aient été détruits, au lieu d'être déplacés et réhabilités (certains riverains s'en servaient pour subsister).
 - La commune de Pont Saint Esprit a connaissance d'une opération de réhabilitation similaire à Toulouse. Des cheminements piétons et cyclistes ont été réalisés, ainsi que des aménagements paysagers/fleuris. Il s'agit d'une réussite et d'un exemple à suivre.

2. Point de vue sur les enjeux de réhabilitation

- Problématiques hydrauliques importantes sur le secteur, et principalement sur Vénéjan : les inondations successives ont comblé les îlons qui ne jouent plus leur rôle de régulation lors de la montée des eaux du Rhône.

3. Projets et actions attendues dans le cadre du schéma directeur de réhabilitation

- La commune de Saint Alexandre a peu d'attente, car il n'y a pas de îlon sur son territoire. De manière générale, compte tenu du caractère inondable du territoire, il conviendrait d'étudier l'efficacité du curage des îlons dans la gestion des crues dans le secteur, comme cela a été fait ailleurs.
- Vénéjan
 - Renforcer les digues situées le long du secteur de l'île aux faisans, et améliorer les actions d'entretien. Ces digues, dont une partie a été réhabilitée par des agriculteurs, sont gérées par l'ASA en charge de la plaine.
 - Valoriser le patrimoine bâti historique (moulin appartenant à un privé, chapelle Saint Pierre) via notamment la création d'itinéraires le long du fleuve : actuellement, l'itinéraire n'est pas utilisé car il n'est pas jalonné.
 - Le virage de Vénéjan est continuellement « retravaillé » par le Rhône : le maire s'interroge sur la pérennité d'actions dans ce secteur.
- Pont Saint Esprit
 - Sur la îlon de la République : fort potentiel de réhabilitation pour notamment créer un circuit pédestre le long du Rhône et rendre le secteur accessible pour les loisirs familiaux (sport et promenade d'agrément, petit aménagement légers). Son potentiel est inexploité : une grande quantité de bois y échoue ce qui nécessite de l'entretien.
 - Forte volonté de faire de Pont-Saint-Esprit une halte touristique par le biais de la restauration de monument historique et création d'équipements d'accueil. Il y a également un potentiel de développement de tourisme à la ferme (gîte à la ferme etc...) porté par les agriculteurs locaux. Le schéma directeur peut contribuer à renforcer l'attractivité de la commune si où un circuit pédestre sur le chemin de halage le long du Rhône est envisagé.
 - Retirer la péniche échouée dans le Vieux Rhône qui est un point dur et favorise l'accumulation de matériaux dans le lit. L'épave devient potentiellement dangereuse en elle-même car elle commence à rouiller.
 - Préserver le poste de pêche en contrebas de l'église avec la cascade

- ▶ Les projets sur le site à prendre en compte :
 - Via Rhôna : sur Vénéjan l'itinéraire initial a été rejeté par un agriculteur car il passe sur sa parcelle. Un itinéraire alternatif est à l'étude, mais le paysage traversé est moins beau.
 - Pose de panneaux pédagogiques au nord de Pont Saint Esprit dans le cadre d'un itinéraire, vraisemblablement dans le cadre de la Via Rhôna.
 - Bambouseraie exploitée de Pâque à septembre par un privé sur l'île aux faisant. L'accès se fait via une passerelle artisanale.
 - Sur l'île Saint Georges : doublement de l'écluse qui sert à évacuer les eaux de crue sur la plaine agricole. L'étude est en cours par la chambre d'agriculture. Le montage financier du projet reste à définir pour que sa réalisation soit possible.

4. Souhaits et niveau d'implication des communes pour la mise en œuvre du schéma directeur

- ▶ La multiplicité d'acteurs et de démarches (Rhône moyen, Rhône aval, ..) rend difficile la lisibilité de chaque démarche, y compris celle du schéma directeur.
- ▶ Suite à la réunion de présentation prévue à l'automne, les communes souhaitent qu'une réunion spécifique soit menée pour échanger sur les projets inscrits au schéma directeur, leur montant, les propositions de portage et de financement.
- ▶ Les intercommunalités seraient plus à même d'être porteuses de projets et non les communes directement.



POINTS CLES DE L'ENTRETIEN	Date	26 juillet 2011	
	Personnes rencontrées (nom, service, fonction)	M. L. JACOB, président de l'association des amis de Viviers. Membre du comité scientifique de la réserve de chasse de Donzère Mondragon, administrateur du CORA (Centre d'Ornithologie Rhône Alpes), membre de la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) M. S. PENEL, de l'association Castor et Homme Drôme et Ardèche Mme L. DAMI, du PNRC (Parc Naturel Régional de Camargue) chargée de mission Natura 2000, secteur Rhône Aval M. D. ROUX, de l'ONCFS, membre de l'office de recherche de l'ONCFS, représentant du site Natura 2000 de l'île Vieille	
	Entretien réalisé par :	C. GERVASI	
	Validation	M. BOUCAULT	

Sont synthétisés dans cette note les propos recueillis auprès des personnes rencontrées mentionnées dans l'encart ci-dessus.

1. Intervention dans le cadre de la gestion de l'eau et des milieux

- **ONCFS:**
 - Réalise des études, recherche et expérimentation concernant la conservation, la restauration et la gestion de la faune sauvage, et des expertises et appui technique aux Pouvoirs Publics sur la faune sauvage et le suivi de sa gestion.
 - Intervient actuellement sur les terrains de concession de la CNR par convention et notamment le long du canal de Donzère, au travers de la gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Donzère-Mondragon.
 - A mené une étude sur les corridors écologiques existants (à favoriser et à créer) entre le canal de Donzère et le Vieux Rhône, dans le cadre de la gestion de la réserve de chasse de Donzère-Mondragon.
 - A étudié la grande faune du Rhône durant une quinzaine d'années.
- **PNRC - Mission Natura 2000 Rhône Aval :**
 - Le PNRC est opérateur du site Natura 2000 Rhône Aval. Ce site est issu de la directive Habitat. Le site comprenant le fleuve et ses annexes fluviales, de Donzère-Mondragon à la Méditerranée (environ 150 kilomètres).
 - Le préfet du Gard et la DDT du Vaucluse sont référents.
 - Le premier comité de pilotage du site Natura 2000 Rhône Aval est prévu pour mi octobre.
 - Les études qui seront engagées pour ce site, dans le cadre du DOCOB, viendront compléter les données existantes du site Natura 2000 de l'île Vieille (issues de la directive oiseaux).
- **L'association des amis de Viviers :**
 - Agit sur les départements de la Drôme, du Gard et de l'Ardèche.

- Organise des opérations de sensibilisation du public.
- Est à l'origine de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la îlon de la Roussette, située au Nord de Viviers et donc du secteur d'étude.
- En concertation avec les représentants de la CNR et du CORA, les Amis de Viviers élaborent un projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de biotope (dont la CNR a été tenue informé), concernant « l'île des Cormorans », au sud du défilé de Donzère, composée d'une île, d'une roselière, et d'une îlon (hors du secteur d'étude), refuges naturels pour des oiseaux et mammifères dont le castor, la loutre. Il recoupe le nord du secteur d'étude. L'arrêté de Biotope assure sa cohérence avec les mesures de protection de la réserve de Donzère Mondragon.
- A Participé au classement du défilé de Donzère, dont la partie sud recoupe le secteur d'étude.
- Assure des suivis de faune et notamment :
 - o Réalise des observations de faune du Défilé de Donzère : Castor, migration, cormorans, anatidés...
 - o Membre du Comité de gestion de la réserve de Donzère Mondragon, l'association est sollicitée pour le suivi des castors, ragondin, rat musqué et campagnol amphibie et de l'ensemble de la population de reptiles et amphibiens de la réserve.
- ▶ L'association Castor et Homme :
 - L'association intervient sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme dans la région Rhône Alpes. Elle mène notamment des:
 - o inventaires des populations de castors.
 - o études d'impact.
 - o et animations scolaire, conférences, expositions.
 - Réalise des suivis de population animale (monitoring, recherche, suivi d'unité familiale)
 - Evaluation des déprédations reprochées aux Castors sur l'agriculture
 - Intervient sur les terrains CNR par convention.

2. Connaissance et perception du territoire: Vieux Rhône, îlons et marges alluviales

Sur le périmètre de l'étude (Donzère-Mondragon), les îlons sont encore « réhabilitables » alors qu'elles ont presque disparues sur d'autres tronçons.

- ▶ Thématique biodiversité
 - La phase de diagnostic du site de l'île Vieille est terminée.
 - Du point de vue écologique, le secteur du Vieux Rhône, de Donzère à Mondragon, est un des secteurs les plus intéressants avec la zone de Montélimar.
 - Les corridors majeurs entre le Vieux Rhône et le canal de Donzère sont des cours d'eau qui traverse la plaine.
 - Le nord du secteur est en partie concerné par l'arrêté de protection de biotope de l'île des Cormorans.
 - Entre Donzère et Mondragon, la ripisylve et les roselières sont très étroites voire absentes sur un linéaire important du Vieux Rhône et de ses îlons. Or, elles agissent comme tampon des pollutions agricoles, phytosanitaires et engrais responsables de phénomènes d'eutrophisation.
 - Le Castor est présent sur tout le linéaire du Vieux Rhône et du canal de Donzère à Mondragon (contre-canaux). Il remonte les rives du Vieux Rhône et vit sur des linéaires de 600m à 1km. Ils se réfugient dans les dix premiers mètres après les connexions des îlons au Vieux Rhône.

L'assèchement de certaines îlons et la diminution de la ripisylve est responsable d'une chute de la population de Castors. Ils se réfugient alors dans les digues et contre canaux mais cela ne suffit pas. Les Castors ont besoin de berges fouissables et non en rocher.
 - Les Castors, Loutres, poissons, batraciens, sont des bio indicateurs de la vie aquatique. Les aloses et poissons migrateurs sont bloqués au niveau du barrage de Vivier.
 - Les Castors utilisent le bois de peuplier, de saule, ... voire d'arbres fruitiers lorsque leurs habitats sont trop proches de vergers. Ceci est notamment le cas aux abords de la îlon Bayard.

- Thématique cadre de vie:
 - Le Vieux Rhône présente un fort potentiel de développement des activités de loisirs nautique et de découverte des milieux comme le canoë Kayak. Le secteur entre Rochemaure et Pont Saint Esprit serait plus particulièrement concerné pour le « tourisme de découverte » en Canoë Kayak. Ce secteur présente des paysages de qualité et une biodiversité remarquable. La canoë Kayak permet d'approcher de près les milieux sans les perturber. Le projet d'augmentation du débit réservé sur le Vieux Rhône est favorable au développement de l'activité de Canoë Kayak. Le barrage de Vivier constitue un obstacle pour la faune et l'activité de Canoë kayak. Dans le cas d'un développement du « loisir kayak », il contraindrait les touristes à faire un détour de 700m par la route, le Canoë sous les bras. Des aménagements de passe à Canoë, et à faune sont donc à prévoir.
 - L'accès à certaines îles fluviales, délimitées par des îlons, est parfois assuré par des passages à gué. Ces passages sont immergés en cas de montée des eaux et les îles se retrouvent alors isolées.
- Retour d'expérience d'action de réhabilitation :
 - L'aménagement de plages et l'accueil du public, s'il n'est pas de masse, ne sont pas incompatibles avec la protection des milieux naturels. Ainsi, par exemple, le Castor est toujours présent au pied du Pont de l'Arc.
 - Les travaux de réhabilitation réalisés sur la îlon au droit de Pont Saint Esprit, îlon « projet », sont une réussite du point de vu de la sécurité hydraulique. Cependant, l'enjeu écologique n'a pas été considéré. La îlon n'est pas en eau, et ses berges sont dépourvues de végétation. La ripisylve a un rôle de refuge, d'alimentation et de zone de reproduction pour la faune. Les pentes des berges sont trop fortes et rendent difficiles voire impossible à la faune d'accéder à l'eau de la îlon.
 - Les résultats des travaux d'élimination d'épis Girardon sur d'autres secteurs doivent être suivis et servir d'essais pour d'éventuels travaux sur de nouveaux tronçons.
 - Sur la îlon « projet » la CNR a peu communiqué sur le travail du bureau d'étude mandaté. Les acteurs locaux ont peu été impliqués.
- Thématique « gouvernance »
 - Les îlons du secteur Nord de la zone d'étude (secteur de la îlon du Bayard) ont été annexées par le domaine privé. Elles ont été remblayées et converties en terres agricoles.

3. Point de vue sur les enjeux de réhabilitation

- Conserver et créer une diversité de milieux des îlons :
 - Îlons ouvertes à l'amont et à l'aval sur le vieux Rhône, en eau sur toute la longueur de son cours,
 - Îlons ouvertes à l'aval ou à l'amont. Ces avancées d'eau constituent alors des zones d'étangs, marais, peuplées de ronces, refuges extraordinaires pour certains animaux,
 - Îlons fermées sur le vieux Rhône mais qui puissent être connectées en cas de montée des eaux du Rhône. La remise en eau est alors ponctuelle, en période de hautes eaux. La gestion de ces îlons doit en éviter la fermeture totale. Pour ces îlons, un chenal doit permettre d'accueillir les eaux, les berges doivent avec deux types de pente afin de permettre la création de risberme (roselière) et l'implantation d'une ripisylve arbustive.

4. Projets et actions attendues dans le cadre du schéma directeur de réhabilitation

- L'ensemble des projets de réhabilitation doivent être menés de manière progressive pour limiter les impacts visuels et changements de cadre de vie brusques des riverains.
- Il est important que le programme de travaux soit conçu en traitant une berge à la fois, et ceux dans un souci esthétique et pour le maintien sur place de la flore et de la faune locale.
- Les passages à gué et buses au niveau de îlons devraient être remplacés par des passerelles. Les passages à gué sont inondés lors de la montée des eaux. Les buses sont rapidement obstruées par des sédiments et autres embâcles charriés et tassés par les crues. Elles sont parfois même détruites par les forts courants.

- Les épis Girardon à l'amont de la lône de la Grange Ecrasée devront être supprimés si cela s'avère nécessaire pour la reconnexion au Rhône.
- Couper les grands peupliers en bordure du Rhône qui menacent de tomber.

5. Souhaits et niveau d'implication pour la mise en œuvre du schéma directeur

- ▶ Les différents participants souhaitent être en contact permanent avec la CNR pour être informés et sollicités sur les différents projets du secteur afin d'apporter des conseils techniques et écologiques.
- ▶ L'ONCFS participe à la gestion du canal de Donzère-Mondragon et ses berges en tant qu'espace protégé. Cette gestion peut servir d'exemple à la CNR sur les projets de réhabilitation d'autres secteurs et notamment celui de ce schéma.
- ▶ Souhaitent être présents à la réunion de présentation de début d'année 2012.
- ▶ Le club de canoë kayak de Viviers, à l'origine du projet de kayak dans la grange écrasée, souhaite que les communes s'impliquent dans le portage du projet. Le contact pour ce club est M. Philippe Caïbotte.
- ▶ Les participants souhaitent que leur soit communiquée la carte des lônes et marges alluviales.



POINTS CLES DE L'ENTRETIEN	Date	1 août 2011
	Personnes rencontrées (nom, service, fonction)	M. J.P. BROCARD, responsable du GADAPE (Groupement des Associations Donzéroises Agissant Pour l'Environnement). Le bureau de l'association est constitué du président des associations de chasse, de la pêche, et d'écologistes. M. A. LOGER, responsable animation AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) Anguille Donzéroise. M. L. RASPAIL, de l'association des amis de la platière, chargé de mission Natura 2000 des sites de l'île de la Platière et du Rhône aval. M. L. JACOB, président de l'association des amis de Viviers. Membre du comité scientifique de la réserve de chasse de Donzère Mondragon, administrateur du CORA (Centre d'Ornithologie Rhône Alpes), membre de la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature)
	Entretien réalisé par :	C. GERVASI
	Validation	

Sont synthétisés dans cette note les propos recueillis auprès des personnes rencontrées mentionnées dans l'encart ci-dessus.

1. Intervention des associations dans le cadre de la gestion de l'eau et des milieux

- Le GADAPE

 - Diffuse une revue mensuelle sur les milieux et leur protection (aux habitants de Donzère)
 - Organise des opérations de sensibilisation du public.
 - Travaille en relation étroite avec la fédération de pêche de la Drôme
 - Est à l'origine de trois projets, soumis au Plan Rhône (volet inondation et biodiversité), de réhabilitation de îlots situés sur le secteur du présent schéma de réhabilitation (confère annexe) :
 - o Mise en valeur du canal des îles
 - o Réhabilitation du canal de Pierrelatte,
 - o Restauration des îlots de Bayard et Saint Férréol
- L'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) Anguille Donzéroise :

 - Les AAPPMA gèrent l'organisation et la promotion de la pêche sur les cours d'eau situés dans leur circonscription. Elles surveillent et alertent en cas de pollutions ou dégradations.
 - Participe à des projets de curage de deux lacs, en dehors du secteur de ce schéma.

- Association des Amis de la platière
 - Le préfet de la Drôme a confié l'animation de la mission Natura 2000 à l'association des Amis de la platière. M. Loïc Raspail est chargé de mission Natura 2000 des sites :
 - Site FR8201749 - Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière
 - Site FR8212012 - Île de la Platière
 - Site FR8201677 - Milieux alluviaux du Rhône aval
 - Le document d'objectif du site Rhône Aval est en cours de réalisation. Les objectifs et les grandes lignes de mesures de gestion sont fixés en concertation avec les acteurs locaux, communes, associations et usagers.
 - Elle a travaillé sur une vingtaine de projets de réhabilitation de milieux naturels, dont la île de la Roussette, au nord du secteur.
 - L'association apporte une expertise technique pour la gestion des boisements (à la CNR) et au projet de véloroute.
 - L'association mène des inventaires Faune-Flore. Elle en réalise notamment dans le cadre du programme de suivi du site Natura 2000 Rhône Aval. Les inventaires, qui concernent les populations d'odonates, d'amphibiens, et une caractérisation de la végétation, seront terminés à la fin de cet été.
 - Elle recherche des porteurs de projets pour des interventions visant l'atteinte des objectifs Natura 2000.
- L'association les amis de Viviers :
 - Agit sur les départements de la Drôme, du Gard et de l'Ardèche.
 - Organise des opérations de sensibilisation du public.
 - Est à l'origine de l'arrêté préfectoral de protection de biotope de la île de Roussette, situé au Nord de Viviers et donc du secteur d'étude.
 - En concertation avec les représentants de la CNR et du CORA, les Amis de Viviers élaborent actuellement un projet d'arrêté de biotope pour « l'île des Cormorans », au sud du défilé de Donzère, composée d'une île, d'une roselière, et d'une île, refuges naturels pour des oiseaux et mammifères dont le castor, la loutre.
 - Participe à l'étude du classement du défilé de Donzère, dont la partie sud recoupe le secteur d'étude.
 - Assure des suivis de la faune et notamment :
 - Réalise des observations de faune sur le secteur du Défilé de Donzère : Castor, migration, cormorans, anatidés...
 - Membre du Comité de gestion de la réserve de Donzère Mondragon, l'association est sollicitée pour le suivi des castors, ragondin, rat musqué et campagnol amphibie et de l'ensemble de la population de reptiles et amphibiens de la réserve.

2. Connaissance et perception du territoire: Vieux Rhône, îlots et marges alluviales

- Thématique Hydraulique
 - Le Rhône de Donzère à Mondragon est un des secteurs les moins influencés par les ouvrages hydrauliques, barrages. Il demeure une zone de radier courant.
 - Les épis et digues Girardon canalisent le Vieux Rhône et lui font perdre sa dynamique fluviale naturelle. La destruction de ces ouvrages reconnecterait le lit mineur du Vieux Rhône à ses milieux annexes (dont les îlots) et l'ensemble retrouverait sa dynamique d'évolution.
 - La île des îles (aussi dit île Arnaud) est alimentée par des résurgences de la nappe. Il s'agit d'un canal construit par l'homme pour canaliser les eaux de la nappe après la construction du canal de Donzère. Il se jette dans un contre canal du canal de Donzère, à ses extrémités nord et sud.
 - Le canal de Pierrelatte a été créé pour l'irrigation agricole. Il prenait à l'origine sa source dans le Rhône par un système de vanne au pied du Robinier. Il constituait un bras canalisé du Rhône. Suite à la construction de nouvelles infrastructures routières, il y a une vingtaine d'années, l'amont du canal a été fermé. Aujourd'hui, l'alimentation du canal n'est plus assurée que par une prise d'eau dans le Vieux Rhône, perpendiculaire au canal (*Cf Photos issues de la visite de terrain en fin de compte rendu*). La conséquence directe de ces travaux a été une très forte diminution du débit circulant dans le canal de Pierrelatte et son ensablement. Les

travaux de dragage, réalisé en juin 2011, sont considérés par le GADAPE comme totalement insuffisants pour remettre la îlon en eau. Les débits étant trop faibles.

- Dans le cadre de la démarche de classement du défilé de Donzère, il est identifié les prises d'eau existantes dans le Rhône et leur attribue une valeur patrimoniale, à conserver, voire à réhabiliter. Cette reconnaissance des prises d'eau pourra contribuer à augmenter l'intérêt pour la problématique de l'alimentation en eau des îlons, et en particulier celle du canal de Pierrelatte.
- Les îlons Bayard et Saint Ferréols appartenaient anciennement au lit mineur du Rhône, et voies navigables de France. La construction du canal de Dozère-Mondragon a conduit à un changement du tracé du Rhône et à l'abandon de ces bras.
Ces îlons servent à ressuyer les inondations du Rhône par une connexion hydraulique aval avec le Vieux Rhône à l'extrémité Sud de la îlon de Dions.
- Ces îlons, Bayard et Saint Ferréols, ont été en partie remblayés et converties en terres agricoles par des riverains qui se sont appropriés les terres. Ces personnes interdisent parfois la chasse sur ces terrains qui ne leur appartiennent pas.

■ Thématique biodiversité

- Le tronçon du Vieux Rhône de Donzère à Mondragon, concerné par cette étude, est un des plus beaux Rhône court-circuité. Il fait l'objet d'un classement en site Natura 2000 pour les habitats, la faune et la flore.
- Le secteur de Donzère à Mondragon possède une biodiversité remarquable notamment du fait de sa position intermédiaire entre les milieux méditerranéen au sud, et semi continental au nord. Des espèces végétales et animales des deux climats sont représentées.
- Présence de la Jussie :
 - o Le Vieux Rhône est cependant très dégradé par la Jussie, qui représente une menace importante en termes d'habitat aquatique. La population aquatique d'espèces protégées est en chute alors que celle d'espèces exotiques augmente.
 - o L'ouverture des boisements rivulaires diminue l'ombrage et accentue l'explosion de la population de Jussie.
 - o Un frein majeur à la lutte contre ce fléau est la difficulté de trouver des acteurs qui financent cette restauration. L'association des amis de la platière recherche des cofinancements pour mener des opérations de restauration des boisements et de lutte contre la Jussie, dans le cadre de la mission Natura 2000. L'association souhaiterait résoudre le problème à l'amont en traitant les origines du problème.
- La création d'épis et de digues Girardons perturbe la dynamique fluviale naturelle. Le lit d'un fleuve se déplace. En chaque point du milieu fluvial se succèdent différents milieux dans le temps: lit, banc de galets, milieux pionniers, forêts de bois tendre (par exemple : peupliers noirs, aulnes), forêt post pionniers, forêts de bois durs (par exemple : frênes). Une crue peut à son tour remobiliser la végétation forestière et recommencer la succession de milieux. Les digues et épis chenalisent le lit et empêchent cette dynamique fluviale de se produire. La ripisylve devient mature et les espaces se ferment. La diversité des milieux fluviaux n'est plus représentée.
- L'alternance des saisons s'accompagne d'une fluctuation des niveaux d'eau. Les milieux aquatiques riverains du Vieux Rhône sont successivement immergés ou émergés. Cette variation naturelle contribue à l'équilibre écologique de la faune et de la flore. Les poissons fraient par exemple en période de basses eaux. La gestion des débits réservés du Vieux Rhône doit permettre de simuler cette alternance naturelle des niveaux d'eau. Cet enjeu est un des enjeux prioritaires identifiés par la mission Natura 2000 Rhône Aval. De plus, la gestion du débit réservé doit être en adéquation avec les engagements DCE, Natura 2000, et réglementations des débits réservés.
- L'arrêté 10-1220 prescrit l'existence de bandes plantées sur 5 mètres de part et d'autre des cours d'eau pour limiter les transferts de produits phytosanitaires vers les ressources en eau. Cet arrêté doit être appliqué sur toutes les communes de France, sur les cours d'eau identifiés par chacune des préfectures.
- Îlon des îles :
 - o La îlon des îles, au nord du secteur, est propriété de la CNR, qui en a la gestion. La gestion de la ripisylve est jugée insuffisante par les personnes interviewées. La faune, dont les peuplements piscicoles et la flore remarquable ne sont pas assez pris en compte

dans les plans d'entretien de la végétation rivulaire des lînes. Seul est réalisé un faucardage ponctuel, sans réelle réflexion des impacts sur les milieux.

- o L'eau de la lîne des îles a été jugée de très bonne qualité par M. Garaud du conservatoire du Muséum de GAP, au regard des espèces végétales présentes. Elle ne monte pas en température en été. La population piscicole est cependant représentée pour 90 % par des Chevesnes, qui ne sont pas indicatrices d'une eau de bonne qualité.
 - o L'étude floristique menée par M. Garaud montre que la végétation bordant la lîne des îles, du moins sur certains tronçons de son cours, est diversifiée et de bonne qualité. Certaines espèces sont particulièrement remarquables et inscrites au livre rouge.
 - Le canal de Pierrelatte :
 - o La végétation bordant le canal de Pierrelatte n'est pas diversifiée, et est constituée en grande majorité de ronces.
 - o La forte diminution des débits dans le canal de Pierrelatte a provoqué une eutrophisation de ses eaux et la quasi-disparition de la présence de poissons et d'oiseaux.
 - Lînes Bayard et Saint Ferréols : La Jussie progresse de façon rapide par l'aval.
 - La lîne de l'île Vieille est un secteur d'une richesse écologique particulièrement remarquable.
- Thématique Cadre de vie
- Le Vieux Rhône de Donzère à Mondragon a un fort potentiel pour la pratique de la randonnée pédestre, en Canoë, et en Kayak.
 - La lîne de la Grange Ecrasée fait l'objet d'un projet de parcours en kayak.
 - Un projet d'implantation d'une carrière de 150 ha de part et d'autre de la lîne Bayard, au nord de la lîne de Saint Ferréol, serait en cours de validation. Celle-ci aura vraisemblablement un impact hydraulique et sur l'équilibre écologique de ces lînes.
 - Le projet de la voie cyclable de la ViaRhôna envisagerait la suppression des boisements sur des bandes de 3 mètres autour de la voie par mesure de sécurité. Sur les tronçons en bordure de lînes, cette mesure menace le maintien de leur ripisylve. Les éventuels chemins de promenade en bordure des lînes ne devront pas être goudronnés.
- Retour d'expérience d'action de réhabilitation :
- Les travaux de curage de la lîne Noyer, à l'extérieur du secteur (au nord), ont été concluants. Les eaux de cette lîne sont courantes du fait de sa connexion amont à une autre lîne, alimentée par le Rhône. De plus, la lîne est peu soumise aux inondations du Rhône et les dépôts de sédiments sont faibles. Par ailleurs, la végétation aquatique détruite lors du curage s'est redéveloppée en l'espace de 5 ans seulement. La perturbation du milieu est donc relativement faible.
 - La lîne de la Roussette est un cas différent. Le Rhône y charrie davantage de limons. La réhabilitation doit limiter les dépôts. La solution envisagée est l'abaissement de la digue, qui augmenterait les vitesses de circulation des eaux de crues et le transport de sédiments. Les travaux de réhabilitation devraient commencer en septembre.
- Thématique « gouvernance »
- Le GADAPE souligne l'importance de savoir si les lînes concernées par des projets de réhabilitation sont des propriétés exclusives de la CNR ou des terrains du DPF (domaine Public Fluvial) concédé à la CNR.
 - Les projets de réhabilitation de lîne à la connaissance de l'association des amis de la Platière ont été portés par le syndicat intercommunal SMIRCLAID, basé à Sablons. La CNR était maître d'ouvrage. Le financement était assuré par l'agence de l'eau et des fonds européens.

3. Point de vue sur les enjeux de réhabilitation

■ Biodiversité :

- Conserver une diversité de lînes : courantes, lenticues, stagnantes, eutrophes, etc... aux caractéristiques écologiques variées. La diversité des milieux aquatiques contribue à la richesse de la biodiversité.
- Restaurer la dynamique fluviale du Vieux Rhône et de ses milieux annexes, marges alluviales, lînes, roselières. Ripisylve, naturelle perdue suite à sa chenalisation.
- La gestion des ripisylves est insuffisante et devrait davantage considérer la faune qui la peuple.

- Qualité de l'eau : Limiter les transferts de polluants agricoles vers les eaux des îlots.
- Inondation :
 - Restaurer la dynamique fluviale du Vieux Rhône et de ses bras de décharges (îlots) permettrait d'élargir son champ d'expansion de crue et de réduire les impacts des inondations.
 - Reconnecter les îlots au Vieux Rhône contribue à réduire les risques d'inondation.
- Tourisme : Exploiter le potentiel touristique des îlots en respectant l'environnement.

4. Projets et actions attendues dans le cadre du schéma directeur de réhabilitation

- Le GADAPE présente les 3 projets de réhabilitation de îlots soumis dans le cadre du plan Rhône (confère Annexe). la Lône des îles, de Pierrelatte et de Bayard et Saint Férréol.
- La restauration de la dynamique fluviale est la priorité pour l'association des amis de la Platière. Elle souhaite voir émerger plusieurs projets allant dans ce sens dans le cadre de la mission Natura 2000. Elle précise que le « démantèlement des épis » serait la solution. L'équilibre écologique des milieux fluviaux serait restauré. Par ailleurs, le fonctionnement hydraulique initial du Rhône serait progressivement rétabli, avec un lit et un champ d'expansion de crue plus large et donc un risque d'inondation réduit.
En complément, des travaux de charriage des sédiments des marges alluviales permettraient de retrouver la largeur originelle du lit du Rhône. Ces travaux de remobilisation des sédiments devront être précédés d'une étude sur leur influence à l'aval. Cette étude pourra être menée par l'OSR (Observatoire des Sédiments du Rhône).
- Les travaux de réhabilitation du lit des îlots doivent être réfléchis au cas par cas, en fonction de l'état initial de la lône.
 - L'ouverture des îlots au Vieux Rhône est la priorité. Le retour des eaux courantes, limite l'implantation des plantes envahissantes telles la renoncule et la Jussie, l'envasement, et améliore la qualité de l'eau. La réouverture du canal de Pierrelatte au Rhône, dans l'axe de son cours, est un des projets prioritaire identifié.
 - Un curage pourrait être envisagé en cas d'envasement de la lône pour augmenter le niveau d'eau. .
 - Cependant, il est intéressant pour la biodiversité de conserver une diversité des îlots. Certaines îlots eutrophes aux eaux stagnantes pourront ainsi être maintenues en l'état.
- Des actions sur la gestion de la ripisylve sont nécessaires. Il est proposé par les interviewés plusieurs type d'actions :
 - o Mener des études sur la gestion de la végétation dans un objectif de préservation de la faune et la flore qui bordent et peuplent les îlots.
 - o Avoir des ripisylves boisées pour ombrager les îlots et contribuer à améliorer la qualité de leur eau (notamment pour les îlots Bayard et Saint Férréol).
 - o Conserver les milieux sauvages de certaines îlots, notamment celle de Bayard.
 - o Maintenir la présence de prairies sur certains tronçons des ripisylves des îlots.
 - o Les boisements du secteur nord sont composés d'essences de bois dur. Supprimer quelques uns de ces arbres permettrait à une végétation pionnière de s'installer.
 - o Aménager les berges des îlots avec des « bandes tampons plantées » pour les cours d'eau identifiés par la préfecture au titre de l'arrêté 10 1220. L'arrêté définit les plantes autorisées. Sont notamment concernées les îlots des îles et de Pierrelatte, au nord du secteur.
 - o L'entretien de la végétation des berges doit se faire de manière alternée sur une berge puis sur l'autre afin de limiter les perturbations sur la faune et la flore et l'implantation de plantes invasives. En ne traitant qu'un des deux côtés de la berge à la fois, la végétation, les insectes et les animaux locaux restent présents sur la berge non traitée et peuvent recoloniser celle entretenue.

- Nécessiter d'un suivi des milieux :
 - Assurer un suivi qualitatif et quantitatif de la faune, de leurs habitats et de la flore dans les îlots réhabilités afin de mesurer les impacts des travaux de restauration.
 - Surveiller la prolifération des plantes aquatiques invasives.
 - Le GADAPE souhaiterait la création de postes d'« éco-gardes », personnes assermentées assurant un contrôle de la préservation des milieux.
- Autres actions spécifiques proposées :
 - Mener une étude hydraulique sur le potentiel de ressuyage de crue par l'aval des îlots Bayard et Saint Ferréol,
 - Creuser des chemins préférentiels pour l'eau entre les étangs existant au Nord du secteur afin qu'ils soient reconnectés aux Rhône et entre eux en période de hautes eaux.

5. Souhaits et niveau d'implication des associations pour la mise en œuvre du schéma directeur

- Différents acteurs locaux concentrent les compétences techniques et la connaissance du milieu, nécessaires pour construire des projets de réhabilitation sur le secteur. Ces acteurs devront être suffisamment impliqués dans la réflexion, depuis l'amont de la réflexion.
- L'association des amis de la Platière pourrait apporter ses compétences scientifiques et écologiques pour accompagner les projets émergents de ce schéma. Elle ne pourra pas être porteuse de projet.
- Les associations souhaitent être informées de l'avancement du schéma et notamment être présentes à la réunion de présentation des premiers résultats de ce schéma de réhabilitation qui aura lieu début d'année 2012.
- Les associations ont fait la demande de diffusion de la carte de localisation des îlots et marges alluviales.

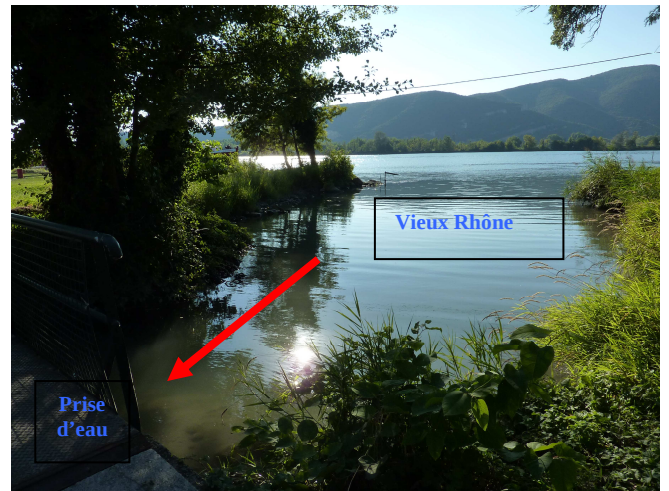
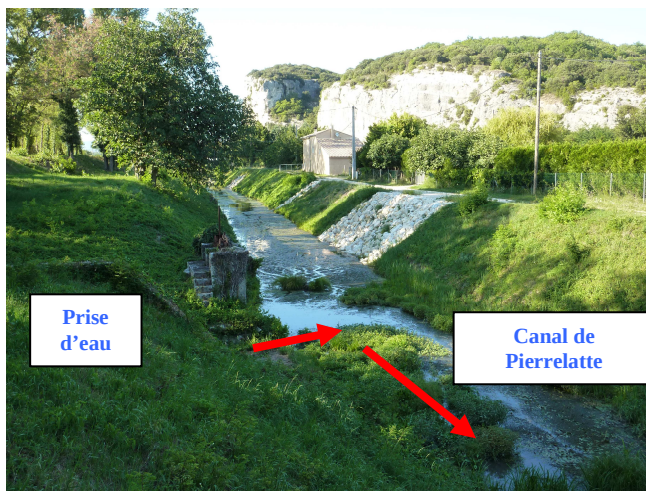
6. Visites de terrain (1^{er} août 2011)



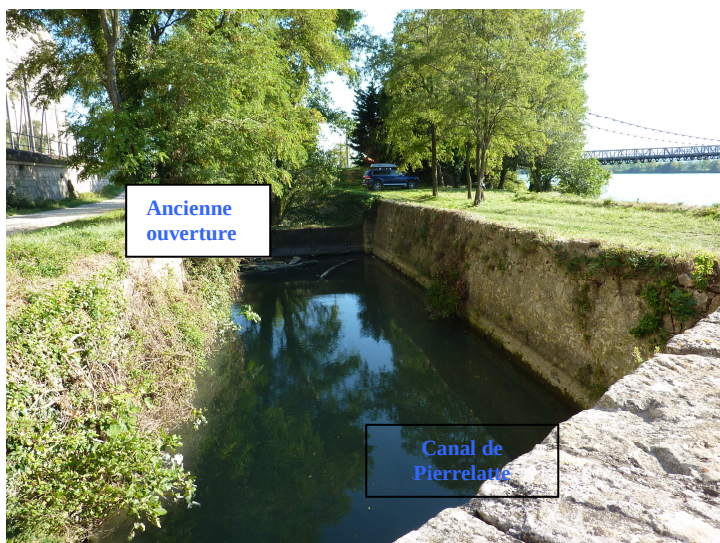
Lône Arnaud- vue sur la connexion sud avec le contre canal.



Canal de Pierrelatte. Eutrophisation des eaux. Algues filamenteuses et lentilles d'eau



Prise d'eau dans le Vieux Rhône pour l'alimentation du canal de Pierrelatte (prise d'eau perpendiculaire au canal - Très faible débit)



Ancienne ouverture amont du canal de Pierrelatte sur le Vieux Rhône.

ANNEXES : documents fournis par le GADAPE

- Les 3 fiches de Projet du GADAPE

FICHE PROJET PLAN RHONE N° 1

VOLET QUALITE DES EAUX, RESSOURCE ET BIODIVERSITE

INTITULE DU PROJET : Mise en valeur du canal des îles.

TERRITOIRE CONCERNE : Commune de Donzère

AUTEUR DE LA FICHE : Association GADAPE ; Groupement Amical Donzérois Agissant Pour l'Environnement. 4 Bld des Barrys 26290 Donzère. 06 64 61 68 43. jpbocard26@orange.fr
gadape@orange.fr

OBJECTIFS POURSUIVIS : Le canal des îles traverse toute la plaine de Donzère. Il a été créé par la CNR au moment de la construction du barrage. Ce canal est destiné à récupérer les résurgences de la nappe (qui est en pression) afin d'éviter une inondation de la plaine de Donzère. Cette eau est ensuite canalisée jusqu'au contre canal. Cette eau est d'une excellente qualité. Cependant l'absence de gestion de ce cours d'eau bordé de terres agricoles inscrites dans une logique de culture de plus en plus intensive laisse présager une possible perte écologique rapide si aucune intervention n'a lieu. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Maintenir le rôle de canalisation des eaux en pression
- Préserver la faune et la flore qui bordent et peuplent ce canal.
- Mettre en valeur ce canal par un peuplement halieutique correspondant à la qualité de cette eau et par un classement en première catégorie piscicole afin d'en faire un cours d'eau d'excellence.
- Surveiller la prolifération de certaine plantes aquatiques comme la callitriche qui atteint un très fort développement par endroit.

ETAT D'AVANCEMENT : Une première étude concernant la flore a été réalisée par Monsieur Luc Garraud du conservatoire du Muséum de GAP. Cette étude met en évidence :

- L'extrême qualité de l'eau de ce canal à travers son peuplement floristique
- Une très bonne diversité de la flore qui le borde du moins sur certaines parties de son cours.

CONTENU TECHNIQUE SOMMAIRE DU PROJET : Il s'agit d'aménager les berges et le lit de ce cours d'eau afin de permettre la réalisation des objectifs cités.

- Aménager les berges pour y maintenir une zone de biodiversité, et vérifier la mise en place des dispositions prévues dans le cadre de l'arrêté N° 10- 1220 relatif aux cours d'eau devant être bordés par des bandes tampons au titre des bonnes conditions agricoles et environnementales.
- Peuplement en poissons nobles truites fario de souche. Concernant la faune piscicole présente à ce jour, on ne peut malheureusement que constater que celle ci n'est pas à la hauteur d'un tel cours d'eau. Les espèces qui peuplent ce cours d'eau sont composées majoritairement de chevesnes. On y trouve quelques brochets. Le contraste entre la qualité de cette eau et son faible peuplement halieutique est saisissant. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons donner un nouveau statut à ce cours d'eau et le peupler en poissons correspondants à sa qualité
- Aménagement du lit pour permettre l'installation de cette faune piscicole. Les poissons devront trouver caches et nourriture.
- Surveiller régulièrement l'évolution qualitative de ce cours d'eau

ELEMENTS DE CADRAGE : A ce jour cette seule fiche de projet peut être considérée comme élément de cadrage

ESTIMATION DU PROJET: Ce projet ne sera pas d'un coût élevé compte tenu du fait du bon niveau de qualité de l'eau. Toutefois nous n'avons pas encore d'estimation précise.

MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL : Nous proposons de travailler sur ce dossier en collaboration avec la fédération des pêcheurs et l'ONEMA (Office National de l'Eau et du Milieu Aquatique). Nous proposons que la Gestion de ce cours d'eau soit assurée par le GADAPE dans le cadre d'un cahier des charges établi en collaboration avec la CNR, l'ONEMA et la fédération des pêcheurs de la Drôme.

PARTENAIRES A SOLLICITER : CNR, ONEMA, Agence de l'eau, Fédération des pêcheurs, APPMA locale, Riverains, Département, Région.

CONTRAINTES PARTICULIERES : Respect de la loi sur l'eau.

MESURE CONCERNEE DU PLAN RHONE : Volets inondation et biodiversité.

FICHE PROJET PLAN RHONE N° 2

VOLET QUALITE DES EAUX, RESSOURCE ET BIODIVERSITE

INTITULE DU PROJET : Réhabilitation du canal de Pierrelatte

TERRITOIRE CONCERNE : Commune de Donzère

AUTEUR DE LA FICHE : Association GADAPE ; Groupement Amical Donzérois Agissant Pour l'Environnement. 4 Bld des Barrys 26290 Donzère. 06 64 61 68 43. jpbocard26@orange.fr gadape@orange.fr

OBJECTIFS POURSUIVIS : Le canal de Pierrelatte appelé aussi canal d'Orange qui traverse toute la plaine de Donzère a été créé pour des besoins d'irrigation. A l'origine il prenait sa source dans le Rhône au niveau du pont de Robinet pour finir sa course dans le contre canal. Depuis des travaux d'infrastructures ont détourné cette prise d'eau. Il prend toujours sa source dans le Rhône mais bien plus bas et avec une prise d'eau indirecte. A noter également que les ouvrages de génie civil chargés d'amener l'eau du Rhône jusqu'à ce canal sont en très mauvais état et en partie éboulés. Les conséquences font que ce cours d'eau sous alimenté, suffit à peine à l'irrigation des jardins de Donzère et a perdu la presque totalité de sa faune et de sa flore. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Remise en état de la prise d'eau en amont dans le Rhône et aménagement du déversoir aval dans le contre canal.
- Aménagement des berges (marquage, signalisation) pour favoriser la découverte du public de ce milieu naturel.
- La réhabilitation de ce canal (véritable corridor écologique) permettra entre autre le rétablissement de la circulation d'une partie des poissons migrateurs qui pourront l'emprunter pour relier le Rhône tant à la dévalaison qu'à la remontée.

ETAT D'AVANCEMENT : Une première étude concernant la flore a été réalisée par Monsieur Luc Garraud du conservatoire du Muséum de GAP. Cette étude met en évidence :

- L'extrême pauvreté de la qualité de l'eau de ce canal à travers son peuplement floristique
 - L'absence de diversité de la flore qui le borde sur la totalité de son cours.
- Concernant la faune piscicole on ne peut malheureusement que constater que celle ci a pratiquement disparue. A ce jour seuls quelques chevesnes perdurent dans cette eau. Il fut un temps où les anguilles étaient nombreuses ainsi que tous les poissons du Rhône.

CONTENU TECHNIQUE SOMMAIRE DU PROJET : Il s'agit de remettre en eau vive ce cours d'eau et de redonner vie à ses berges.

- Rebâtir une prise d'eau en adéquation avec le débit souhaitable pour un peuplement piscicole de qualité.
- Aménager les berges pour y maintenir une zone de biodiversité, et vérifier la mise en place des dispositions prévues dans le cadre de l'arrêté N° 10- 1220 relatif aux cours d'eau devant être bordés par des bandes tampons au titre des bonnes conditions agricoles et environnementales.
- Curage du lit de ce cours d'eau afin de retirer la vase polluée qui tapisse le fond et du lit pour permettre l'installation d'une faune piscicole.
- Etablir un suivi qualitatif et quantitatif de la faune et de la flore dans le temps afin de mesurer l'impact de cette restauration. Le suivi régulier de la qualité biologique exige que nous mettions en place des méthodes de diagnostic simples et efficaces, comme les indices biologiques (IBGN), utilisant différents types d'organismes (invertébrés, diatomées, poissons, macrophytes...).

ELEMENTS DE CADRAGE : A ce jour cette seule fiche de projet peut être considérée comme élément de cadrage

ESTIMATION DU PROJET: Ce projet présente un coût assez élevé compte tenu des travaux de génie civil qui devront être mis en œuvre. Toutefois nous n'avons pas encore d'estimation précise.

MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL : Nous proposons de travailler sur ce dossier en collaboration avec la CNR. Nous proposons que la Gestion de ce cours d'eau soit assurée par le GADAPE dans le cadre d'un cahier des charges établi en collaboration avec la CNR, l'ONEMA et la fédération des pêcheurs de la Drôme.

PARTENAIRES A SOLLICITER : CNR, ONEMA, Agence de l'eau, Fédération des pêcheurs, APPMA locale, Riverains, Département, Région.

CONTRAINTES PARTICULIERES : Respect de la loi sur l'eau, contraintes d'irrigation.

MESURE CONCERNEE DU PLAN RHONE : Volet biodiversité.

FICHE PROJET PLAN RHONE N° 3

VOLET QUALITE DES EAUX, RESSOURCE ET BIODIVERSITE

INTITULE DU PROJET : Restauration des îlons du Bayard et de St Ferréol

TERRITOIRE CONCERNE : Commune de Donzère

AUTEUR DE LA FICHE : Association GADAPE ; Groupement Amical Donzérois Agissant Pour l'Environnement. 4 Bld des Barrys 26290 Donzère. 06 64 61 68 43. jpbocard26@orange.fr
gadape@orange.fr

OBJECTIFS POURSUIVIS : Ces deux îlons véritables " trésors écologiques " et réservoirs de biodiversité sont actuellement classées en zone Natura 2000. Elles sont la trame verte qui cheminera entre les deux importantes carrières qui doivent être implantées de part et d'autre de celles ci. Leur rôle est capital pour la faune et la flore de la plaine de Donzère. Les objectifs définis sont les suivants :

- Mise en place un suivi de l'évolution des ces îlons en particulier pour lutter contre les plantes envahissantes et pour s'assurer du maintien de la biodiversité de ces zones humides.
- S'assurer que l'état des ces îlons soit satisfaisant pour assurer l'absorption d'une partie d'une crue par l'aval.
- Mesurer et suivre l'évolution de la biodiversité tant aquatique que terrestre des ces îlons et de leurs rives afin d'améliorer la continuité écologique.

- **ETAT D'AVANCEMENT :** Des travaux " d'ouverture " de ces îlons ont déjà été réalisés par la CNR. Cependant une étude approfondie doit être lancée pour atteindre les objectifs cités.

CONTENU TECHNIQUE SOMMAIRE DU PROJET : Il s'agit de reconquérir des milieux remarquables et pour cela nous devons :

- Lancer une étude sur l'état de la biodiversité des ces îlons afin d'améliorer notre connaissance des ces espaces remarquables pour mieux les protéger.
- Quantifier l'état d'avancement de la Jussie et définir les moyens à mettre en œuvre pour stopper son évolution et inverser la situation.
- Aménager les berges pour y maintenir une zone de biodiversité, et vérifier la mise en place des dispositions prévues dans le cadre de l'arrêté N° 10- 1220 relatif aux cours d'eau devant être bordés par des bandes tampons au titre des bonnes conditions agricoles et environnementales.
- Etablir un suivi qualitatif et quantitatif de la faune et de la flore dans le temps afin de mesurer l'impact de cette reconquête.

ELEMENTS DE CADRAGE : A ce jour cette seule fiche de projet peut être considérée comme élément de cadrage

ESTIMATION DU PROJET: Ce projet présente un coût assez peu élevé mais nécessite des bonnes compétences environnementales. Toutefois nous n'avons pas encore d'estimation précise.

MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL : Nous proposons de travailler sur ce dossier en collaboration avec la CNR. Nous proposons que la gestion de ces îlons soit assurée par le GADAPE dans le cadre d'un cahier des charges établi en collaboration avec Natura 2000 et les propriétaires reconnus

PARTENAIRES A SOLLICITER : CNR, ONEMA, Agence de l'eau, Fédération des pêcheurs, APPMA locale, Riverains, Département, Région.

CONTRAINTES PARTICULIERES : Respect de la loi sur l'eau.

MESURE CONCERNEE DU PLAN RHONE : Volets inondation et biodiversité.



POINTS CLES DE L'ENTRETIEN	Date	20 juillet 2011	
	Personnes rencontrées (nom, service, fonction)	Fédération de Pêche de Vaucluse : C. CHALDEFAUX, Chargé de Mission M. PAROLA, agent de développement Fédération de pêche de l'Ardèche : H. WATT, directrice de la Fédération R. RARD, représentant de la Fédération de pêche de l'Ardèche et représentant de l'AAPPMA "La Brème" de Bourg Saint Andéol (dont il est le secrétaire et mandaté par le Conseil d'administration de l'Association). Associations de pêche du bassin du Rhône : P. PALLES, président de la brème Teilloise Fédération de pêche de la Drôme : C. BRELY, trésorier et vice-président de la fédération AAPPMA Gaule Pierrelattine : T. JOUFFRET, trésorier de l'AAPPMA Gaule Pierrelattine L'AAPPMA Anguille Donzéroise n'ayant pas pu se rendre disponible pour cet entretien, ils participeront à une réunion ultérieure, fixée au 1^{er} août.	
	Entretien réalisé par :	M. BOUCAULT	
	Validation	C. GERVASI	

Sont synthétisés dans cette note les propos recueillis auprès des personnes rencontrées mentionnées dans l'encart ci-dessus.

1. Interventions des fédérations de Pêche et AAPPMA dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de la pêche sur les secteurs des îlots et Vieux Rhône

- Les fédérations de pêche et des AAPPMA, de part les exigences de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et dans leurs statuts, ont un engagement vis-à-vis de la promotion de la pêche et le développement des activités de pêche mais également sur la mise en valeur des milieux écologique et halieutique.
- Les fédérations et l'AAPPMA Gaule Pierrelattine ont été à plusieurs reprises moteurs de travaux de réhabilitation ou de mise en valeur des milieux halieutiques riverains du Vieux Rhône. Elles montent des projets, recherchent des financements et les soumettent à la CNR. Plusieurs conventions sont d'ailleurs établies avec la CNR pour leur mise en œuvre.

- Fédération de pêche du Vaucluse :
 - La fédération confie ne pas bien connaître les milieux des rives du Vieux Rhône. Suite à une récente reconnaissance de terrain, ils leur accordent cependant un fort potentiel écologique et pour l'usage de la pêche.
 - Suite à leur reconnaissance de terrain, la fédération précise que les abords du Vieux Rhône en rive gauche, du Nord du Pont St Esprit jusqu'à la îlot des Joncs, est très difficile d'accès par notamment la présence de nombreuses barrières cadencées (CNR) par des barrières et le manque de chemins d'accès.
- Fédération de pêche de l'Ardèche :
 - La fédération a lancée la réalisation d'une « étude pour l'identification des sites potentiels halieutiques, piscicoles et environnementaux en vue de la mise en place de produits touristiques et de loisirs sur la vallée du Rhône, coté ardéchois ». Cette étude est en cours de réalisation par le BE A2H et les résultats sont prévus pour l'automne. Cette étude, lancée par la Fédération, fait l'objet d'un partenariat technique et financier associant la région Ardèche et la CNR.
 - Cette étude intègre notamment le secteur de la îlot de la Grange Ecrasée sur laquelle la fédération possède un projet de valorisation écologique et de développement de l'activité de pêche. Le bureau d'étude A2H est donc en charge d'étudier précisément ce secteur. Il est à l'heure actuelle envisagée différents projets d'aménagements en vue de renforcer les différents usages du site existants : développement de l'activité de kayak, aménagement écologique et hydraulique de la îlot pour augmenter son débit, amélioration des conditions de pratique de la pêche, etc....
 - Pour ce projet sur la îlot de la Grange écrasée, la fédération de Pêche précise que la difficulté va être de définir le porteur de projet car ces aménagements concernent divers usages. Elle considère qu'elle ne peut pas être Maître d'ouvrage de ce projet car celui-ci n'a pas vocation unique à la pratique de la pêche. Le portage de ce projet serait davantage du ressort des collectivités territoriales et plus particulièrement des communautés de communes.
 - La fédération a actuellement une volonté de mieux exploiter le potentiel de pêche du Vieux Rhône par notamment le développement des « nouvelles pêches ». Elle a notamment un projet d'ouverture de la pêche à la Carpe de nuit.
- AAPPMA Gaule Pierrelattine :
 - L'AAPPMA ne possède pas de bail de pêche sur le Vieux Rhône, mais exclusivement sur les îlots de Dions et de Malaubert.
 - L'association travaille actuellement sur un projet d'abaissement d'une berge afin de faciliter l'accès pour la pratique de la pêche, sur la îlot de Malaubert.
L'un des but de ce projet est de créer un parcours APN (Atelier Pêche et Nature), mais aussi de profiter du décaissement pour :
 - o éliminer l'ambrosie présente, ces racines et ces graines,
 - o ensemercer la berge pour éviter la prolifération de plantes indésirables,
 - o la plantation d'arbres en bord de berge pour renforcer la stabilité de celles-ci et faire de l'ombre en bord de berge pour éviter la prolifération de la jussie.
 - En 2009, l'association a initié un projet d'arrachage de la jussie dans la îlot de Malaubert, qui associe la commune de Pierrelatte, l'AAPPMA, la fédération de pêche de la drôme et la CNR. Il est financé à hauteur de 20% par la CNR, 20 % par le Conseil Général, 20 % par la municipalité de Pierrelatte et de 40% par les pêcheurs (fédération nationale, fédération départementale, AAPPMA).
Sa mise en œuvre a débuté en juillet 2011 et s'inscrit dans une volonté de gestion à long terme de la jussie. Des opérations de surveillance visuelle doivent servir au déclenchement d'opérations d'arrachage.

2. Connaissance et perception du territoire: Vieux Rhône, îlots et marges alluviales

- Thématique Hydraulique
 - Les îlots ne sont souvent plus connectées au Vieux Rhône. Cette discontinuité hydraulique avec le Rhône est à l'origine d'une forte réduction des débits, d'un envasement et d'un important développement de la jussie.

- La reconnexion hydraulique amont des lînes au Vieux Rhône permettrait d'augmenter les débits et d'améliorer les conditions de vie des espèces aquatiques : oxygénation, développement de frayère, réduction du développement de la Jussie.....
- Sur le secteur Nord de Pierrelatte, le chevelu dense de lîne est aujourd'hui en péril du fait de leurs déconnexions au Rhône (présence du canal qui coupe leur lit) et par le remblaiement courant des lînes par les agriculteurs à des fins de conversion en terres agricoles. Les lînes s'ensavent et très peu d'eau y circulent.
- La lîne des Joncs est alimentée que par les eaux des canaux d'irrigation des secteurs agricoles connexes. En hiver, l'alimentation est arrêtée (vannes d'irrigation coupées). La lîne ne s'assèche pas du fait de son alimentation par la nappe phréatique. Toutefois, elle a des problèmes d'eutrophisation d'année en année du fait de la rupture de circulation d'eau
- La jussie agit comme un embâcle qui favorise les dépôts de sédiments et l'envasement des lînes.
- L'impact hydraulique de la suppression d'épis Girardon et de la remobilisation des sédiments des marges alluviales est mal connu. Les travaux de faucardage dans l'eau entrepris par la CNR sur d'autres secteurs de la vallée du Rhône suscitent des interrogations chez les fédérations et l'AAPPMA. Un travail de communication de la CNR pourrait permettre d'éclairer les esprits sur leur utilité et ainsi de les légitimer auprès des locaux.

■ Thématique biodiversité des milieux aquatiques et vie piscicole

- Le problème de stagnation des eaux, commun à un grand nombre de lînes, est à l'origine de l'apparition de conditions défavorables à la vie aquatique et notamment piscicole : chute des taux d'oxygène, développement de jussie et d'autres plantes et algues et envasement.
- Les lînes, et notamment la lîne de Lamiat, sont envahies par la jussie, ce qui est défavorable à la vie piscicole.
- M. Jouffrey, de l'AAPPMA Gaule Pierrelattine, affirme observer sur la lîne de Dions et de Malaubert un développement plus important et plus précoce des algues hélophytes, depuis trois ans. Cette évolution s'expliquerait par plusieurs facteurs que sont une augmentation de la température, une diminution des débits et des transferts d'engrais depuis les milieux agricoles.
- En été, la dégradation des importantes quantités de matière organique que constitue la jussie, consomme beaucoup d'oxygène et génère des problèmes d'eutrophisation, ce qui est une menace pour la vie aquatique.
- L'AAPPMA précise la nécessité de réaliser un suivi régulier du développement de la jussie dans les lînes. Jusqu'à aujourd'hui seuls des contrôles ponctuels ont été réalisés et ce de manière volontaire. Ce mode de suivi n'est pas viable dans le temps.
- Les fédérations et l'AAPPMA attribuent aux lînes et aux rives du Vieux Rhône un très fort potentiel écologique. Elles soulignent le constat d'abandon de ces milieux, le faible entretien de la végétation rivulaire et aquatique, ainsi que l'assèchement des lînes.
- Selon les fédérations de pêche, peu de travaux suffiraient à réhabiliter la richesse écologique de ces milieux du fait qu'ils sont encore relativement « sauvages ». Le maintien d'un débit d'eau dans les lînes suffirait à préserver la vie aquatique et la richesse écologique de ces milieux.
- L'entretien des boisements rivulaires est aujourd'hui réalisé par la CNR (2 à 3 fois par an) sur le secteur de la lîne de Malaubert. Cet entretien permet une facilité d'accès aux berges. Il est réalisé en concertation avec les chasseurs (ACCA), pour limiter les impacts écologiques (et en particulier sur la biodiversité cynégétique).

■ Thématique cadre de vie

- Les abords du Vieux Rhône sont rendus très peu accessibles par la présence de nombreuses barrières et le manque de chemins d'accès aux berges. Il est souligné que deux cadenas ferment l'accès à la rive gauche du Vieux Rhône, au niveau de l'usine Lafarge, au droit de Pont Saint Esprit. Ceux-ci empêchent la pratique de la pêche sur ces secteurs.
- Les fédérations et l'AAPPMA reconnaissent aux lînes et aux rives du Vieux Rhône un très fort potentiel éco-touristique. Elles déplorent cependant sa sous exploitation.
- Les associations de pêches ont financé la création de trois parcours sportifs aux environs de la lîne de la Grange Ecrasée.

► Thématique activité de pêche

- Vers le barrage de St Montan, il existe 3 épis Girardon qui ont une configuration permettant d'avoir une profondeur d'eau atteignant rapidement près de 6 mètres. Ce secteur est très fréquenté.
- Les fédérations de pêche soulignent que plusieurs lînes font l'objet de paiements de baux de pêche alors qu'elles ne permettent pas la pratique de la pêche. De même, l'inaccessibilité des rives du Vieux Rhône est d'autant plus mal perçue car les fédérations de pêche paient des baux pour ces secteurs.
- La lîne de Malaubert est facilement accessible. Des travaux réalisés récemment rendent notamment possible l'accès aux personnes à mobilité réduite. La lîne de Dions est, elle, plus sauvage, et son accès plus difficile. La lîne de Malaubert est ainsi davantage fréquentée. Celle de Dions attire tout de même quelques pêcheurs.
- Malgré l'envasement des lînes du secteur nord de Pierrelatte, quelques pêcheurs s'y rendent.
- Sur le secteur de Bourg Saint Andéol, la lîne de la Grange Ecrasée est un lieu important pour la pêche au regard de son linéaire de 4 km. Par contre, cette lîne présente un très faible débit qui contraint la pratique de la pêche. Elle est aujourd'hui alimentée uniquement par la nappe phréatique. Une ouverture au Rhône par l'amont de la lîne permettrait d'en augmenter le débit et donc de favoriser la pratique de la pêche.
- Des projets de réhabilitation écologique des lînes sont envisagés mais l'aspect ressources halieutiques est trop souvent peu ou pas abordé.

► Retour d'expérience d'action de réhabilitation :

- La réhabilitation de la lîne de Malatras est perçue comme insuffisante du point de vue piscicole. Il ne s'y écoule toujours que très peu d'eau.

3. Point de vue sur les enjeux de réhabilitation

- L'enjeu prioritaire est d'augmenter les débits d'écoulement des eaux dans les lînes, voire de les remettre en eau lorsqu'elles sont à sec, par une reconnexion hydraulique avec le Vieux Rhône. Cette ouverture au Rhône leur permettrait de retrouver leur fonctionnement hydraulique originel. Ainsi, cela permettrait une augmentation significative des débits dans les lînes et le passage des eaux de crue par le chemin préférentiel que représentent les lînes.
De plus, retrouver des eaux courantes est la clé d'entrée de l'amélioration de la vie aquatique et piscicole en particulier. Cela maintient notamment la bonne oxygénation du milieu, limite les dépôts sédimentaires et les développements de jussie.
- Le second enjeu est la prise en compte du cycle de vie des poissons en ayant des actions sur les aspects quantitatif et qualitatif des milieux. Les aménagements devront intégrer les conditions favorisant le développement de zone de frayère mais également des zones de circulations et de vie des poissons. L'aspect régulation des usages (prélèvements) et qualité des eaux (intrant agricole) est important pour maintenir la vie piscicole.
- Troisième enjeu : le maintien et la création d'accès sécurisés pour favoriser la pratique de la pêche.

4. Projets et actions attendues dans le cadre du schéma directeur de réhabilitation

- Si des travaux de « curage » sont envisagés, ils ne devraient pas être entrepris sans une ouverture amont préalable des lînes. Sans cette reconnexion, les conditions stagnantes des eaux favoriseraient les phénomènes d'envasement et compromettraient les résultats des travaux de curage.
- La Gaule Pierrelattine aimerait que des actions pour la réduction de la jussie dans les lînes soient intégrées au schéma directeur. De même, il est demandé que des opérations de faucardage des végétaux envahissant le lit des lînes soient envisagées.
- La Gaule Pierrelattine précise qu'il est nécessaire de maintenir et de créer des accès pour accéder aux rives du Vieux Rhône. Il est opposé à la création de passages à gué sur les lînes car ceux-ci sont dangereux en cas de montée des eaux car les pratiquants de la pêche peuvent se retrouver bloqués. Par contre, ils sont favorables aux passages qui seraient busés (buse de dimension suffisante) car la voie d'accès resterait praticable (sauf crue importante)

- ▶ La îlot des Dames constitue déjà un lieu de fraie des poissons mais des travaux de réhabilitation écologique pourraient être intéressants pour diversifier les espèces halieutiques, notamment pour la Carpe.
- ▶ Les casiers Girardon sont appréciés des pêcheurs car constituent des sites de fraie en amont ou en aval des ouvrages. Il serait préférable de les maintenir. L'idée est suggérée de végétaliser les épis Girardon pour créer des zones de fraie des poissons. Cependant, les fédérations de pêches sont conscientes que cette proposition ne prend en compte que les milieux aquatiques. A ce titre, ils ne s'opposent pas à la suppression des épis si d'autres enjeux s'avèrent prioritaires.
- ▶ Afin d'améliorer la qualité de l'eau des îlots, il serait intéressant d'envisager la mise en place de bandes enherbées de part et d'autre, qui agiraient comme une zone tampon des engrais agricoles en partie responsables d'une eutrophisation des eaux.
- ▶ L'ouverture amont de la îlot des Joncs est nécessaire pour réduire le phénomène d'eutrophisation du fait de la rupture de circulation d'eau.
- ▶ La connexion amont de la îlot de Malaubert avec le vieux Rhône pour les raisons de débits constants, la diminution de dépôt de sédiments, la continuité piscicole et éviter les problèmes d'eutrophisation.

5. Souhaits et niveau d'implication des Fédérations de pêche et de l'AAPPMA Gaule Pierrelattine pour la mise en œuvre du schéma directeur

- ▶ Les fédérations de pêche ainsi que l'AAPPMA Gaule Pierrelattine précisent qu'ils travaillent de façon régulière et cohérente avec la CNR, notamment par le biais de conventions de partenariat signées entre les structures.
- ▶ Les fédérations de pêche ainsi que l'AAPPMA montrent un fort intérêt à intégrer le comité de suivi du schéma directeur de réhabilitation des îlots et marges alluviales. Elles considèrent qu'intégrer ce type de comité constitue une partie de leur mission
- ▶ Elles signalent qu'elles peuvent être forces de proposition dans l'élaboration de projets de réhabilitation et de valorisation des milieux aquatiques. Elles concentrent notamment des moyens humains et des connaissances techniques mobilisables.
- ▶ La maîtrise d'ouvrage peut être envisagée sur des projets concernant strictement la mise en valeur des milieux halieutiques et l'activité de pêche.
- ▶ Demande diffusion de la carte de localisation des îlots.
- ▶ Transmission de :
 - Etude pour l'identification des sites potentiels halieutiques, piscicoles et environnementaux en vue de la mise en place de produits touristiques et de loisirs sur la vallée du Rhône, coté ardéchois – Secteur de la îlot Grange Ecrasée (H2A, 2011)
 - Limites amont et aval (PK) des lots de pêche du Fleuve Rhône de compétence SNRS subdivisions Grand Delta et Lyon.



POINTS CLES DE L'ENTRETIEN	Date	1 août 2011
	Personnes rencontrées (nom, service, fonction)	Fédération de chasse du Vaucluse : Mme SAVELLI , directrice M. ROBERT , technicien supérieur, en charge d'études des milieux et de la faune. Fédération de chasse de la Drôme : M RIX , directeur Général. M. MACAIRE administrateur. M. MATHEZ , technicien.
	Entretien réalisé par :	C. GERVASI
	Validation	

Sont synthétisés dans cette note les propos recueillis auprès des personnes rencontrées mentionnées dans l'encart ci-dessus.

1. Intervention des Fédérations de Chasse dans le cadre de la gestion de l'eau et des milieux

► Fédération du Vaucluse:

- La Fédération réalise des études des milieux et de la faune : inventaires faunistiques dans le cadre d'études d'impacts, de suivis des populations, etc...notamment sur des zones Natura 2000.
- La Fédération de chasse effectue des suivis de reproduction des canards
- La Fédération de chasse mène un suivi de la population des cormorans en association avec la Fédération de Pêche, sur le secteur Sud de Pont Saint Esprit. Ce site en concentre un nombre remarquable.
- Des études portant sur la conservation des milieux et la réalisation d'aménagements en faveur de la biodiversité sont menées sur le secteur de Lamiat. Les sociétés de chasse réalisent des opérations d'entretien pour l'élimination des plantes envahissantes sur ce secteur.
- La fédération est consultée pour une étude de la continuité écologique dans le cadre d'un projet d'AFAF (ancien remembrement agricole). Ils développent une approche cartographique de la fragmentation des trames vertes, composée notamment des haies.
- La fédération a participé à des projets de création de petits canaux en eau traversant les marges alluviales. L'objectif était d'améliorer leur potentiel écologique, en créant des zones notamment favorables aux Becassines et Sarcelles d'Hiver.
- La Fédération participe à des projets de réhabilitation de carrières sur Piolenc et Bollène.

► Fédération de la Drôme:

- La Fédération est en charge d'un projet de réhabilitation de carrières sur Etoile avec trois bureaux d'études, pour le compte des ACCA (Association de Chasse Communale Agrée). Les travaux concernés consistent en la conversion de la carrière en zone d'étang, notamment par le reprofilage des berges, la création d'îlots et de nichoirs. La fin de l'exploitation de la carrière est prévue pour 2016. Les travaux de réhabilitation ont d'ores et déjà débuté.
- Sur le secteur d'études, la Fédération avait proposé un projet de rétablissement de la jonction des îlots de Dions et des Joncs, qui n'a pas abouti.
- La Fédération est à l'origine d'un projet d'acquisition de 27 ha sur l'île des Cadets, située sur le secteur d'étude, en association avec les municipalités, les ACCA, et le CREN. Les travaux ont débuté en 2002. Il s'agit de travaux de plantation de haies, de bosquets, de vergers, de cultures à gibiers, de création de buttes, ... favorables à la faune et en particulier la faune

cynégétique. Un plan de gestion existe et est géré par l'ACCA et le service environnemental de la mairie.

- M. Mathez est en charges d'études des petits gibiers sédentaires et migrateurs.
- M. Macaire connaît le secteur d'étude. Sa connaissance est meilleure sur le secteur basse Isère.

2. Connaissance et perception du territoire: Vieux Rhône, îlots et marges alluviales

■ Thématique Hydraulique

- Le problème principal rencontré sur les îlots est leur atterrissement. Elles s'ensavent progressivement et disparaissent. Elles ne remplissent plus alors leur fonction de bras de décharge du Vieux Rhône pendant les crues. Le risque d'inondation est accru.
- Les îlots participent à l'alimentation de la nappe phréatique sur certains secteurs.

■ Thématique activité de chasse :

- Aujourd'hui, le Rhône et ses abords constituent un espace peu fréquentable et attractif pour les chasseurs.
- Les îlots sont des zones de chasse privilégiées, notamment de Bécasses et Bécassines.
- Les îlots sont souvent difficiles d'accès du fait du statut privé des terres riveraines ou d'un manque de chemins d'accès, alors que les chasseurs payent des baux de location pour chasser sur ces terres. Les chasseurs payent des baux sur les territoires riverains des îlots. Les éventuels projets à vocation de loisirs et de tourisme sur ces secteurs devront alors être réfléchis conjointement avec les chasseurs.

■ Thématique biodiversité

- Les îlots sont souvent déconnectées du Vieux Rhône. Les débits y sont alors très faibles, ce qui favorise les phénomènes d'eutrophisation et d'envasement.
- Les îlots sont des espaces sauvages qu'il est souhaitable de préserver.
Si les îlots sont des milieux trop ouverts avec un accès facilité, les fédérations craignent un risque de sur-fréquentation et un manque de respect des milieux par le grand public, entraînant leur dégradation essentiellement par des dépôts de détritus.
A contrario si la végétation rivulaire est trop fermée et l'accès aux îlots difficile, l'ombrage ralentit le phénomène d'autoépuration de l'eau par manque d'énergie lumineuse.
Ainsi, limiter la fréquentation et les aménagements sur les îlots semble nécessaire.
Les fédérations sont plutôt hostiles à des projets de développement touristique autour des îlots. Bétonner ces milieux doit être proscrit. Le tourisme devra tout au moins se limiter à certaines îlots moins sauvages. Les aménagements devront rester légers, avec par exemple des passages d'accès discrets, miradors.

■ Thématique « gouvernance »

- La propriété des îlots et en particulier dans la partie Nord du secteur, au niveau du chevelu de îlots entre le canal et le Vieux Rhône, est parfois incertaine. Les riverains en réclament le droit, quand certaines seraient du domaine public ou propriétés de la CNR. Les limites de propriété sont confuses. Ces divergences sont à l'origine d'un recours à la justice pour clarifier les droits de chacun. L'identification des propriétaires est un préalable nécessaire avant un éventuel engagement de travaux de réhabilitation.
- Les associations communales de chasse (ACCA) et les fédérations départementales du Gard et du Vaucluse montrent une volonté de mettre en place un Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) bi-départemental. L'objectif serait d'assurer une cohérence de l'administration et des tarifs, en les rendant communs aux deux départements.

3. Point de vue sur les enjeux de réhabilitation

- Retrouver la fonctionnalité hydraulique des îlots par la reconnexion au Vieux Rhône, est un enjeu prioritaire qui permettra de réduire les risques d'inondation. Les îlots constitueront de nouveau des chemins préférentiels de décharge de l'eau du Rhône lors d'épisodes de crues.

- ▶ La remise en eau, voire l'augmentation des débits des îlots, est la clé d'entrée de la réhabilitation écologique de ces milieux. Les eaux courantes diminuent les phénomènes d'eutrophisation, de développement de plantes invasives (Jussie notamment), de dépôts de sédiments et de comblement. Cette remise en eau sera donc favorable à la vie aquatique.
- ▶ Il est important de maintenir l'attachement des riverains pour ces milieux et leur implication. Les îlots font partie du cadre de vie de la population locale qui en assure en partie l'entretien, lorsqu'elles sont hors du domaine de la CNR. Les riverains ne feront plus d'efforts de gestion et abandonneront ces milieux si le lien patrimonial et affectif avec les îlots est rompu.

4. Projets et actions attendues dans le cadre du schéma directeur de réhabilitation

- ▶ Les fédérations de chasse sont partisans de travaux légers de réhabilitation sur les milieux naturels.
- ▶ La reconnexion hydraulique au Vieux Rhône amont et/ou aval par déblaiements des îlots est l'action prioritaire à réaliser pour la réhabilitation à la fois hydraulique et écologique de ces milieux. Cette ouverture assurera d'une part la remise en eau des îlots asséchés, et d'autre part l'augmentation des débits des eaux courantes pour les îlots aux eaux stagnantes.
- ▶ La ripisylve doit faire l'objet d'un plan de gestion afin d'éviter sa fermeture et d'en assurer une gestion sylvicole favorable à la faune et en particulier la faune cynégétique. L'entretien de la végétation rivulaire doit notamment tenir compte des périodes de sensibilités de la faune (reproduction, niche...), afin d'en limiter les impacts.
- ▶ Les plantes invasives sont nuisibles à l'équilibre écologique des milieux et doivent être supprimées. La renouais du Japon et le Robinier (dit Faux Acacia) sont présents sur le secteur.
- ▶ Le maintien et la création d'accès aux îlots sont nécessaires pour la réalisation des travaux d'entretien.
- ▶ Concernant les opérations d'entretien, les fédérations recommandent :
 - La technique de l'émondage est une opération légère et intéressante pour l'entretien de la végétation.
 - Le curage :
 - améliorerait le rôle de décharge hydraulique des îlots en période de crue et réduit les risques d'inondation.
 - Le déséquilibre écologique occasionné serait ponctuel et compensé par le gain sur le long terme. L'évolution des milieux humides est rapide et l'équilibre vite retrouvé. Le curage, en complémentarité de l'ouverture des îlots au Vieux Rhône, favoriserait la remise en eau et donc la vie aquatique.
 - Le curage ne doit être envisagé que si le phénomène d'envasement est faible, au risque de voir la îlot se combler rapidement après les travaux de curage. Les débits doivent y être assez importants. Si ce n'est pas le cas, prévoir des travaux d'ouverture sur le Rhône pour augmenter les débits dans les îlots, préalablement aux opérations de curage.
 - Le curage pose également le problème de la qualité des sédiments remis en suspension. Des analyses devront être réalisées.

5. Souhaits et niveau d'implication des Fédérations de Chasse pour la mise en œuvre du schéma directeur

- ▶ Les fédérations souhaitent être informées des projets concernant les milieux naturels, dès l'amont des études et aux différentes étapes, afin de pouvoir apporter leur expertise des milieux et être concertés quant aux impacts sur la faune et l'activité de chasse. Elles regrettent ne pas avoir été consultées pour le projet de charriage de sédiments au droit de Pont Saint Esprit.
- ▶ Elles souhaiteraient notamment être présentes à la réunion de présentation des premiers résultats de ce schéma de réhabilitation qui aura lieu début d'année 2012.
- ▶ La fédération souhaite consulter les différentes ACCA pour identifier les problèmes et attentes des chasseurs. Le niveau d'investissement humain et financier de la fédération sera décidé, en fonction de l'intérêt des chasseurs pour les projets proposés.
- ▶ Demande de diffusion de la carte des îlots.